

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE RELATIVE AU  
PROGRAMME GDP AFFAIRES

DOSSIER : R-4041-2018

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente  
M. FRANÇOIS ÉMOND et  
Mme ESTHER FALARDEAU

AUDIENCE DU 1er OCTOBRE 2018

VOLUME 4

CLAUDE MORIN  
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ANNIE GARIÉPY  
avocat de la Régie

DEMANDERESSE :

Me SIMON TURMEL et  
Me ÉRIC FRASER  
avocats d'Hydro-Québec Distribution (HQD)

INTERVENANTS :

Me STEVE CADRIN  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale de l'Outaouais (ACEFO), l'Association  
hôtellerie Québec et l'Association des  
restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me DENIS FALARDEAU  
avocat de l'Association coopérative d'économie  
familiale du Québec (ACEFQ);

Me MARIE-ANNICK TOURILLON  
avocate de l'Association des stations de ski du  
Québec (ASSQ);

Me PIERRE PELLETIER  
avocat de l'Association québécoise des  
consommateurs industriels d'électricité et le  
Conseil de l'industrie forestière du Québec;

Me ANDRÉ TURMEL  
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (section Québec) (FCEI);

Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
avocate du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME) et du Regroupement national  
des conseils régionaux de l'environnement du Québec  
(RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
avocat du Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
avocat de Stratégies énergétiques (SÉ);

Me HÉLÈNE SICARD  
avocate de l'Union des consommateurs (UC).

---

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION	
ANITA TRAVIESO	
RÉMI DUBOIS	
HANI ZAYAT	
STÉPHANIE GIAUME	
DAVE RHÉAUME	
INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER	15
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN, ACEFO	29
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU	51
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON	82
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN (AHQ-ARQ)	84
DISCUSSION	117
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	119
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD (GRAME)	139
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD (RNCREQ)	154
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	159
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	195
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	229

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQD) : Indiquer le nombre de clients se trouvant sur la Côte-Nord, en termes de réseau de transport, dans les 287 MW de l'an dernier (demandé par l'AHQ-ARQ)	86
E-2 (HQD) : Indiquer le prix moyen des achats en puissance de court terme à l'hiver 2017-2018 en dollars par kilowatt-mois (demandé par le RNCREQ)	158
E-3 (HQD) : Vérifier si HQD a fait une demande du genre de celle qui a été faite à Graymont à d'autres clients. Si oui, est-ce qu'il y a eu une analyse des résultats, et en fournir copie si disponible (demandé par UC)	201
E-4 (HQD) : Vérifier et confirmer les informations contenues au tableau apparaissant à la page 8 de la présentation déposée sous la cote C-UC-0011; vérifier s'il est possible de refaire le tableau pour l'hiver 2017-2018, incluant les mégawatts en effacement en spécifiant s'ils ont été utilisés et, si l'information est disponible, associer le nombre de mégawatts avec les régions et les projets indiquer si le programme a été utile (demandé par UC)	217

---

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
B-0045 : Présentation de la preuve d'Hydro-Québec Distribution	17
C-UC-0011 : Présentation du 25 avril 2017 intitulée Programme Gestion de la demande de puissance Hiver 2017-2018, BOMA Québec - Symposium énergie 2017	202
C-UC-0012 : Extrait de la pièce B-0013, HQD-1, document 1, page 20 de 21, dans le dossier R-4000	218

---

1 L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT (2018), ce premier (1er)  
2 jour du mois d'octobre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du premier (1er)  
8 octobre deux mille dix-huit (2018), dossier R-4041-  
9 2018 : Demande relative au Programme GDP Affaires.  
10 Les régisseurs désignés dans ce dossier sont maître  
11 Lise Duquette, présidente de la formation, monsieur  
12 François Émond et madame Esther Falardeau.  
13 Le procureur de la Régie est maître Annie Gariépy.  
14 La demanderesse est Hydro-Québec Distribution  
15 représentée par maître Éric Fraser et maître Simon  
16 Turmel.

17 Les intervenants sont :

18 Association coopérative d'économie familiale de  
19 l'Outaouais représentée par maître Steve Cadrin;  
20 Association coopérative d'économie familiale du  
21 Québec représentée par maître Denis Falardeau;  
22 Association des stations de ski du Québec  
23 représentée par maître Marie-Annick Tourillon;  
24 Association hôtellerie Québec et Association des  
25 restaurateurs du Québec représentées par maître

1 Steve Cadrin;  
2 Association québécoise des consommateurs  
3 industriels d'électricité et Conseil de l'industrie  
4 forestière du Québec représentés par maître Pierre  
5 Pelletier;  
6 Fédération canadienne de l'entreprise indépendante  
7 (section Québec) représentée par maître André  
8 Turmel;  
9 Groupe de recherche appliquée en macroécologie  
10 représenté par maître Prunelle Thibault-Bédard;  
11 Regroupement des organismes environnementaux en  
12 énergie représenté par maître Franklin S. Gertler;  
13 Regroupement national des conseils régionaux de  
14 l'environnement du Québec représenté par maître  
15 Prunelle Thibault-Bédard;  
16 Stratégies énergétiques représentée par maître  
17 Dominique Neuman;  
18 Union des consommateurs représentée par maître  
19 Hélène Sicard.

20 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle  
21 qui désirent présenter une demande ou faire des  
22 représentations au sujet de ce dossier?  
23 Je demanderais aux parties de bien vouloir  
24 s'identifier à chacune de leurs interventions pour  
25 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous

1 l'obligance de vous assurer que votre cellulaire  
2 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, bonjour à tous. Un petit avis technique. La  
5 diffusion sur Internet ne fonctionne pas en ce  
6 moment pour des petits motifs techniques. Dès que  
7 la diffusion pourra recommencer, on va nous en  
8 aviser et je pourrai alors à ce moment-là vous en  
9 aviser également. Mais, heureusement, nous aurons  
10 droit aux notes sténographiques, alors les gens qui  
11 sont à l'extérieur pourront également les lire et  
12 se reprendre. Alors, bonjour.

13 Alors, conformément à la décision D-2018-  
14 113 et à la lettre du vingt et un (21) septembre  
15 deux mille dix-huit (2018) l'audience a pour  
16 l'objet la présentation de la preuve des  
17 participants au dossier, ainsi que les contre-  
18 interrogatoires. Je rappelle que les plaidoiries  
19 demeurent par écrit avec la réplique et entre les  
20 neuf (9) et onze (11) octobre prochains.

21 Selon le calendrier que la Régie a déposé  
22 jeudi dernier, nous aborderons aujourd'hui la  
23 preuve du Distributeur suivie de la preuve des  
24 intervenants en ordre alphabétique. Nous avons  
25 essayé de tenir compte de l'ensemble des demandes

1 en ce qui concerne les disponibilités des témoins.  
2 Si vous vous apercevez que des difficultés peuvent  
3 survenir à cet égard, je vous demande de voir avec  
4 vos collègues si des échanges dans l'ordre peuvent  
5 être faits puis de voir avec nous quant à vos  
6 conclusions.

7 Nous nous attendons à ce que les  
8 participants fassent preuve de flexibilité pour  
9 tenir compte des imprévus qui pourraient survenir  
10 dans le cadre de cette audience. Par exemple,  
11 certains intervenants pourraient être appelés à  
12 présenter leur preuve plus tôt ou plus tard que  
13 prévu au calendrier et la Régie s'attend à ce  
14 qu'ils soient prêts à ce faire.

15 Comme indiqué dans notre lettre du vingt-  
16 sept (27) septembre, la Régie a pris connaissance  
17 de la preuve écrite de tous les participants. Nous  
18 vous invitons donc à concentrer votre présentation  
19 orale sur les points importants, s'il y a lieu, des  
20 modifications à votre preuve et, enfin, vos  
21 conclusions.

22 Au niveau de l'horaire de la journée, il y  
23 aura une pause cet avant-midi aux alentours de dix  
24 heures trente (10 h 30), ainsi qu'une pause lunch.  
25 Je vous rappelle que ce premier (1er) octobre deux

1 mille dix-huit (2018) est une journée d'élections  
2 provinciales et, conformément à l'esprit de la Loi  
3 électorale du Québec, nous ne prolongerons pas les  
4 audiences au-delà de quinze heures (15 h 00) afin  
5 que vous disposiez tous de suffisamment de temps  
6 pour aller voter durant les heures de scrutin qui  
7 sont de neuf heures trente (9 h 30) à vingt heures  
8 (20 h 00).

9 Alors, voilà! Il y a un devoir civique à  
10 faire. Alors, par ailleurs, le personnel de la  
11 Régie est autorisé à quitter le travail à compter  
12 de seize heures (16 h 00). Alors, évidemment, c'est  
13 sûr qu'il y aura une fin à ce moment-là.

14 J'ai une question préliminaire et qui  
15 s'adresse au Distributeur et qui concerne le dépôt  
16 de la demande de renseignements numéro 4. Maître  
17 Fraser.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Alors tout d'abord, bonjour, Madame la Présidente,  
20 Madame la Régisseur, Monsieur le Régisseur. Ça  
21 faisait partie de mes questions préliminaires. Ce  
22 matin, on a... en fait, la DDR numéro 4 vient  
23 d'être déposée sur le SDÉ. Et par ailleurs, la  
24 présentation a également été déposée et les  
25 curriculum vitae des témoins qui sont présents sur

1 le panel. J'ai des copies papier de la présentation  
2 qui, par ailleurs, est déjà disponible sur  
3 Internet.

4 Alors, à moins que vous n'ayez d'autres  
5 questions, on serait prêt pour...

6 (9 h 06)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Je n'ai pas d'autres questions.

9 PREUVE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Alors, simplement pour le bénéfice de tous, je peux  
12 faire la présentation du panel rapidement. À partir  
13 de ma droite, madame Anita Travieso qui est chef  
14 développement des marchés existants et expertise  
15 énergétique. Ensuite de ça, on retrouve monsieur  
16 Rémi Dubois, directeur services et ventes,  
17 clientèle d'affaires; monsieur Hani Zayat,  
18 directeur approvisionnement en électricité et  
19 tarification; madame Stéphanie Giaume qui est chef  
20 planification et fiabilité. Et nous avons un  
21 nouveau membre dans ce dossier-ci et chez Hydro-  
22 Québec, monsieur Dave Rhéaume qui est directeur  
23 affaires réglementaires et conditions de service.

24 Alors, Madame la greffière, on peut  
25 procéder à l'assermentation des témoins, s'il vous



1           au 75, boulevard René-Lévesque Ouest, 24e étage,  
2           Montréal (Québec);

3

4           LESQUELS, après avoir fait une affirmation  
5           solennelle, déposent et disent :

6

7           LA PRÉSIDENTE :

8           Avant de commencer, Maître Fraser, parce que j'ai  
9           le SDÉ en face de moi, mais votre pièce n'est pas  
10          encore traitée. Je...

11          Me ÉRIC FRASER :

12          La DDR numéro 4?

13          LA PRÉSIDENTE :

14          La DDR numéro 4 et votre présentation.

15          Me ÉRIC FRASER :

16          Et la présentation aussi! O.K.

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Alors, je ne la vois pas au SDÉ, mais ça se peut  
19          qu'avec nos problèmes... Elle est en train d'être  
20          traitée. O.K. C'est juste, je me demandais si vous  
21          aviez une copie électronique qu'on pourrait peut-  
22          être mettre à l'écran pour que tout le monde puisse  
23          suivre. Si vous ne l'avez pas, on va...

24          Me ÉRIC FRASER :

25          On va faire les vérifications.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est très apprécié. Merci beaucoup.

3 INTERROGÉS PAR Me ÉRIC FRASER :

4 Fantastique. Alors, si vous me permettez, Madame la  
5 Présidente, je vais procéder à l'adoption de la  
6 preuve. On va essayer de faire ça rapidement.

7 Q. **[1]** Alors, Madame Travieso, je m'adresse à vous et  
8 je fais référence à l'ensemble de la preuve, donc  
9 dans la preuve documentaire, la preuve principale,  
10 la preuve complémentaire qui a été déposée et les  
11 réponses aux demandes de renseignements de la Régie  
12 et des intervenants. Avez-vous participé à la  
13 préparation de ces documents?

14 Mme ANITA TRAVIESO :

15 R. Oui.

16 Q. **[2]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir à titre  
17 de témoignage écrit en l'instance?

18 R. Oui.

19 Q. **[3]** Je vous remercie. Monsieur Dubois, même chose,  
20 je vous réfère à l'ensemble de la preuve. Est-ce  
21 que vous avez participé à la préparation de ces  
22 documents?

23 M. RÉMI DUBOIS :

24 R. Oui.

25 Q. **[4]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir comme

1           votre témoignage écrit en l'instance?

2           R. Oui.

3           Q. **[5]** Je vous remercie. Monsieur Zayat, même chose,  
4           donc je réfère à l'ensemble de la preuve du  
5           Distributeur. Est-ce que vous avez participé à la  
6           préparation de ces documents?

7           M. HANI ZAYAT :

8           R. Tout à fait.

9           Q. **[6]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir à titre  
10          de témoignage écrit en l'instance?

11          R. Oui.

12          Q. **[7]** Je vous remercie. Madame Giaume, même chose, je  
13          vous réfère à l'ensemble de la preuve du  
14          Distributeur. Est-ce que vous avez participé à la  
15          préparation de ces documents?

16          Mme STÉPHANIE GIAUME :

17          R. Oui.

18          Q. **[8]** Est-ce que vous les adoptez pour valoir comme  
19          votre témoignage écrit en l'instance?

20          R. Oui.

21          Q. **[9]** Je vous remercie. Alors, monsieur Rhéaume est  
22          arrivé récemment chez Hydro-Québec, il n'a pas  
23          participé à la préparation de la preuve, donc je ne  
24          lui demanderai pas de l'adopter. Par contre,  
25          Monsieur Rhéaume, je vais vous demander si vous

1           avez pris connaissance de la preuve du Distributeur  
2           dans le présent dossier?

3           M. DAVE RHÉAUME :

4           R. Absolument.

5           Q. **[10]** Je vous remercie. Alors, Madame la Présidente,  
6           nous avons une présentation qui sera déposée sous  
7           la cote B...

8           LA GREFFIÈRE :

9           B-0045.

10          Me ÉRIC FRASER :

11          Je vous remercie.

12

13          B-0045 :           Présentation de la preuve d'Hydro-  
14                            Québec Distribution

15

16          Et elle sera livrée par monsieur Zayat à qui je  
17          cède la parole. Merci.

18          (9 h 11)

19          M. HANI ZAYAT :

20          R. Alors, bonjour à tous. Bon matin en ce premier  
21          (1er) octobre frisquet. Donc, présentation sur le  
22          programme GDP Affaires, ça ne sera pas très long.  
23          L'idée de la présentation, c'est juste de remettre  
24          la table, dans le fond, sur le dossier de la GDP  
25          Affaires et, suite à la preuve, au complément de

1 preuve et aux GDP qui nous ont été soumises.

2           Donc, je vais juste revenir rapidement sur  
3 le bilan de puissance, sur les objectifs du  
4 programme de la GDP, sur la question des appuis  
5 financiers et de la rentabilité du programme et,  
6 évidemment, revenir rapidement sur les aspects  
7 commerciaux qui sont reliés au programme.

8           Alors, pour commencer, on a reproduit à la  
9 première planche donc, le bilan en puissance du  
10 Distributeur. Évidemment, ce bilan en puissance, il  
11 tient compte de l'ensemble des moyens qui sont  
12 planifiés. Donc, incluant des interventions en  
13 gestion de la demande, qui vont jusqu'à cinq cents  
14 mégawatts (500 MW) à l'horizon deux mille vingt-  
15 deux - vingt-trois (2022-23) et pratiquement cinq  
16 cent quarante mégawatts (540 MW) à l'horizon vingt-  
17 cinq - vingt-six (25-26).

18           Donc, malgré la planification de ces  
19 interventions en gestion de la demande en  
20 puissance, dont une grande partie proviendrait du  
21 programme GDP Affaires, les besoins du Distributeur  
22 en matière de puissance pour respecter les critères  
23 de planification s'élèvent à plus de mille  
24 mégawatts (1000 MW) à l'horizon deux mille vingt-  
25 deux - vingt-trois (2022-23) et pratiquement deux

1 mille mégawatts (2000 MW) à l'horizon vingt-cinq -  
2 vingt-six (25-26).

3 Et juste nos critères de planification pour  
4 l'instant ou nos capacités d'import à travers les  
5 interconnexions se limitent pour l'instant à onze  
6 cents mégawatts (1100 MW). Ce qui fait qu'à  
7 l'horizon deux mille vingt-deux - vingt-trois  
8 (2022-23), il serait nécessaire d'avoir un  
9 approvisionnement à l'intérieur de la zone de  
10 contrôle, donc un approvisionnement qu'on a appelé  
11 un approvisionnement de long terme, pour répondre  
12 aux critères. Et je dis bien, au plus tard en  
13 vingt-deux - vingt-trois (22-23).

14 Évidemment, si le programme GDP n'était pas  
15 approuvé, les besoins seraient nettement plus  
16 élevés. En fait, ils seraient plus élevés de  
17 l'ampleur de ce qui est planifié en matière de GDP.  
18 Et le critère du mille mégawatts (1000 MW) ou du  
19 onze cents mégawatts (1100 MW) serait atteint en  
20 deux mille vingt - vingt et un (2020-21) et, déjà  
21 en dix-neuf - vingt (19-20), on serait à  
22 pratiquement neuf cent cinquante mégawatts (950  
23 MW).

24 Donc, évidemment, sans le programme les  
25 délais pour la mise en service d'une ressource en

1 puissance pour deux mille vingt - vingt et un  
2 (2020-21) seraient insuffisants. Je rappelle ici  
3 que, pour pouvoir avoir des approvisionnements de  
4 ce type, le délai typique serait de l'ordre de  
5 quatre ans. Qui tiendrait compte donc, dans le  
6 fond, des délais réglementaires, évidemment, du  
7 délai pour déposer une preuve à la Régie,  
8 caractériser le besoin, faire approuver un appel  
9 d'offres, lancer l'appel d'offres et laisser des  
10 délais suffisants pour avoir une compétition dans  
11 le marché et pour permettre éventuellement  
12 l'installation d'une ressource, d'un moyen, qui  
13 permette de répondre à la demande. Donc, on parle  
14 d'un délai typique de l'ordre de quatre ans, je  
15 dirais, presque minimalement.

16 Le programme qu'on vous présente  
17 aujourd'hui est un programme qui permet de répondre  
18 au besoin de puissance, donc il permet de  
19 rencontrer le besoin de puissance. Il rend un  
20 service équivalent à un approvisionnement, dans la  
21 mesure où c'est un moyen qui permet... qui est  
22 fiable, qui peut être appelé en tout temps, selon  
23 les modalités du programme. Et donc, qui rend  
24 exactement le même service ou pratiquement le même  
25 service qu'un approvisionnement... qu'une ressource

1 installée. Et donc, sa valeur, c'est la valeur de  
2 ce qu'on défend comme étant le coût évité de  
3 puissance de long terme.

4 (9 h 16)

5 Évidemment, on vise une participation,  
6 qu'on a appelée, solide et fiable. Donc, avec des  
7 participations récurrentes, un attrait pour les  
8 clients et après trois ans ce qu'on constate c'est  
9 un taux de renouvellement qui est très élevé et on  
10 entend le besoin de stabilité dans les modalités de  
11 la part des clients pour assurer la pérennité du  
12 Programme.

13 Les appuis financiers qu'on vous propose  
14 ont été fixés à un niveau qui permet une  
15 participation suffisante des clients, pour  
16 atteindre les cibles de réduction. Donc, programme  
17 qui est à sa troisième année, qui a connu une  
18 progression de quelques dizaines de mégawatts la  
19 première année. Aujourd'hui, on est à  
20 pratiquement... on serait à pratiquement trois  
21 cents mégawatts (300 MW). Et évidemment, l'objectif  
22 est... je dirais l'objectif qu'on planifie c'est  
23 d'avoir un programme qui atteindrait cinq cents  
24 mégawatts (500 MW)... qu'on irait chercher cinq  
25 cents mégawatts (500 MW) chez nos clients, chez nos

1 clients affaires. C'est l'objectif qui est  
2 planifié. Évidemment, c'est pas une... c'est pas  
3 une limite, c'est pas un plafond.

4 Comme je l'ai mentionné tantôt dans notre  
5 bilan en puissance, les besoins sont beaucoup plus  
6 élevés que ça et évidemment tout ce qui peut  
7 être... tout ce qui peut provenir de nos clients  
8 affaires serait le bienvenu. On pense que cinq  
9 cents mégawatts (500 MW) est un objectif qui est  
10 ambitieux, mais réaliste en même temps. Et on  
11 pourra s'ajuster lorsque le cinq cents mégawatts  
12 (500 MW) sera atteint pour réviser le potentiel et  
13 la réponse des clients.

14 Il est évidemment établi, sur la base  
15 d'échanges avec les intervenants du marché, donc il  
16 y a eu vraiment des échanges autant avec des  
17 clients qu'avec des agrégateurs, des gens qui  
18 connaissent le marché et c'est sur la base de ces  
19 échanges-là qu'autant la tarification du programme  
20 que les modalités qui y sont associées ont été  
21 calibrés.

22 Le niveau... à la lumière des résultats  
23 obtenus depuis les deux, trois dernières années, ça  
24 semble être le niveau adéquat en termes d'appuis  
25 financiers, en termes de modalités et on observe un

1       taux de participation qu'on considère satisfaisant  
2       pour un programme qui en est somme toute à ses  
3       début. On n'a pas atteint le plein... le potentiel  
4       complet là-dessus. Et on n'a aucune indication  
5       aujourd'hui que le niveau d'appui financier associé  
6       au programme est un niveau excessif. Aucun  
7       indicateur ne nous donne cette impression-là, je  
8       veux dire.

9                En termes de rentabilité, évidemment je  
10       pense qu'on a eu beaucoup de... beaucoup de  
11       questions là-dessus. Évidemment, la rentabilité du  
12       programme, pour nous, est clairement démontrée. Le  
13       programme évite... évite, dans le fond, l'ensemble  
14       de ce qu'on définit comme étant les coûts évités,  
15       en puissance, donc il évite la prime de puissance  
16       d'un approvisionnement à long terme. Donc, quand je  
17       parle de la prime de puissance, de  
18       l'approvisionnement à long terme, c'est la prime  
19       fixe associée à une ressource qui est dédiée au  
20       Québec. Et cette prime est l'équivalent de ce qu'on  
21       a obtenu dans l'appel d'offres de puissance de deux  
22       mille quinze (2015), soit l'équivalent de cent  
23       douze dollars du kilowatt-an (112 \$-kW-an)  
24       aujourd'hui. Et là aussi, on n'a aucune indication  
25       qu'un prochain appel d'offres de puissance ou qu'un

1 éventuel prochain appel d'offres de puissance nous  
2 donnerait une prime de puissance qui est inférieure  
3 à ça. Ni la technologie a changé, ni les conditions  
4 de marché ont changé, donc on considère que la  
5 prime de puissance de ce contrat de deux mille  
6 quinze (2015) serait probablement une référence  
7 pour un moyen équivalent à venir.

8 Le programme permet aussi d'éviter les  
9 coûts... les coûts marginaux de transport et de  
10 distribution, dans la mesure où il permet un  
11 effacement chez le client, donc peut se refléter  
12 dans toute la planification du réseau de transport  
13 et de distribution et viendrait donc éviter des  
14 coûts de transport à la marge, donc des coûts à  
15 venir en transport et en distribution. Et il évite  
16 aussi, évidemment, les coûts de l'énergie lorsqu'il  
17 est... lorsque le moyen est appelé. Le programme  
18 GDP est bâti avec une prime fixe, un appui  
19 financier qui est fixe et à chaque fois que le  
20 programme est appelé ou que les clients sont  
21 appelés pour s'effacer, il n'y a aucune  
22 compensation pour le client à ce moment-là,  
23 mettons, contrairement au programme d'électricité  
24 interruptible chez les clients grande puissance où  
25 il y a une composante fixe et une composante

1 variable qui est très importante.

2 (9 h 21)

3 Pour le programme de la GDP, il n'y a pas  
4 de composante variable, on pense que c'est pas  
5 quelque chose qui est adapté à ce type de clientèle  
6 là. Donc l'ensemble de l'appui financier est  
7 concentré au niveau de l'appui de la prime fixe,  
8 donc du soixante-dix dollars du kilowatt (70 \$/kW).

9 Dans la première preuve, enfin, dans la  
10 preuve, je devrais dire, on a fait l'analyse  
11 financière sur la base d'un kilowatt (1 kW) en  
12 démontrant, dans le fond, la rentabilité du  
13 programme pour chacun des kilowatts qu'on  
14 obtiendrait avec le programme GDP et donc, on a  
15 montré que le programme génère un bénéfice de  
16 l'ordre de cent sept dollars du kilowatt-an  
17 (107 \$/kW-an). Donc, pour chaque kilowatt  
18 d'adhésion de clients, on aurait un bénéfice de  
19 cent sept dollars par kilowatt (107 \$/kW) pour  
20 chacune des années.

21 Évidemment, il y a eu plusieurs scénarios  
22 qui ont été effectués dans le cadre des compléments  
23 de preuve et des DDR aussi mais ce qui est  
24 important si je ramène ça, c'est qu'en tenant  
25 compte du bilan en puissance, et pour donner une

1 idée de la rentabilité de l'ensemble du programme  
2 de ce qui est planifié, la valeur totale serait de  
3 plus de trois cent millions de dollars (300 M\$)  
4 actualisés.

5 Donc, quand on traduit le cent dollars ou  
6 cent sept dollars du kilowatt-an (107 \$/kW-an) en  
7 termes de nombre de mégawatts qu'on irait chercher,  
8 et sur l'horizon de planification, la valeur du  
9 programme serait de trois cent millions de dollars  
10 (300 M\$) actualisés.

11 Ces résultats sont assez robustes.  
12 Évidemment, on prend ça, on fait des analyses de  
13 sensibilité, dans le fond, pour voir la robustesse  
14 du trois cent millions de dollars (300 M\$). On  
15 l'illustre ici de deux façons en disant que même si  
16 on ne tient compte que de la prime de puissance -  
17 donc tantôt j'ai parlé des quatre composantes, donc  
18 prime de puissance, composante fixe, coût de  
19 transport, de distribution et les coûts de  
20 l'énergie - donc même en ne tenant compte que de la  
21 prime de puissance, l'appui financier ne représente  
22 que soixante pour cent (60 %) du coût évité.

23 Donc, même si on devait ignorer les coûts  
24 de transport, de distribution et d'énergie, bien,  
25 le programme serait encore rentable et, dans le

1 fond, dans l'ensemble des analyses de sensibilité,  
2 le programme demeure rentable quelles que soient  
3 les variables qu'on décide de soustraire, bien  
4 qu'on pense que les quatre composantes de la  
5 rentabilité sont à analyser pour ce type de  
6 programme.

7           Finalement, en termes d'aspects  
8 commerciaux, donc on pense que le programme, tel  
9 qu'il est présenté avec ses modalités, permet une  
10 simplicité d'application. Donc, c'est quelque chose  
11 qui est relativement facile d'application pour la  
12 clientèle et donc, il est attrayant pour notre  
13 clientèle. Il permet aux agrégateurs de... il ouvre  
14 la voie, dans le fond, aux agrégateurs pour pouvoir  
15 aller chercher des mégawatts chez les clients tout  
16 en permettant au Distributeur de préserver sa  
17 relation tarifaire, je vais dire, avec le client.  
18 Et il permettrait aussi de maximiser la  
19 contribution en mégawatts.

20           Dans le fond, plus le programme est  
21 complexe d'application, plus il y a des barrières  
22 ou des perceptions de difficultés chez le client,  
23 évidemment plus la participation des clients serait  
24 amoindrie et donc, notre potentiel d'obtention de  
25 mégawatts au bilan serait diminué.

1 Évidemment, on aurait pu imaginer d'autres  
2 façons d'aller chercher des mégawatts à travers les  
3 différentes propositions qui ont été amenées ou les  
4 différentes questions qui ont été posées.

5 Par contre, chacune des autres options  
6 amène son lot de difficultés ou de critères  
7 additionnels qui fait que soit ça complexifie le  
8 programme, ça pourrait constituer des freins pour  
9 la clientèle ou pour les agrégateurs et donc, on  
10 maintient que le programme, tel qu'il est là, est  
11 la meilleure option pour aller maximiser les  
12 mégawatts qu'on vise à obtenir d'un programme de  
13 gestion de la demande en puissance, notamment chez  
14 nos clients affaires.

15 Ça fait le tour pour moi. On est évidemment  
16 prêts à répondre aux questions.

17 (9 h 27)

18 Q. **[11]** Je vous remercie, Monsieur Zayat. Alors Madame  
19 la Présidente, les témoins sont prêts pour être  
20 contre-interrogés.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie. Alors, juste pour vous informer  
23 que la diffusion a débuté vers neuf heures vingt-  
24 cinq (9 h 25) pour ceux qui sont à l'écoute, alors  
25 je vous souhaite la bienvenue. Alors, on va

1 commencer avec l'ACEF de l'Outaouais.

2 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN, ACEFO :

3 Q. **[12]** Bonjour, bon matin, Steve Cadrin pour l'ACEFO.

4 Alors, bonjour à nos panélistes ce matin. Alors, je  
5 suis avec mon ordinateur, là, parfois ça ne m'aide  
6 pas vraiment, finalement, je suis encore bon avec  
7 le papier. Alors pour l'instant, tout va bien.

8 Alors, je vais peut-être juste faire une série  
9 d'énoncés, là, pour replacer le programme, on est  
10 les premiers à poser les questions, donc peut-être  
11 se recadrer dans la discussion du programme. Puis  
12 vous me corrigerez si ma compréhension du programme  
13 que je vous énonce sommairement, là, est inadéquate  
14 au fur et à mesure.

15 Tout d'abord... Puis on parle évidemment du  
16 Guide du participant, mais je pense qu'on en a  
17 amplement parlé, alors je ne vous invite pas  
18 nécessairement à y référer, vous aurez compris.

19 Alors d'abord, les dispositions du Programme GDP  
20 Affaires proposé offre aux clients participants un  
21 appui financier de soixante-dix dollars (70 \$) par  
22 mégawatt effacé pendant les heures d'événements  
23 GDP. Les événements GDP sont appelés pendant les  
24 jours ouvrables, excluant donc les fins de semaine  
25 et les jours fériés, soit pour une tranche de trois

1 heures en matinée, de six heures (6 h 00) à neuf  
2 heures (9 h 00), soit pour une tranche de quatre  
3 heures en fin de journée, de seize heures (16 h 00)  
4 à vingt heures (20 h 00), ou même les deux pendant  
5 une même journée. Alors, tant que vous ne m'arrêtez  
6 pas, je comprends qu'on est d'accord.

7 M. HANI ZAYAT :

8 R. Sauf pour le soixante-dix dollars (70 \$), c'est du  
9 kilowatt et non pas du mégawatt.

10 Q. **[13]** Est-ce que j'ai dit... Oui, vous avez raison,  
11 c'est mon erreur. Bonne correction. Une bonne  
12 différence. Les participants peuvent être appelés à  
13 réduire leur appel de puissance pendant des  
14 événements GDP totalisant un maximum de cent (100)  
15 heures par période d'hiver et peut-être juste  
16 simplement me confirmer, la période d'hiver  
17 comprend, effectivement, la période allant du  
18 premier (1er) décembre jusqu'au trente et un (31)  
19 mars, soit deux mille neuf cent quatre (2904)  
20 heures ou cent vingt et un (121) jours, est-ce que  
21 c'est exact?

22 M. RÉMI DUBOIS :

23 R. C'est exact, oui.

24 Q. **[14]** Merci. Au cours des trois premiers hivers  
25 visés par le même programme, le nombre d'heures

1 total des événements de GDP a été de seize (16)  
2 heures en cinq événements pour deux mille quinze-  
3 deux mille seize (2015-2016), neuf heures en trois  
4 événements pour deux mille seize-deux mille dix-  
5 sept (2016-2017) et vingt-cinq (25) heures en sept  
6 événements pour deux mille-dix-sept-deux mille dix-  
7 huit (2017-2018). Et on fait référence ici à votre  
8 tableau B-7, HQD-1, Document 2, tableau 4. Je pense  
9 que c'est les valeurs que vous... dont vous vous  
10 souvenez probablement par coeur, ou pas. Ça va?

11 M. HANI ZAYAT :

12 R. Non, mais ça ressemble à... je vous crois. Si c'est  
13 au tableau, c'est que c'est bon.

14 Q. **[15]** On réfèrera au tableau, évidemment. Alors,  
15 pour les trois premiers hivers de l'existence du  
16 programme, le Distributeur y a eu recours, donc,  
17 pour dix-sept (17) heures par période hiver en  
18 moyenne, cinq événements en moyenne. Ça semble donc  
19 être un moyen de gestion de la pointe critique.  
20 Est-ce que c'est comme ça qu'HDQ considère ce  
21 moyen?

22 R. En fait, les trois... C'est un moyen qui...  
23 L'utilisation du moyen dépend, évidemment,  
24 essentiellement, de la demande chez le  
25 Distributeur. Donc, l'aspect climatique est très

1 important dans l'utilisation du moyen. Je ne le  
2 qualifierais pas pour heures critiques, heures...  
3 C'est un moyen de gestion de la demande en  
4 puissance et il peut être utilisé en fonction  
5 des... de la demande qu'on observe, donc  
6 essentiellement en fonction de la température, mais  
7 aussi en fonction des ressources qui sont du  
8 Distributeur s'il y avait des indisponibilités ou  
9 s'il y avait un besoin. Et c'est pour ça qu'on le  
10 définit de façon assez large, dans le sens qu'il  
11 faut qu'il soit capable d'être présent pour une  
12 centaine d'heures pour répondre aux aléas que peut  
13 vivre un fournisseur d'électricité qui doit assurer  
14 la fiabilité du réseau quelles que soient les  
15 variations de la demande et les variations au  
16 niveau des ressources.

17 Q. **[16]** Peut-être pour décrire un peu mieux la nature  
18 du service, peut-être en... peut-être un exemple  
19 pratico pratique, disons-le comme ça, si vous me  
20 permettez, dans quelles circonstances le  
21 Distributeur décide de faire un appel d'événement  
22 GDP? Quels sont les critères que vous utilisez pour  
23 décider de lancer un événement GDP?

24 (9 h 32)

25 R. C'est un peu les critères que je vous ai mentionnés

1 tantôt, donc ça dépend de la... la hauteur de la  
2 demande au Québec, de la disponibilité des  
3 ressources, de l'incertitude qui entoure ce qui est  
4 à venir, de la disponibilité des interconnexions,  
5 en fait de l'ensemble des critères qui font qu'on  
6 a... qu'on peut avoir un équilibre à une heure  
7 donnée. Et évidemment aussi, le... je rajouterais à  
8 ça que le positionnement dans la saison peut avoir  
9 un impact aussi, dans le sens qu'on n'aura pas  
10 nécessairement la même... l'historique  
11 d'utilisation dans l'année courante de ce moyen  
12 ainsi que des autres moyens peut avoir une  
13 influence. Évidemment, l'objectif est de... si on a  
14 déjà appelé la GDP ou... plusieurs fois au mois de  
15 décembre, bien c'est sûr qu'on va être plus... plus  
16 prudent dans son utilisation, dans la mesure où il  
17 reste deux mois d'hiver importants qui sont encore  
18 à venir. Donc, on va pouvoir... on va vouloir aussi  
19 gérer ou préserver le moyen pour une utilisation  
20 future. Si on est rendu au mois de février et que  
21 l'hiver a été relativement doux et qu'il n'a pas  
22 été appelé très souvent, bien on pourrait avoir une  
23 utilisation qui est un peu moins... un peu plus  
24 agressive.

25 Le but évidemment aussi est d'en faire une

1 utilisation qui reste... je veux dire raisonnable  
2 vis-à-vis des clients. Le but, c'est pas de...  
3 c'est d'assurer... c'est de pouvoir l'inclure à  
4 notre bilan de puissance, de pouvoir compter là-  
5 dessus lorsqu'il y a un besoin. Mais aussi on doit  
6 tenir compte, dans le fond, des inconvénients que  
7 ça peut causer chez nos clients. Donc, je pense que  
8 je vous réponds à la question que vous n'avez pas  
9 posée. Qu'est-ce qu'on peut faire pour  
10 l'utiliser... est-ce qu'on va tout faire pour  
11 l'utiliser pendant cent heures (100 h) pendant un  
12 hiver? Bien s'il n'y a pas de besoins, non, on ne  
13 fera pas exprès pour l'utiliser pendant cent heures  
14 (100 h).

15 Q. [17] Mais sauf que, je comprends, vous parlez que  
16 ça crée des inconvénients chez le client, mais ça  
17 crée aussi un inconvénient si vous ne l'utilisez  
18 pas une fois, par exemple. Si vous ne faites pas  
19 d'appel une seule fois il y a la prime minimale qui  
20 est à ce moment-là versée sans qu'il y ait de  
21 contribution des clients. Est-ce que c'est un  
22 considérant dans votre discussion?

23 R. Tout à fait. C'est aussi un considérant.  
24 L'objectif, je le redis, c'est de pouvoir compter  
25 sur ce moyen-là à chacune des années et sur

1 l'horizon du plan, donc de pouvoir aussi compter et  
2 préserver la pérennité d'un programme de ce type-là  
3 et d'être sûr qu'on fait tout pour pouvoir  
4 fidéliser les clients, dans le fond, à ce type de  
5 participation là, puisque c'est un programme qui  
6 est très important pour le Distributeur. Et on  
7 pense que c'est quelque chose qui peut être  
8 intéressant pour le client aussi.

9 Q. **[18]** Est-ce que je dois comprendre de votre réponse  
10 qu'on va l'utiliser au moins une fois pour  
11 déclencher la prime à soixante-dix dollars du  
12 kilowatt (70 \$/kW)? Ou bien... je comprends mal  
13 votre réponse. Je comprends que vous l'avez  
14 expliqué en image, mais dans la vraie vie est-ce  
15 que vous allez l'appeler une fois à chaque hiver?  
16 Ne serait-ce que pour s'assurer que la clientèle  
17 soit présente année après année, compte tenu de la  
18 différence entre les deux montants d'argent qui  
19 seraient versés, soit le minimum, ou soit le fait  
20 qu'on l'ait appelé au moins une fois?

21 R. Je pense qu'il y a des... des modalités aussi de  
22 compensation pour les clients, si jamais on ne  
23 l'appelle pas. Donc, ça va être en fonction des...  
24 on ne déclenchera pas le moyen uniquement pour...  
25 pour payer le client soixante-dix dollars (70 \$),

1 c'est un peu... je pense que c'est un peu ce à quoi  
2 vous faites référence.

3 Q. **[19]** J'essayais d'imager ce que vous aviez dit en  
4 plus long, là, ça fait que j'essayais de l'amener à  
5 court, là. Est-ce que vous allez faire cet  
6 exercice-là, de l'appeler une fois pour s'assurer  
7 de la présence des clients, pour les fidéliser,  
8 comme vous le disiez. Parce que vous avez mis ça  
9 comme intrant, là, dans votre réponse que vous  
10 m'avez donnée juste avant.

11 R. Ça fait partie, mais ça dépend aussi des conditions  
12 climatiques. Donc, si ça devait être un hiver... je  
13 vais prendre un hiver hyper chaud, où on est en  
14 mode... il n'y a aucun... aucun achat sur les  
15 marchés, aucun besoin de court terme et qu'on est  
16 en surplus à chacune des huit mille sept cent  
17 soixante heures (8760 h), non, je ne penserais pas  
18 qu'on va... qu'on va l'appeler uniquement pour  
19 déclencher le soixante-dix dollars (70 \$). Il y a  
20 quand même des mécanismes de contribution minimale.  
21 (9 h 37)

22 Q. **[20]** Mais ça, c'est le cas extrême, mais évidemment  
23 vous allez avoir à arbitrer quelques cas, là, dans  
24 des hivers plus moyens et moins extrêmes. Alors  
25 quand vous allez avoir à arbitrer ces cas, est-ce

1 que vous allez prendre en considération que de  
2 l'appeler une fois ça a un avantage pour les  
3 clients ou non, tout simplement? Et, par exemple,  
4 pour faire un achat sur les marchés de court terme,  
5 vous allez dire « Bien, plutôt que de faire un  
6 achat sur les marchés de court terme, je vais  
7 plutôt aller de ce côté-là, peu importe le prix que  
8 j'obtiendrais sur le marché de court terme »?

9 Est-ce que vous allez faire cet appel-là?  
10 Je comprends ce que vous me dites, si on n'en fait  
11 pas, on n'en inventera pas, j'ai compris le concept  
12 mais si vous avez à faire quelques choix au cours  
13 de l'année dans un hiver qui est quand même  
14 relativement doux, on se comprend, vous allez faire  
15 quoi? Est-ce qu'il y a un intrant, est-ce qu'il y a  
16 une façon de le calculer ou est-ce qu'il y a une  
17 façon de le pondérer pour vous dans votre décision  
18 d'appeler un événement GDP Affaires?

19 R. La volonté c'est de l'utiliser, le programme, donc,  
20 je veux dire, le programme est intéressant pour  
21 nous, il est rentable pour nous même s'il n'y a  
22 aucun appel. Donc, même si on ne l'appelle jamais,  
23 juste au travers de la prime fixe, c'est un  
24 programme qui est intéressant et qui est rentable  
25 pour nous.

1 Par contre, l'objectif, bien pas  
2 l'objectif, on pense qu'on va l'appeler, puis on  
3 risque de l'appeler, probablement à toutes les  
4 années, sauf exception.

5 Q. [21] Comme les clients n'ont pas l'obligation de  
6 s'effacer systématiquement, évidemment, parce  
7 qu'ils ont le droit, ils ont le droit deux fois, si  
8 j'ai bien compris le programme, de ne pas répondre  
9 positivement à un appel d'effacement, quels sont  
10 les mécanismes que vous mettez en place pour  
11 s'assurer que vous avez un, appelons ça un back-up  
12 à défaut de meilleur mot mais, ou un plan B qu'on  
13 dirait en français en vérifiant, lorsque vous  
14 faites cet appel-là, à très court terme à ce  
15 moment-là?

16 C'est l'appel à l'effacement mais comment  
17 vous couvrez le différentiel, dans le fond, entre  
18 ce qu'il va y avoir comme résultat réel alors que  
19 les gens ont le droit de ne pas s'effacer? Ils  
20 pourraient tous ne pas s'effacer, par exemple.  
21 C'est un cas particulier, c'est peut-être une  
22 question de probabilité mais peut-être m'expliquer  
23 en mots comment vous comptabilisez ça ou comment  
24 vous considérez ça.

25 R. Je vais parler d'un point de vue approvisionnement,

1 je pense que c'est à ça que fait référence votre  
2 question. Comme tous les autres moyens et comme  
3 toute la demande qui est rarement déterminée, qui  
4 se matérialise rarement exactement comme on l'avait  
5 prévu, à chacun des moments on a une demande qui  
6 est prévue mais il existe un aléa autour de cette  
7 demande-là et une incertitude et donc, on ne tombe  
8 pas pile dessus à chaque instant. De la même façon,  
9 il peut y avoir des indisponibilités au niveau des  
10 ressources.

11 Donc, si jamais l'effacement du client au  
12 niveau de la GDP est moindre ou plus importante que  
13 ce qu'on anticipait, bien, ça fait partie de  
14 l'ensemble des moyens et ça fait partie de  
15 l'ensemble, c'est géré de la même façon que  
16 l'ensemble des incertitudes qui touchent  
17 l'équilibre offre-demande. On ne gère pas  
18 l'incertitude autour de la GDP de façon spécifique.  
19 C'est pas une provision spécifique pour une  
20 variabilité autour du programme GDP.

21 Q. **[22]** Peut-être une autre question. D'après vous,  
22 est-ce qu'un approvisionnement de très court terme  
23 comme une transaction bilatérale ou un achat sur  
24 bourse pour vingt-quatre (24) heures peut combler  
25 les mêmes besoins ponctuellement qu'un événement

1 GDP? Et peut-être quels seraient les avantages-  
2 désavantages de l'événement GDP par rapport à une  
3 transaction, une telle transaction le cas échéant?

4 R. Je vais revenir sur les objectifs du programme GDP,  
5 puis je l'ai dit tantôt, le programme est  
6 intéressant même si on ne l'appelle jamais. Donc,  
7 c'est de pouvoir, ce qui est intéressant dans le  
8 programme, et ce qui est constitutif d'un bilan en  
9 puissance, c'est de pouvoir inscrire des moyens qui  
10 peuvent être appelés. Donc, déjà la valeur du  
11 programme, c'est pas qu'il soit appelé mais c'est  
12 qu'il puisse être appelé, même s'il ne l'est  
13 jamais.

14           Donc, j'aurais du mal à le comparer  
15 uniquement avec une transaction bourse électrique  
16 pendant une heure. Oui, il peut répondre, il peut  
17 remplacer une transaction comme ça mais ce  
18 programme-là n'est pas fait pour remplacer un achat  
19 horaire sur la bourse à New York ou ailleurs, il  
20 est fait pour remplacer une garantie de puissance,  
21 donc, la disponibilité d'un moyen sur appel. Il est  
22 fait pour remplacer une centrale dédiée qui peut  
23 fournir de l'énergie lorsqu'on la demande. Et donc,  
24 cette centrale-là est disponible même si elle ne  
25 tourne pas, même si elle n'est jamais appelée.

1 C'est ça l'objectif du programme.

2 (9 h 42)

3 Q. **[23]** Donc, en pratique, peut-être dans l'ensemble  
4 de la planification, peut-être je reviens sur ce  
5 thème, dans l'ensemble de la planification des  
6 approvisionnements en puissance, l'étape à laquelle  
7 on place le Programme GDP, là, au niveau de  
8 l'utilisation, est-ce que... on parlait tantôt de  
9 la pointe critique, mais à quel endroit vous le  
10 placez? Je comprends que ça va être mobile selon un  
11 paquet de facteurs, si j'ai bien compris votre  
12 réponse de tout à l'heure, il n'y a pas une  
13 séquence qui le met plus loin dans les moyens  
14 utilisés, là, pour... dans votre Plan  
15 d'approvisionnement... dans votre planification,  
16 plutôt, je devrais dire?

17 R. C'est un moyen qui est du même type qu'un... Vous  
18 savez, des moyens de ce type, on vise à élargir  
19 notre portefeuille et à avoir une série  
20 d'événements de... de moyens de ce type-là. Je vous  
21 rappelle les moyens qu'on a qui peuvent répondre à  
22 un aléa ou à un besoin ponctuel. On a le contrat  
23 cyclable avec HQP, qui est avec un préavis d'une  
24 heure, on a l'électricité interruptible, on a le  
25 GDP Affaires, qu'on souhaite maintenir et

1           préserver. On est venu avec de la tarification  
2           dynamique qui vise aussi à répondre aux mêmes  
3           besoins, donc d'avoir des moyens qui sont  
4           disponibles et qui peuvent être dispatchés ou qui  
5           peuvent être appelés lorsque le besoin se fait  
6           sentir. De la même façon, il y a des transactions  
7           de court terme qui soient de type UCAP ou de type  
8           marché, donc qui ne sont pas « backés » par de la  
9           puissance. Donc, ça dépend de l'équilibre et de la  
10          disponibilité de l'ensemble de ces moyens et des  
11          contraintes qui sont associées à chacun de ces  
12          moyens-là.

13        Q. **[24]** Je m'excuse, pour but de restreindre la  
14          discussion, pour but de restreindre les questions,  
15          alors c'est une bonne nouvelle. Alors, selon les  
16          modalités du Guide du participant, maintenant, je  
17          vais vous parler de la question de l'appui  
18          financier pour assurer une compréhension correcte  
19          de votre appui financier, là, en utilisant  
20          soixante-dix dollars (70 \$) le kilowatt et non pas  
21          le mégawatt comme j'ai fait l'erreur tout à  
22          l'heure, là, tout d'abord.

23                        Alors, je comprends que la puissance  
24          admissible correspond à la moyenne de toutes les  
25          réductions de puissance de tous les événements de

1 GDP, que la réduction de puissance correspond à la  
2 différence entre la puissance de référence et la  
3 puissance réelle pour un événement GDP, et  
4 finalement, que la puissance de référence est  
5 établie à partir de la régression linéaire des  
6 puissances moyennes pendant les périodes de pointe  
7 d'Hydro-Québec de l'hiver en cours, excluant les  
8 puissances moyennes des événements GDP. Est-ce que  
9 ça va jusque-là au niveau des modalités, est-ce  
10 qu'on se comprend?

11 M. RÉMI DUBOIS :

12 R. Tout à fait, oui.

13 Q. **[25]** O.K. D'accord. La puissance réelle, donc,  
14 correspond à la moyenne de l'appel de puissance  
15 pendant un événement GDP également. Est-ce que ça  
16 va aussi?

17 R. Oui.

18 Q. **[26]** Excusez-moi de vous le faire confirmer à  
19 chaque fois. D'accord. Alors, peut-être une  
20 question, là, pour comprendre peut-être à quelle  
21 fréquence l'appel de puissance d'un participant  
22 est-il relevé pendant un événement GDP. Je  
23 comprends qu'on a toujours des compteurs  
24 intelligents comme prérequis à notre inscription au  
25 Programme GDP Affaires, mais à titre d'exemple,

1 comment vous calculez ça? Est-ce qu'on prend la  
2 consommation réelle aussi souvent qu'on le peut au  
3 niveau du compteur intelligent ou... Comment ça  
4 fonctionne, le calcul?

5 Mme ANITA TRAVIESO :

6 R. On fait les calculs sur cinq minutes.

7 Q. **[27]** À toutes les cinq minutes?

8 R. À toutes les cinq minutes.

9 Q. **[28]** O.K. Et si jamais, peut-être une question un  
10 peu plus... ça approche un peu le juridique de la  
11 façon de fonctionner du contrat, là, si on peut  
12 dire, ou de l'entente, mais que se passe-t-il si  
13 jamais on n'est pas capable de lire, effectivement,  
14 il y a une problématique de communication du  
15 compteur? Est-ce qu'il y a quelque chose qui a été  
16 prévu pour ce calcul-là? Est-ce qu'on fait une  
17 autre forme d'estimé à ce moment-là s'il y a une  
18 problématique de lecture du compteur, là?

19 R. Bien, on le fait aux cinq minutes, mais c'est clair  
20 que s'il manquait un des cinq minutes, bien on fait  
21 des régressions linéaires, on fait des estimés.  
22 Mais à ce jour, on n'a pas eu cet enjeu-là.

23 Q. **[29]** Les compteurs ont toujours compté et vous ont  
24 toujours transféré l'information, ça va bien. Mais  
25 si ça arrivait, est-ce qu'il y a quelque chose qui

1 est prévu, là, pour le calcul, là, si jamais ils ne  
2 vous communiquaient à peu près rien pendant la  
3 période d'interruption ou d'effacement? Est-ce  
4 qu'il y a quelque chose de prévu à ce moment-là?  
5 Est-ce qu'il y a un mécanisme de prévu ou est-ce  
6 que vous allez, encore une fois, peut-être essayer  
7 d'avoir un estimé, mais je ne sais pas comment vous  
8 allez faire, là?

9 R. On va l'estimer soit s'il y a un participant qui a  
10 participé l'année antérieure, on peut faire des  
11 estimations sur ce qui a effacé les années  
12 antérieures. Ou, si c'est sur une période AM, PM,  
13 sur la période antécédente. Il y a différents  
14 moyens qu'on va utiliser pour estimer les vraies  
15 valeurs d'effacement.

16 Q. **[30]** Est-ce que les clients participants sont  
17 informés au cours d'un hiver de l'évolution de leur  
18 puissance de référence sur les résultats de la  
19 régression linéaire effectuée par le Distributeur  
20 sous différentes conditions de température?

21 (9 h 47)

22 R. Oui, on donne les deux... les deux premiers appels,  
23 on va leur donner l'estimé vraiment d'effacement  
24 pour les aider à savoir s'ils sont sur ce qu'ils  
25 nous ont... sur ce qu'eux ont anticipé.

1 Q. **[31]** D'accord. Juste un instant. Peut-être juste  
2 pour comprendre la façon dont on le calcule. Vous  
3 donnez donc l'estimé de la puissance de référence  
4 et l'estimé de la puissance réelle pour le client,  
5 pour les deux premiers effacements que vous avez  
6 parlé ou les deux premiers événements, c'est ça?  
7 Oui, malheureusement, il faut le dire dans le  
8 micro.

9 R. Oui.

10 Q. **[32]** Pour le calcul des périodes de pointe pendant  
11 lesquelles il relève des appels de puissance des  
12 participants pour établir leur puissance de  
13 référence, comment vous les déterminez? Ça  
14 fonctionne comment?

15 R. Pouvez-vous répéter la question?

16 Q. **[33]** Oui. Je vais vous la poser en ligne. Comment  
17 le Distributeur détermine-t-il les périodes de  
18 pointe pendant lesquelles il relève les appels de  
19 puissance des participants pour établir leur  
20 puissance de référence?

21 M. RÉMI DUBOIS :

22 R. Je vais m'essayer. Je m'excuse.

23 Q. **[34]** Allez-y.

24 R. Ce que je comprends de votre question, c'est  
25 comment on avise le client sachant que, du point de

1 vue des approvisionnements, par exemple, ils seront  
2 appelés, hein, par exemple, le jour suivant ou  
3 autre, c'est-tu ça?

4 Q. **[35]** Non, vous calculez la puissance de  
5 référence... la puissance de référence, la façon de  
6 la calculer, la puissance de référence, c'est  
7 d'utiliser les... autres que les événements GDP,  
8 là, bien sûr, pour l'hiver. Alors, comment on sait,  
9 là, pour, justement, communiquer l'information aux  
10 clients, votre puissance de référence est à X,  
11 votre réel pour chacun des événements est à Y.  
12 Mais, moi, ce qui m'intéresse c'est le X, donc la  
13 puissance de référence. On la calcule comment pour  
14 dire au client : « On part de là pour voir combien  
15 vous êtes effacé »?

16 Mme ANITA TRAVIESO :

17 R. Je présume que vous parlez de... on établit une  
18 régression linéaire sur la référence. Donc, on sait  
19 qu'est-ce qu'il aurait consommé s'il ne s'était pas  
20 effacé, s'il n'y avait pas eu de GDP. Et, à ce  
21 moment-là, on trace une courbe et, lorsqu'il s'est  
22 effacé, on fait la deuxième courbe et on sait le  
23 delta entre les deux. Je ne sais pas si ça répond à  
24 votre question.

25 Q. **[36]** Peut-être juste confirmer. Est-ce qu'on tient

1 compte seulement de l'hiver en cours pour les fins  
2 de déterminer cette puissance de référence?

3 R. L'hiver en cours, les températures de l'heure  
4 précédente, la journée précédente. On se tient à  
5 l'année en cours.

6 Q. [37] D'accord. Merci. Peut-être une question  
7 hypothétique mais pour comprendre comment  
8 fonctionne bien le programme, vous me direz si vous  
9 êtes en mesure d'y répondre. Un participant qui  
10 disposerait de deux sources d'énergie, par exemple  
11 électricité et autre chose, bien sûr, pour  
12 alimenter une proportion importante de sa  
13 consommation, puis prenons l'exemple du chauffage,  
14 n'aurait-il pas avantage à utiliser la plus grande  
15 proportion d'électricité possible, sauf lors des  
16 événements du GDP, pour augmenter sa puissance de  
17 référence? Alors, vous comprenez un peu l'idée,  
18 c'est que, sachant que cet hiver-ci vous allez  
19 mesurer - parce que je suis participant au  
20 programme GDP Affaires - ma puissance de référence  
21 tout au long de l'hiver, est-ce que je n'ai pas  
22 intérêt à utiliser, justement dans les périodes que  
23 vous allez utiliser comme référence, là, à  
24 augmenter, finalement, ma consommation  
25 d'électricité sachant que je pourrai avoir recours

1 facilement à une deuxième façon de m'approvisionner  
2 par la suite, pour augmenter mon degré... le  
3 montant d'argent qui va m'être versé? Est-ce que  
4 vous saisissez la question, vous avez... vous aviez  
5 un visage particulier?

6 R. Je saisis la...

7 Q. **[38]** C'était peut-être pas clair, là.

8 R. Je saisis la question, mais c'est clair que les  
9 clients gèrent leur facture, en premier lieu. Ils  
10 ne savent pas si on va les appeler, de un. Je ne  
11 pense pas qu'ils vont être en mesure, à si court  
12 terme que ça, de... de débalancer leur façon de  
13 faire au niveau de quelle source d'énergie qu'ils  
14 vont utiliser.

15 Q. **[39]** Du moins, vous ne l'avez pas constaté dans les  
16 clients qui l'ont utilisé dans les dernières  
17 années?

18 R. Non, on n'a pas constaté cette anomalie-là.

19 Q. **[40]** D'accord. Et pour valider une bonne  
20 compréhension du calcul de la puissance admissible  
21 qui sert à établir l'appui financier, j'aimerais  
22 discuter avec vous, juste de comprendre les  
23 différents événements qu'on a appelés. Donc, dans  
24 un hiver moyen, là, ce qu'on a mentionné tout à  
25 l'heure, environ cinq événements de GDP. On a un

1 certain nombre d'heures pour ces événements-là mais  
2 on sait que notre personne n'a pas... notre client  
3 n'a pas à s'effacer systématiquement. Qu'est-ce  
4 qu'on fait, est-ce qu'on tient compte des heures  
5 qu'il ne s'est pas effacé pour faire leur calcul ou  
6 est-ce que c'est un droit de ne pas être présent  
7 cette fois-là et on n'en tient pas compte dans le  
8 calcul de la moyenne?

9 (9 h 53)

10 R. C'est toujours calculé. Donc, s'il a choisi de ne  
11 pas participer, c'est clair qu'il n'obtiendra pas  
12 le soixante-dix dollars (70 \$), il va tenir la  
13 moyenne. C'est vraiment par... dans le sens que...  
14 par blocs d'effacement demandés.

15 Q. **[41]** Alors si on a un événement, exemple, à deux  
16 cents (200)... je m'excuse, vous pouvez compléter  
17 la réponse, ça va éviter ma question.

18 M. RÉMI DUBOIS :

19 R. Dit autrement, chaque mégawatt effacé est rémunéré.  
20 Évidemment, si le client ne s'efface pas, bien ce  
21 mégawatt-là fera partie de la moyenne qui sera  
22 calculée avec laquelle il sera rémunéré à la toute  
23 fin. Donc ce n'est pas... Le montant est le même,  
24 c'est le mégawatt qui va diminuer.

25 Q. **[42]** Faisons un exemple peut-être un peu simpliste,

1 là, si on a deux cents kilowatts (200 KW)  
2 d'effacement à chaque fois pendant quatre  
3 événements, chacun pour son nombre d'heures X, peu  
4 importe, il y a un cinquième événement qui arrive  
5 et je décide de ne pas embarquer dans le programme,  
6 moi, client GDP Affaires, cette fois-là, de ne pas  
7 m'effacer, on va tenir compte des heures de cet  
8 événement-là dans lequel je ne me suis pas effacé  
9 pour diviser, finalement, ma contribution totale,  
10 si je peux dire ça comme ça, là?

11 Mme ANITA TRAVIESO :

12 R. Effectivement.

13 Q. **[43]** Je vous remercie, ça complète nos questions,  
14 merci beaucoup.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vous remercie beaucoup, Maître Cadrin. Alors ça  
17 va être au tour de l'ACEF de Québec avec maître  
18 Falardeau.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DENIS FALARDEAU :

20 Q. **[44]** Denis Falardeau, pour l'ACEF de Québec.

21 Bonjour. Dans un premier temps, nous allons... je  
22 vous invite à prendre le document B-0038, c'est-à-  
23 dire la pièce HQD-2, Document 1.2 et c'est à sa  
24 page 4.

25 Ça va, nous sommes prêts? Oui? Je vais lire la

1 demande et ensuite, le premier paragraphe de votre  
2 réponse. En parlant de réponse, justement, c'est  
3 vos réponses, là, à la DDR numéro 3 de la Régie.  
4 Donc, à la question 1.1, on vous demandait :

5 Veuillez commenter la préoccupation de  
6 la Régie à l'effet que l'appui  
7 financier sur l'effacement  
8 supplémentaire à celui anticipé  
9 revient à payer deux fois pour le même  
10 besoin en puissance. Dans votre  
11 réponse, veuillez notamment élaborer  
12 sur l'utilité pour le Distributeur des  
13 kW effacés supplémentaires à ceux  
14 prévus initialement.

15 Et au premier paragraphe, vous avez répondu :

16 Le Distributeur souligne que les  
17 réductions de puissance inscrites par  
18 les clients ne sont pas utilisées  
19 directement pour la planification des  
20 approvisionnements. À cet effet, un  
21 facteur de correction est appliqué  
22 afin de tenir compte de la coïncidence  
23 du profil de demande de puissance du  
24 client avec les périodes de pointe du  
25 Distributeur. C'est donc cette

1                                   réduction de puissance corrigée...  
2           Et là, on parle de coïncidente avec les périodes de  
3           pointe du Distributeur.

4                                   ... qui est utilisée pour la  
5                                   planification des approvisionnements  
6                                   en puissance de l'hiver courant.

7           Ce qui m'amène la question suivante. Est-ce exact  
8           de dire que dans votre planification des  
9           approvisionnements en puissance, là, pour l'hiver  
10          courant, vous ne tenez compte que de la puissance  
11          coïncidente avec les périodes de pointe du  
12          Distributeur, et ceci, mais sans égard à la  
13          puissance maximale non coïncidente des participants  
14          du Programme GDP Affaires?

15          Mme ANITA TRAVIESO :

16          R. En fait, pour répondre à votre question, ce qu'on  
17          fait c'est que les clients déposent des projets et  
18          donc eux estiment un effacement. Sauf que cet  
19          effacement, nous on a les profils de consommations  
20          de ces clients-là et on sait que nous on les  
21          appelle durant certaines périodes. Donc on s'assure  
22          que durant... que ce qu'ils ont dit qu'ils allaient  
23          s'effacer, ils sont vraiment en coïncidence avec  
24          notre appel. Donc, c'est clair que certains clients  
25          surestiment ou même, des fois, peuvent sous-estimer

1 la coïncidence. Donc nous, ce qu'on fait, on fait  
2 des calculs pour s'assurer de vraiment mettre la  
3 vraie valeur selon nos prévisions sur les mégawatts  
4 réels d'effacement possibles, compte tenu de ce  
5 profil, de ce client particulier. Et on totalise  
6 l'ensemble de ces projets-là et par la suite on  
7 donne cette valeur-là à l'équipe  
8 d'approvisionnement. Donc, on ne donne pas la vraie  
9 ou la valeur totale cumulée de tout... tout ce que  
10 les clients nous ont donné, mais notre meilleure  
11 évaluation du vrai potentiel d'effacement pour  
12 l'hiver.

13 (9 h 58)

14 Q. **[45]** Mais si je comprends bien, en résumé, dans le  
15 fond c'est la période que je parlais, uniquement la  
16 période de coïncidence qui est considérée. C'est  
17 ça, dans le fond.

18 R. Effectivement.

19 Q. **[46]** Bon. O.K. Concernant les périodes... est-ce  
20 que vous pourriez me confirmer qu'en dehors, là,  
21 des périodes de pointe un participant peut  
22 consommer de la puissance non coïncidente qui peut  
23 être égale ou supérieure à la puissance coïncidente  
24 avec des périodes de pointe? Et si vous me  
25 permettez l'analogie, là... parce que quand je

1 regarde un peu, là, la façon dont ça fonctionne, et  
2 là ça va être un peu, comment dire, un peu  
3 humoristique. Ça me fait penser un peu à un lit  
4 d'eau. GDP, ça crée un creux, mais forcément l'eau  
5 se déplace ailleurs et ça peut même faire une  
6 bosse. Hein? Bon. Et là, je vous interdis de parler  
7 de l'analogie du lit d'eau à Falardeau, là, hein.  
8 C'est un jeu de mot, mais quand même. Bon. Bon.  
9 Est-ce que vous pourriez me confirmer qu'en dehors  
10 des périodes de pointe un participant peut  
11 consommer de la puissance non coïncidente qui peut  
12 être égale ou supérieure à la puissance coïncidente  
13 pour... par rapport à la période de pointe.  
14 Autrement dit la bosse, là, qui monte plus haut,  
15 là.

16 M. RÉMI DUBOIS :

17 R. Tous les cas de figure existent, dans le sens où le  
18 profil d'un client est propre à sa réalité. Dans le  
19 monde industriel il y a des clients qui travaillent  
20 vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24 h/24),  
21 donc vous comprendrez que la nuit ils pointent, de  
22 son point de vue, mais notre réseau est très, très  
23 bas en termes de pointe. Donc, dépendamment si vous  
24 mettez une ou deux personnes dans le lit et le  
25 poids relatif de chacune d'elle, tous les cas de

1 figure existent.

2 Q. **[47]** O.K. Donc... donc, il peut y avoir une  
3 consommation plus élevée en période non coïncidente  
4 que...

5 R. Absolument.

6 Q. **[48]** Bon. O.K. Allons-y. Maintenant, je vous invite  
7 à prendre le document... le Guide du participant,  
8 c'est-à-dire la pièce B-0007 à sa page 25. Et c'est  
9 une liasse, ce document-là, et si on retire le  
10 Guide du participant, on va parler de la page 5. B-  
11 7, B-0007, à sa page 25. HQD-1, Document 2, que mon  
12 confrère mentionne.

13 R. À quelle page, Maître Falardeau?

14 Q. **[49]** C'est la page 5 du Guide et ce serait la page  
15 25 de la liasse. Le titre de cette page c'est  
16 « Engagements et droits ». Ça va? Je vais lire le  
17 paragraphe a) de l'« Engagement du Participant ».  
18 Le participant :

19 a) s'engage à mettre en oeuvre des  
20 mesures visant à réduire la demande de  
21 puissance, mais il n'est pas tenu  
22 d'atteindre une réduction de puissance  
23 précise lors d'un Événement de GDP;

24 Ce qui m'amène la question suivante. Si je  
25 comprends bien, là, le Guide du participant permet

1 d'ignorer la demande... t'sais, pour un  
2 participant, là, d'ignorer la demande d'Hydro-  
3 Québec de réduire sa consommation aux heures de  
4 pointe. Pourriez-vous me confirmer que dans ce cas-  
5 là, le Distributeur a effectué quand même des  
6 investissements et des charges d'exploitation, de  
7 transport puis de distribution pour permettre à ce  
8 participant de consommer normalement? En d'autres  
9 termes, l'équipement prévoit que même... la  
10 possibilité que ce participant-là consomme au lieu  
11 de se retirer. Il y a une prévision, dans le fond,  
12 d'une consommation maximale.

13 R. Il est clair que les équipements nécessaires et  
14 utiles pour qu'un client puisse consommer le  
15 produit qu'on lui offre en puissance et en énergie  
16 sont évidemment à la hauteur de ses attentes, là.  
17 Donc, toute la fiabilité du réseau de transport et  
18 de distribution est au rendez-vous. Donc, c'est  
19 clair que les clients... en fait l'architecture  
20 nécessaire pour l'alimenter est en place.

21 Q. [50] Et quand, justement toujours en termes  
22 d'équipement, ainsi de suite, est-ce que vous  
23 pourriez me dire, dans les faits, quel genre  
24 d'équipement de distribution le Distributeur peut  
25 éviter de construire, justement grâce au Programme

1 qui est implanté, là, le GDP?

2 R. Donc, la question de coûts évités, on...

3 Q. **[51]** Pas de coûts évités. Vraiment d'équipement.

4 R. Bien, elle est reflétée dans les coûts évités, bien  
5 évidemment, là. On parle toujours des coûts liés à  
6 la croissance du réseau, donc pour tout un... moi,  
7 j'appelle ça un réseau minimum de base requis, donc  
8 tous les équipements qui sont nécessaires et utiles  
9 à faire croître la charge chez un client, c'est  
10 pris en compte dans le coût évité, donc c'est pour  
11 ça que quand on parle de la marge d'un client qui  
12 me permet d'effacer la pointe au client, autant au  
13 niveau de la fourniture, transport et distribution,  
14 bien l'ensemble des coûts inhérents à ça, donc,  
15 sont équitables. Donc, on a toute la quincaillerie  
16 nécessaire et utile pour ça.

17 (10 h 04)

18 Q. **[52]** Je comprends très bien. Vous me présentez,  
19 comment dire, le principe. Mais est-ce que vous  
20 avez prévu des équipements, comment dire, que ce  
21 programme-là vous épargne de construire ou vous  
22 évite, comment dire, d'y aller avec des équipements  
23 nouveaux qui auraient coûté vraiment plus cher, là?  
24 Est-ce qu'il y a des équipements qui ont déjà été  
25 pointés qui vous permettent, justement, grâce à ce

1 programme-là, de ne pas investir là-dedans?

2 M. HANI ZAYAT :

3 R. En fait, on va revenir à la notion de coûts évités.  
4 Donc, on va prendre en transport ou en  
5 distribution. On parle de planification, donc ce  
6 n'est pas des... les investissements sur le réseau,  
7 on va les appeler comme ça, sont des  
8 investissements qui ne sont pas spécifiques à un  
9 client. Donc, un client... c'est sûr qu'on est  
10 capable de répondre à la demande d'un client de  
11 façon spécifique. Mais s'il y avait un ensemble de  
12 clients qui faisait en sorte que la demande totale  
13 est moins grande, bien, ça évite, dans la  
14 planification de la croissance du réseau de  
15 transport ou de distribution, de soit d'éviter ces  
16 investissements additionnels parce qu'il n'y a pas  
17 de croissance, si on réussit à limiter la  
18 croissance, donc d'éviter ou de diminuer les  
19 investissements requis. Donc, ce n'est pas  
20 nécessairement spécifique, en fait, ce n'est pas  
21 spécifique à un équipement chez un client, mais  
22 plutôt un ensemble d'équipements présents sur les  
23 réseaux qui n'auront pas lieu ou qui vont être  
24 moindres que ce qui aurait été autrement parce que  
25 les clients ne sont pas présents à la pointe ou

1           parce que la pointe du réseau, au total, est moins  
2           forte que ce qu'elle aurait été autrement.

3           Q. **[53]** Vous m'intriguez quand même un petit peu, là.  
4           Je vais essayer de comprendre.

5           R. Je pense que madame a un complément de...

6           Q. **[54]** Ah!

7           Mme STÉPHANIE GIAUME :

8           R. Je vais essayer de compléter puis je vais refaire  
9           référence à la rencontre technique qu'on a eue  
10          mercredi sur les coûts évités. Il faut se rappeler  
11          que les coûts évités, que ce soit transport et  
12          distribution, sont basés sur une planification de  
13          dix (10) puis ils sont ramenés en annuités. Ça veut  
14          dire que, sur l'ensemble de cette période de dix  
15          (10) ans, on va capter la croiss... bien,  
16          l'augmentation d'investissements due à une  
17          augmentation de la croissance. Donc, ce n'est pas  
18          une... ce n'est pas à chaque année. Si,  
19          aujourd'hui... bien, si la GDP, par exemple, évite  
20          un investissement, on ne va peut-être pas le voir  
21          l'année 1. Ça va peut-être repousser  
22          l'investissement dans quatre ans, cinq ans.

23                        Mais comme on utilise une annuité, on va  
24          tenir compte, sur l'horizon de dix (10) ans, tout  
25          investissement attribuable à une croissance de la

1 demande. Donc, on va le ramener en valeur  
2 d'aujourd'hui, on va capter tout investissement sur  
3 une période de dix (10) ans.

4 Q. [55] Justement, vous faites bien de faire référence  
5 à la rencontre technique qu'on a eue sur les coûts  
6 évités. Si ma mémoire est bonne, justement, soit  
7 vous ou de vos consoeurs ou confrères aviez parlé,  
8 justement, en termes de coûts évités, mais ça  
9 évitait comme, par exemple, la construction d'un  
10 barrage ou ainsi de suite. Ce que je comprends bien  
11 c'est que, dans les estimations des besoins, il n'y  
12 a pas vraiment un équipement comme tel. C'est un  
13 surplus de besoins que vous évaluez, et via les  
14 coûts évités, bien, là ça vous... comme vous disiez  
15 la semaine dernière, ça vous permet d'éviter de  
16 construire un équipement. Lequel? Vous ne le savez  
17 pas encore. C'est ça?

18 R. Bien, on regarde quels sont les investissements  
19 requis pour répondre à une augmentation de la  
20 croissance puis on considère uniquement donc, la  
21 croissance. Tout ce qui concerne les  
22 investissements pour la pérennité, on n'en tient  
23 pas compte. Donc, on va regarder, au niveau global,  
24 sur l'ensemble du réseau, quels vont être les  
25 investissements requis, pas pour une région

1 particulière, on tient compte de l'ensemble des  
2 régions.

3 (10 h 09)

4 Q. **[56]** Merci. Maintenant, on va aller à la pièce  
5 B-0035, c'est-à-dire le document HQD-1, document 4,  
6 c'est-à-dire la mise à jour de l'analyse économique  
7 suite à la décision D-2018-113 et je vous invite à  
8 vous rendre à la page 3 et à cette page 3 il y a un  
9 tableau 1, mais avant d'aborder le tableau 1, je  
10 vais citer le paragraphe au-dessus. Vous me direz  
11 quand vous serez rendu au document.

12 M. RÉMI DUBOIS :

13 R. Nous l'avons, merci.

14 Q. **[57]** Parfait, allons-y. En débutant à la ligne 7 il  
15 est fait mention que :

16 Les tableaux suivants présentent les  
17 résultats des analyses économiques  
18 tenant compte d'une quantité de 287 MW  
19 pour l'année 2018-2019, d'une part  
20 pour le scénario de référence du  
21 Programme

22 Et là, on fait référence au tableau 1,  
23 et d'autre part pour les analyses  
24 demandées par la Régie.

25 Et là, on fait référence aux tableaux 2 et 3.

1 Abordons justement le tableau 1.

2 Dans le tableau 1, on voit qu'à la première  
3 ligne, c'est-à-dire la ligne justement qui est  
4 présentée comme étant la ligne 1, c'est-à-dire le  
5 GDP Affaires avec la mention mégawatts réduits. On  
6 peut voir justement que le Programme GDP Affaires  
7 permettrait des réductions de besoins qui sont  
8 exprimées en mégawatts. Et là, on va de deux cent  
9 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) pour dix-huit-  
10 dix-neuf (18-19) à quatre cent cinquante-cinq  
11 mégawatts (455 MW) pour l'hiver vingt-cinq-vingt-  
12 six (25-26). Ce qui m'amène la question suivante :  
13 est-ce que vous pourriez m'indiquer comment ces  
14 données sont communiquées aux unités  
15 administratives qui, elles, sont responsables? Et  
16 là, je fais référence, de l'ingénierie, de la  
17 construction, des équipements de distribution.  
18 Autrement dit, comment sont-elles utilisées dans la  
19 conception et la construction des équipements de  
20 distribution? Vous réfléchissez?

21 Mme STÉPHANIE GIAUME :

22 R. On envoie à chaque année un document, « Plan des  
23 charges et des ressources », donc c'est une  
24 prévision sur les postes, qu'on envoie au  
25 Transporteur, qu'on dépose.

1 Q. **[58]** Mais le côté, comment je pourrais dire, parce  
2 que ces chiffres-là, ça doit quand même influencer  
3 la planification concernant tout ce qui concerne  
4 l'ingénierie ou la construction d'équipements. Ce  
5 ne sont pas simplement des estimations. Ça doit  
6 avoir un impact sur des planifications de  
7 construction et ainsi de suite, non?

8 R. Quand on envoie notre prévision en puissance, à  
9 partir de maintenant, il y aura la distinction GDP  
10 puis la croissance des besoins qu'on envoie au  
11 Transporteur. Mais il faut se rappeler que la  
12 prévision qui est faite du Transporteur se base  
13 d'abord par des données réelles puis il va regarder  
14 sa planification à partir des données réelles.  
15 Donc, on n'a pas spécifiquement ce montant-là  
16 dans... bien, on peut lui donner l'information,  
17 mais lui, quand il fait sa planification, il va  
18 partir d'un point réel peut-être, donc de la  
19 puissance effacée réelle, puis il va regarder, il  
20 va faire lui-même sa planification.

21 Q. **[59]** O.K. Donc, qu'il ait ces chiffres-là ou non,  
22 ça n'influence pas les prévisions du Transporteur.

23 R. Non, c'est nos prévisions. On va lui donner nos  
24 prévisions de puissance.

25 Q. **[60]** O.K.

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. En fait, je vais me permettre de compléter. En  
3 fait, la planification du trans... on communique au  
4 Transporteur l'ensemble de notre planification,  
5 donc on lui transmet la prévision sur la demande,  
6 sur l'horizon du plan. Donc, ce qui compte c'est  
7 l'ensemble de la croissance de la demande qui est  
8 anticipée. On lui communique aussi comment on va  
9 répondre à cette demande-là, donc l'ensemble des  
10 ressources du Distributeur sont communiquées, que  
11 ce soit éventuellement pour la GDP et l'électricité  
12 interruptible est une variable, mais aussi les  
13 ressources dont dispose le Distributeur pour  
14 répondre à la demande sont également transmises.  
15 Donc, que ce soit en termes de provenance, de  
16 région géographique, et caetera, puis qu'il puisse  
17 planifier le déploiement de son réseau de transport  
18 pour acheminer, dans le fond, pour acheminer les  
19 moyens disponibles vers la demande, là où elle se  
20 présente.

21 (10 h 14)

22 Q. **[61]** Si, comment dire, j'assemble vos deux  
23 réponses, là, vous me direz si je me trompe. Est-ce  
24 à dire que, dans le fond, si on met de côté, là, le  
25 Transporteur, le Programme GDP à lui-même peut

1 avoir un effet, là, par rapport à la demande,  
2 justement, la question du Transporteur et de  
3 construction éventuelle, même s'il n'y avait pas  
4 une divulgation de vos prévisions de façon, comment  
5 dire, étanche, il pourrait y avoir un impact de  
6 votre programme même si le Transporteur n'est pas  
7 au courant de vos prévisions. Est-ce que je peux  
8 comprendre ça comme ça? Non?

9 Mme STÉPHANIE GIAUME :

10 R. Non, il est au courant de nos prévisions. Il va  
11 baser ses investissements sur nos prévisions à  
12 nous.

13 Q. **[62]** O.K.

14 M. HANI ZAYAT :

15 R. L'objectif du Transporteur est d'avoir un réseau de  
16 transport qui est capable de répondre à notre  
17 demande, puis quand je dis « notre demande », on  
18 reflète la demande au Québec. Donc, il faut que son  
19 réseau soit capable d'acheminer l'énergie vers les  
20 clients de la façon dont on l'anticipe.

21 Donc, quand on dit que la demande  
22 aujourd'hui est à, ou la pointe aujourd'hui est à  
23 trente-huit mille (38 000) et que dans dix (10)  
24 ans, on pense qu'elle va être à quarante-deux mille  
25 (42 000), bien, il faut qu'il soit capable de bâtir

1 le réseau en fonction de cette croissance-là et on  
2 va lui dire quelles sont les ressources qui vont  
3 contribuer à répondre à une demande de quarante-  
4 deux mille (42 000) et où sont ces ressources-là  
5 pour qu'il puisse planifier son réseau de transport  
6 en conséquence.

7           Donc, c'est pas un exercice étanche entre  
8 les deux, au contraire, il y en a un qui vise à  
9 approvisionner l'autre, un peu comme ça se fait en  
10 production. Donc, il faut qu'on ait les moyens de  
11 production nécessaires pour répondre à la demande,  
12 il faut qu'on ait le réseau de transport nécessaire  
13 pour acheminer cette production-là vers les centres  
14 de consommation.

15 Q. **[63]** Pardonnez-moi, ça va être une question un peu  
16 profane, mais avec ce que vous me dites, vous  
17 parlez de prévisions, le GDP Affaires, si je  
18 comprends bien, c'est de façon volontaire que les  
19 clients se retirent. Comment pouvez-vous planifier?  
20 Est-ce que vous planifiez avec le GDP Affaires  
21 compris? Comment vous faites votre prévision avec  
22 un élément qui est imprévisible étant donné qu'il y  
23 a un retrait volontaire?

24 R. Oui, il peut y avoir un retrait volontaire. Par  
25 contre, il y a une certaine diversité chez les

1 clients. Je veux dire, ce qui aurait un impact,  
2 c'est si le programme disparaissait au complet. Là,  
3 c'est sûr qu'on aurait trois cents mégawatts  
4 (300 MW) de moins ou, à terme, cinq cents mégawatts  
5 (500 MW) de moins, ça pourrait influencer la  
6 planification.

7 Mais, par contre, s'il y a un client qui  
8 décidait de se retirer du programme, bien, on peut  
9 imaginer qu'il serait remplacé par un autre client  
10 et puis, au total, on a une certaine diversité qui  
11 fait qu'on planifie aujourd'hui sur une  
12 contribution des clients de l'ordre, bien, trois  
13 cents (300) pour cette année mais, à terme, à cinq  
14 cents mégawatts (500 MW).

15 Mais c'est pas une liste nominative de  
16 clients qui participent, c'est plus un ensemble de  
17 clients qui contribuent pour cinq cents mégawatts  
18 (500 MW), de la même façon qu'on a une demande  
19 prévue de quarante mille mégawatts (40 000 MW),  
20 mais on n'a pas une liste de clients spécifiques  
21 qui contribuent à la pointe pour quarante mille  
22 mégawatts (40 000 MW) en termes de demande.

23 Q. **[64]** Bon. Allons-y maintenant avec l'ordonnance de  
24 sauvegarde, c'est-à-dire la décision D-2018-113 et  
25 c'est le document A-0021. Ça va? Je vous invite à

1 lire le paragraphe 63 à la page 15. Et pour les  
2 fins de la sténographie, je vais le lire. Allons-y,  
3 oui? Donc, le paragraphe 63 :

4 En conséquence, la Régie accorde au  
5 Distributeur, pour inclusion à son  
6 revenu requis pour l'année tarifaire  
7 19-20, le montant maximal de 20,1 M  
8 pour son programme GDP Affaires. Ce  
9 montant équivaut à 287 MW rémunérés à  
10 70 \$/kW. Si la contribution des  
11 participants en volume de puissance  
12 fourni à l'hiver 18-19 devait être  
13 moindre que les 287 MW, créant un  
14 solde créditeur, ce solde devra être  
15 porté au compte d'écart créé  
16 antérieurement pour le Programme.

17 Ce qui m'amène la question suivante, est-ce que le  
18 Distributeur, est-ce que vous avez commencé, là,  
19 des inscriptions au Programme pour l'hiver dix-  
20 huit-dix-neuf (18-19) et si oui, c'est depuis quand  
21 que ça a débuté ces inscriptions-là?

22 (10 h 19)

23 M. RÉMI DUBOIS :

24 R. Bien sûr qu'on a commencé, évidemment, au sortir de  
25 la décision, donc, le plan de match était assez

1 simple, on avait un nombre très bien défini de  
2 projets et de clients qui avaient participé, donc  
3 on s'est mis en mode appel à chacun d'eux, donc  
4 clients partenaires et autres. Et en date  
5 d'aujourd'hui, sur une base non officielle, on est  
6 rendu autour de deux cent trente mégawatts (230 MW)  
7 de clients qui ont reconduit, évidemment, le  
8 programme pour l'hiver qui vient. Donc évidemment,  
9 on s'était donné une date autour du premier (1er)  
10 octobre, là, pour des fins d'intégration au plan  
11 d'approvisionnement, mais compte tenu des délais,  
12 on se donne encore quelques semaines, une ou deux  
13 semaines. Mais on va se rendre au maximum de ce  
14 qu'on peut faire pour aller chercher le deux cent  
15 quatre-vingt-sept (287) qui est, somme toute,  
16 limité.

17 Q. [65] Hum hum.

18 R. Donc, certains clients nous ont déjà avisés qu'ils  
19 ne seraient pas de la partie, mais jusqu'à date, on  
20 est autour de quatre-vingts pour cent (80 %) de la  
21 cible.

22 Q. [66] O.K. Et est-ce que c'est un secret industriel  
23 si je vous demande ça représente combien de  
24 clients? Parce que là, vous parlez d'un potentiel,  
25 mais ça se dénombre en combien de clients?

1 R. C'est à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) en  
2 mégawatts puis quatre-vingts pour cent (80 %) en  
3 projets. Donc, on est à peu près le même ratio est  
4 respecté.

5 Q. **[67]** Toujours en lien avec la décision, comment  
6 vous vous organisez pour respecter le montant  
7 maximal de vingt virgule un millions (20,1 M) qui  
8 est autorisé par la Régie pour l'hiver dix-huit-  
9 dix-neuf (18-19)? Et plus précisément, là, comment  
10 vous sélectionnez les participants?

11 Mme ANITA TRAVIESO :

12 R. Bien, tous les clients qui ont participé l'année  
13 passée, tous ceux qui sont inscrits, tous les  
14 projets inscrits sont d'emblée, comme disait Rémi,  
15 rappelés et communiqués, donc ceux-là vont rentrer  
16 dans l'analyse, comme on fait à chaque année. Par  
17 contre, il y a une modalité supplémentaire qu'on a  
18 dû ajouter, dans le sens que même si un client qui  
19 a participé l'année passée ferait plus  
20 d'effacements que l'année dernière, il sait qu'il  
21 est limité à la valeur qu'on lui a autorisée  
22 l'année passée pour respecter ce qui a été demandé.  
23 Donc, la sélection est facile, elle est vraiment  
24 exactement les participants de l'année passée et  
25 une modalité supplémentaire pour respecter le

1 critère demandé.

2 Q. [68] C'est une reconduction?

3 R. C'est une reconduction.

4 Q. [69] On va changer de document. Maintenant, on va y  
5 aller avec la pièce B-0004, c'est-à-dire le  
6 document HQD-1, Document 1, à sa page 7. Dans votre  
7 demande initiale, là, et là je fais référence au  
8 tableau 1, le Distributeur indique une contribution  
9 de trois cent cinquante mégawatts (350 MW) par  
10 rapport au Programme GPD Affaires. Et là, on fait  
11 référence à l'hiver dix-huit-dix-neuf (18-19). Et  
12 là, pour être plus précis, là, dans la dernière  
13 ligne, là, de la section « Gestion de la demande de  
14 puissance », là, on peut voir que GPD Affaires, là,  
15 on parle de trois cent cinquante (350). Et on parle  
16 concernant la puissance additionnelle requise,  
17 c'est-à-dire la dernière ligne en bas, on parle,  
18 là, de zéro de puissance, là, nécessaire. Ce qui  
19 amène la question suivante, dans votre réponse à la  
20 DDR numéro 1 de la Régie, et plus précisément... Ça  
21 c'est le document HQD-2, Document 1, à sa page 8.  
22 Pardon? B-0015. Je vais lire la question, c'est la  
23 question 2.2 :

24 Veuillez mettre à jour les analyses  
25 citées à la référence (ii) en fonction

1 des données fournies en réponse à la  
2 question précédente.

3 Et la réponse c'est :

4 Le Distributeur dépose les tableaux  
5 cités en référence (ii) mis à jour  
6 selon la réponse précédente. À noter  
7 que des corrections mineures ont été  
8 apportées au tableau R-2.2-C.

9 Mais ce qui nous intéresse, c'est le tableau R-2.2-  
10 A, et plus précisément, là, je voudrais porter à  
11 votre attention la première ligne du tableau, là,  
12 c'est-à-dire c'est « GDP Affaires mégawatts  
13 réduits ». En deux mille dix-huit, deux mille dix-  
14 neuf (2018-2019), il y a la valeur de trois cent  
15 quinze (315). Et allons-y. Pourriez-vous nous  
16 indiquer, si vous allez acheter de l'énergie sur le  
17 marché de court terme ou non pour compenser l'écart  
18 de vingt-huit mégawatts (28 MW) parce que, dans le  
19 fond, si on y va, trois cent quinze (315) moins ce  
20 qui était prévu, deux cent quatre-vingt-sept (287),  
21 bien ça donne les vingt-huit mégawatts (28 MW)  
22 manquants, là. Est-ce que vous allez acheter de  
23 l'énergie sur le marché à court terme par rapport à  
24 ça?

25 (10 h 24)

1 M. HANI ZAYAT :

2 R. En fait, on va faire l'exercice tel qu'on le fait à  
3 chaque année qui est donc avant, juste avant  
4 l'hiver, au courant du mois d'octobre et au plus  
5 tard en novembre. C'est de compléter la  
6 planification pour l'hiver qui vient. Donc, je vous  
7 rappelle qu'on actualise, dans le fond, la  
8 prévision de la demande, les besoins pour le  
9 prochain hiver et on actualise l'ensemble des  
10 ressources dont on dispose pour répondre à cette  
11 demande-là, en tenant compte de l'adhésion que ce  
12 soit au programme GDP Affaires, à l'adhésion au  
13 programme d'électricité interruptible. Et c'est en  
14 fonction d'un bilan à jour qu'on complète nos  
15 achats pour l'hiver qui vient, donc des achats de  
16 puissance.

17 Donc, on va chercher les engagements d'une  
18 ressource pour répondre à une éventuelle demande  
19 entre le premier (1er) décembre et le premier (1er)  
20 avril. Et c'est un exercice qui est fait.

21 Dépendamment de la hauteur des besoins, on peut  
22 commencer plus tôt ou plus tard, là. Cette année,  
23 on pourrait avoir besoin de cent mégawatts (100 MW)  
24 additionnels pour être prêt pour le prochain hiver.  
25 Mais, les inscriptions ne sont pas complétées

1           autant pour le Programme GDP Affaires que pour  
2           l'électricité interruptible, à ma connaissance.

3       Q. [70] Quand vous parlez d'actualisation, en temps  
4           réel, c'est-à-dire en cours de route durant l'année  
5           ou c'est... Non?

6       R. Non. Je réitère. Ici, on parle d'un programme en  
7           puissance, donc c'est, dans le fond, c'est quelle  
8           est la planification pour la pointe du prochain  
9           hiver. Et après ça, il y a des aléas qui sont  
10          autour de ça, donc des incertitudes, hein! Je vous  
11          rappelle que la prévision en puissance est  
12          effectuée à une température normale, donc  
13          typiquement, je dis toujours moins vingt (-20)  
14          degrés, là, mais autour de moins vingt (-20)  
15          degrés, mais évidemment, il faut qu'on soit capable  
16          de répondre à une demande qui peut être générée à  
17          cause de températures bien inférieures à moins  
18          vingt (-20) degrés. Donc, c'est tout cet exercice-  
19          là qui est fait.

20                   Et le bilan en puissance donc reflète...  
21           c'est une prévision pour le prochain hiver avec un  
22           aléa et une incertitude qui sont associés à la  
23           prévision pour le prochain hiver, avec des  
24           inscriptions, avec une liste de moyens dont on  
25           dispose.

1 Q. [71] O.K.

2 R. Mais, c'est pas du horaire, hein! C'est vraiment  
3 être... c'est dire, pour le prochain hiver, pour  
4 répondre aux critères de fiabilité, donc une  
5 espérance de délestage de pas plus qu'une fois aux  
6 dix (10) ans, il faut avoir tant de ressources  
7 dédiées qu'on pourrait appeler aux besoins si  
8 l'hiver devait s'avérer très froid.

9 Q. [72] Il y a la prévision. Bon. Il y a l'achat court  
10 terme pour compenser, comment dire, les besoins que  
11 vous prévoyez, mais il y a aussi l'autre technique.  
12 Votre programme permet de réduire. Avez-vous des  
13 prévisions par rapport au programme? Comment vous  
14 conciliez l'achat à court terme des prévisions, là,  
15 comment dire, de réduction de besoins? Est-ce que  
16 c'est prévu? Est-ce que vous avez des évaluations  
17 par rapport à votre programme?

18 R. C'est en fonction de ce que les clients se sont  
19 engagés à réduire, là. Monsieur Dubois parlait de,  
20 aujourd'hui, on a des engagements de la part des  
21 clients de l'ordre de deux cent trente mégawatts  
22 (230 MW). On va actualiser ce chiffre-là en vertu  
23 de la période d'inscription. Puis une fois que,  
24 d'ici les prochains jours, semaines, on va tenir  
25 compte de l'engagement des clients du Programme

1 GDP, de l'engagement des clients à l'électricité  
2 interruptible et on va compléter par des achats de  
3 UCAP avant le premier (1er) décembre en fonction de  
4 ce qu'on a obtenu.

5 (10 h 19)

6 Q. **[73]** Allons-y maintenant avec un document qui n'est  
7 pas au dossier. J'ai déposé une version  
8 électronique qui est déjà cotée, c'est la pièce  
9 C-ACEFQ-0008. Et, étant donné que ce n'est pas au  
10 dossier, c'est le dossier 4057, le dossier pour la  
11 demande tarifaire. J'en ai fait des photocopies  
12 pour votre bénéfice. Vous avez le document, Madame  
13 la Présidente? Je vous invite à y aller à la page  
14 15. Je vais lire le deuxième paragraphe, j'ai mis  
15 un surligné bleu. Allons-y :

16 L'écart prévu entre le montant  
17 autorisé de 16,1 M\$ et l'évaluation  
18 des sommes relatives aux appuis  
19 financiers du premier trimestre  
20 2018...

21 Et là, on fait référence à l'hiver dix-sept-dix-  
22 huit (17-18).

23 ... et celles de décembre 2018,...

24 Et là, on fait référence à l'hiver dix-huit-dix-  
25 neuf (18-19).

1                   ... soit 20,7 M\$, représente un  
2                   montant de 4,6 M\$ (débiteur). Ainsi,  
3                   le Distributeur a versé aux revenus  
4                   requis de l'année 2019 un montant de  
5                   4,7 M\$, incluant des intérêts  
6                   débiteurs de 0,1 M\$.

7                   L'an dernier, pour l'hiver deux mille dix-sept-  
8                   deux mille dix-huit (2017-2018), vous avez dépassé  
9                   le budget qui était autorisé par la Régie, là. On  
10                  parle d'un budget, hein, à une hauteur de quatre  
11                  virgule six millions (4,6 M), comme on peut le voir  
12                  dans l'extrait, là, du document que je vous ai lu.

13                  Pourriez-vous m'indiquer si les actions que  
14                  va entreprendre le Distributeur cette année...  
15                  pardonnez-moi, quelles sont les actions que le  
16                  Distributeur va entreprendre pour respecter le  
17                  budget qui a été autorisé en dix-huit-dix-neuf (18-  
18                  19)?

19                  M. HANI ZAYAT :

20                  R. Je vais dire, ce que je comprends de la décision de  
21                  la Régie, c'est qu'on a le droit d'aller chercher  
22                  deux cent quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) pour  
23                  vingt millions (20 M) et l'engagement de mes  
24                  collègues de commercialisation, c'est de ne pas...  
25                  d'aller chercher juste les clients qui ont adhéré

1 l'année dernière pour un maximum de deux cent  
2 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW).

3 Q. **[74]** Et pour le quatre virgule six millions  
4 (4,6 M), là, qui est un débiteur?

5 R. Ça, je vous inviterais à poser la question début  
6 décembre dans le cadre de la tarifaire, je pense  
7 que ça serait le bon forum.

8 Q. **[75]** Moi, j'ai comme l'impression que ça ne sera  
9 pas possible. Et c'est des vases communicants, là,  
10 si on est ici, c'est parce que ça a un lien avec le  
11 dossier tarifaire.

12 M. RÉMI DUBOIS :

13 R. Je pense que c'est un résultat passé. Le quatre  
14 point six (4,6) dont on parle, c'est en lien avec  
15 l'hiver qui vient de se terminer... enfin, qui  
16 vient! Qui s'est terminé en avril dernier, où on  
17 avait effectivement contracté pour deux cent  
18 quatre-vingt-seize mégawatts (287 MW) alors que la  
19 décision nous amenait à un peu moins et à seize  
20 millions (16 M) plutôt que vingt (20). Donc, ce  
21 montant-là a déjà été porté au compte de frais  
22 reportés tel que prévu. Il est là. Maintenant,  
23 comment il sera disposé et autres? Cette  
24 discussion-là, effectivement, pourra être traitée  
25 dans le cadre de la tarifaire. Mais cet argent-là,

1 il est juste placé là où il devait l'être, en lien  
2 avec la décision qui a été prise. La décision est  
3 venue une fois que l'hiver était terminé, donc  
4 c'est le reflet de cette situation-là.

5 (10 h 34)

6 Q. **[76]** Merci. Prenons le document HQD-2, document 3,  
7 c'est-à-dire la pièce B-0017. Et là, je fais  
8 référence aux réponses du Distributeur à la demande  
9 de renseignements de l'ACEF de Québec. Plus  
10 précisément, là, je vous demande de prendre la page  
11 7. Ça va? Je vais lire la question 5.2 et  
12 forcément avec la réponse que vous avez donnée :

13 5.2 Veuillez confirmer (ou infirmer)  
14 qu'en termes du nombre d'heures de  
15 fourniture de la puissance par année,  
16 le programme GDP Affaires n'offre pas  
17 de service équivalent à celui du  
18 contrat d'approvisionnement avec le  
19 Producteur découlant de l'appel  
20 d'offres A/O 2015-01

21 Et là, on fait référence aux... voir les références  
22 (ii) et (iii).

23 Dans l'affirmative ou dans la  
24 négative, veuillez expliquer.

25 Et vous avez répondu :

1                           Le Programme offre 100 heures, alors  
2                           que les contrats issus de l'A/O  
3                           2015-01 offrent 351 heures.

4                   Ce qui amène les questions suivantes. Premièrement,  
5                   est-ce que la valeur de trois cent cinquante heures  
6                   (350 h) constituerait ou non un maximum qui aurait  
7                   été stipulé dans les contrats issus de l'appel  
8                   d'offres?

9                   M. RÉMI DUBOIS :

10                  R. Oui.

11                 Q. **[77]** Et justement concernant ce fameux... ça fait  
12                   drôle, trois cent cinquante et un (351 h), ça  
13                   pourrait être trois cent cinquante (350 h), ainsi  
14                   de suite, elle a été déterminée comment, cette  
15                   valeur-là de trois cent cinquante et un (351 h)?

16                 M. HANI ZAYAT :

17                 R. De mémoire, on demandait dans l'appel d'offres un  
18                   minimum... un engagement minimal de trois cents  
19                   heures (300 h) et le trois cent cinquante et un  
20                   (351 h) est le résultat de l'appel d'offres, donc  
21                   c'est la proposition des soumissionnaires gagnants,  
22                   d'être à trois cent cinquante et une heure (351 h).

23                 Q. **[78]** Merci, c'est tout. C'est terminé, Madame la  
24                   Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vous remercie beaucoup, Maître Falardeau. Alors  
3 nous allons prendre la pause. Il est dix heures...  
4 j'ai trente-cinq (35) ici. Oui, il est dix-heures  
5 trente-sept (10 h 37). On va prendre une pause de  
6 quinze minutes (15 min), on va revenir à moins dix  
7 avec l'Association des stations de ski.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10 LA PRÉSIDENTE :

11 J'aime beaucoup mes horaires et le respect des  
12 horaires, je dois avouer. Bonjour. L'ensemble de  
13 nos témoins sont là. Bonjour.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me MARIE-ANNICK TOURILLON :

15 Q. [79] Bonjour, Madame la Présidente, Marie-Annick  
16 Tourillon de l'Association des stations de ski du  
17 Québec. Madame la Régisseur, Monsieur le Régisseur,  
18 alors notre question pour le Distributeur ça va  
19 être de... pour quelle raison choisissez-vous la  
20 date du premier (1er) décembre comme période de  
21 référence pour la période hivernale plutôt que le  
22 vingt et un (21) décembre, la date officielle du  
23 début de l'hiver?

24 M. HANI ZAYAT :

25 R. Oui, bien c'est... en fait, la période du premier

1 (1er) décembre au premier (1er) avril c'est la  
2 période la plus susceptible pour que nos hauts, nos  
3 pointes de réseau risquent de se matérialiser.  
4 Donc, typiquement c'est entre le premier (1er)  
5 décembre et le premier (1er)... le premier (1er)  
6 avril.

7 Q. [80] D'accord. Puis depuis le début du Programme  
8 GDP Affaires est-ce que vous pouvez nous préciser,  
9 soit en nombre ou en pourcentage, les appels de GDP  
10 Affaires qui ont eu lieu avant le vingt et un (21)  
11 décembre?

12 R. Je n'ai pas l'information en tête, ça se peut qu'il  
13 n'y en ait pas eu avant le vingt et un (21)  
14 décembre. Évidemment, c'est une question de...  
15 c'est une question de probabilité d'occurrence, ça  
16 dépend... on parle des trois dernières années. Il y  
17 a eu quand même des années... des hivers chauds au  
18 cours des dernières années et la date du vingt et  
19 un (21) décembre est souvent une date... je ne veux  
20 pas revenir sur le premier (1er), mais même le  
21 vingt et un (21) décembre on s'approche de la  
22 période de Noël et souvent c'est pas nécessairement  
23 une période de pointe, donc s'il y avait une pointe  
24 en décembre, elle risque de se matérialiser avant  
25 le vingt et un (21) décembre.

1 (10 h 54)

2 Q. **[81]** Ça va compléter nos questions. Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je vous remercie beaucoup. Alors, on va passer,  
5 oui, à l'AHQ-ARQ, Maître Cadrin.

6 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN (AHQ-ARQ) :

7 Q. **[82]** Alors, bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ.  
8 Alors, rebonjour à tout le monde. Si on revient un  
9 peu sur, si vous me permettez, sur la question des  
10 mégawatts engagés, l'an dernier, les deux cent  
11 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW) engagés l'an  
12 dernier. Je comprends que vous êtes en mesure  
13 évidemment de déterminer où sont situés ces  
14 mégawatts-là, donc ces clients-là et... parce que  
15 vous connaissez évidemment qui sont les clients, ça  
16 va de soi. Alors, est-ce que vous êtes en mesure de  
17 me dire combien étaient sur la Côte-Nord, à titre  
18 d'exemple, comme région?

19 Mme ANITA TRAVIESO :

20 R. On a cette information, mais je ne la connais pas  
21 présentement.

22 Q. **[83]** Est-ce que ce serait possible de prendre  
23 l'engagement de nous fournir le nombre de clients  
24 qui se trouvent sur la Côte-Nord, s'il vous plaît,  
25 dans les deux cent quatre-vingt-sept mégawatts

1 (287 MW) de l'an dernier? On me demande de  
2 spécifier Côte-Nord en termes de réseau de  
3 transport.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pouvez-vous être plus précis? Parce que là ça va de  
6 où à où pour vous la Côte-Nord en réseau de  
7 transport?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Je vais poser la question à quelqu'un qui est plus  
10 précis que moi.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Ce qui est en amont de la limite Manic-Québec. Et  
15 ce qu'on demandait, c'est parmi les deux cent  
16 quatre-vingt-sept mégawatts (287 MW), combien  
17 étaient sur la Côte-Nord en termes de mégawatts.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Alors, dans la mesure où l'information est  
20 disponible, on va prendre l'engagement de la  
21 fournir, donc...

22 LA GREFFIÈRE :

23 Alors, ce sera l'engagement numéro 1.

24 Me ÉRIC FRASER :

25 L'engagement numéro 1.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Ça va, Monsieur le sténographe? Pas besoin de  
3 rephraser. D'accord.

4

5 E-1 (HQD) : Indiquer le nombre de clients se  
6 trouvant sur la Côte-Nord, en termes  
7 de réseau de transport, dans les  
8 287 MW de l'an dernier (demandé par  
9 l'AHQ-ARQ)

10

11 Q. **[84]** Un peu en lien avec le dossier 4052 qui nous  
12 amène à poser les questions des régions justement,  
13 dans le futur, est-ce qu'on va donner un accès aux  
14 clients d'une région où il n'y aurait aucun intérêt  
15 à appeler le GDP à cause des limites de transit sur  
16 le réseau de transport? Et comme je vous donnais  
17 cet exemple-là de la Côte-Nord dans le sens où on  
18 vient de définir la Côte-Nord il y a quelques  
19 instants.

20 Ça va pour la question ou vous avez besoin que je  
21 la précise?

22 M. HANI ZAYAT :

23 R. Oui. Non, ça va. C'est juste que...

24 Q. **[85]** O.K. C'est bon. Je vous regardais discuter  
25 puis je voulais savoir si j'étais clair.

1 R. ... je veux formuler la réponse de façon à ce que  
2 ce soit le plus clair possible.

3 Q. **[86]** D'accord.

4 R. Donc, pour l'instant, à l'intérieur des modalités  
5 actuelles de la GDP, il n'y a pas de... il n'est  
6 pas prévu une possibilité d'exclusion de clients  
7 par zone. Toutefois, si on devait identifier une  
8 problématique particulière et un nombre de clients  
9 important dans une zone où les interruptions ne  
10 seraient pas acheminables, je vais le dire comme  
11 ça, un peu à l'instar de l'électricité  
12 interruptible, on pourrait... on pourrait penser  
13 éventuellement à des exclusions de ce côté-là ou à  
14 la possibilité de refuser des clients s'ils ne sont  
15 pas capables de répondre aux besoins. Ou si leur  
16 réponse aux besoins ne contribuent pas...

17 Q. **[87]** Oui, c'est ça.

18 R. ... à la réduction...

19 Q. **[88]** Parce que là...

20 R. ... à la réduction, à notre besoin.

21 Q. **[89]** Parce qu'à la limite de transit sur le réseau  
22 de transport fait en sorte, vous avez compris la  
23 Côte-Nord puis le 4052, j'imagine bien.

24 R. Oui.

25 Q. **[90]** Alors donc, ça ne contribue pas à vous aider,

1 là, en résumé, peut-être dit vulgairement à ce  
2 stade-ci, vulgarisé, alors... Mais, ça, vous n'en  
3 tenez pas compte cette année pour les fins de la  
4 présentation de votre programme. Mais, dans le  
5 futur, est-ce que c'est un élément qu'il ne  
6 faudrait pas tenir compte parce qu'il n'y a pas  
7 d'impact, ils ne vous aideront pas, comme je le dis  
8 de façon vulgarisée.

9 (10 h 59)

10 R. Oui, s'il s'avérait que c'était un problème, donc  
11 qu'on avait vraiment des clients sur la Côte-Nord  
12 et qu'ils ne puissent pas contribuer à la réduction  
13 de notre besoin global, oui, on pourrait en tenir  
14 compte. Il faudrait...

15 Q. **[91]** O.K. On pourra...

16 R. ... refléter dans le programme.

17 Q. **[92]** En climatologie normale, combien d'appels de  
18 GDP prévoyez-vous pour l'hiver prochain?

19 R. À climatologie vraiment normale, c'est-à-dire si on  
20 était selon la norme à chacune des heures de  
21 l'hiver, probablement zéro.

22 Par contre, c'est rare qu'un hiver soit  
23 normal à chacune de ses heures. Donc on peut avoir  
24 un hiver normal dans son ensemble mais avoir des  
25 grosses variabilités à l'intérieur de l'hiver, tout

1           comme on peut avoir un mois qui est normal mais une  
2           grosse variabilité à l'intérieur du mois.

3                       Donc, un programme de ce type n'est pas  
4           nécessairement fait pour répondre à un hiver normal  
5           mais pour se prémunir et répondre à la gestion des  
6           aléas qui peuvent survenir autour des hivers tels  
7           qu'on les connaît.

8    Q. **[93]** Mais, par exemple, quand vous prévoyez vos  
9           approvisionnement pour la cause tarifaire, vous  
10           prévoyez quoi en termes de, à climatologie normale,  
11           bien sûr, les appels de GDP, zéro?

12   R. Zéro et je rappelle que le programme GDP n'est pas  
13           un programme en énergie, c'est un programme en  
14           puissance. Donc, l'objectif n'est pas de pouvoir  
15           appeler des heures en particulier, mais d'avoir un  
16           moyen qui est disponible, qui est stand-by comme on  
17           pourrait dire en français, donc qui est disponible  
18           pour être appelable si le besoin se matérialisait.

19                       Donc, la valeur du programme GDP n'est pas  
20           tant de l'énergie qui est associée au programme  
21           mais, simplement, l'essence de sa valeur c'est de  
22           pouvoir être disponible si jamais on devait  
23           l'appeler.

24   Q. **[94]** D'accord. Donc, je présume que la réponse à la  
25           question à climatologie normale toujours, pour

1 l'hiver suivant, donc deux mille dix-neuf-deux  
2 mille vingt (2019-2020), encore une fois, le nombre  
3 d'appels GDP que vous prévoyez ça serait  
4 probablement zéro encore une fois?

5 R. Tout à fait. À l'instar du programme d'électricité  
6 interruptible, dans l'électricité interruptible,  
7 même si on appelle à chaque hiver nos clients  
8 interruptibles, nos clients grande puissance, on ne  
9 planifie pas ou on n'inscrit pas un nombre d'appels  
10 ou de l'énergie associée au programme, bien que le  
11 programme est inscrit au bilan de puissance à  
12 hauteur de mille mégawatts (1000 MW) et contribue  
13 de façon importante à l'équilibre du bilan en  
14 puissance.

15 Q. **[95]** Je vous réfère maintenant à la pièce B-0032,  
16 HQD-3, Document 4. C'est la réponse à l'engagement  
17 numéro 4 pour vous aider aussi à le situer.

18 R. HQD-3, Document 4?

19 Q. **[96]** HQD-3, Document 4, oui. Juste pour que vous  
20 ayez le document devant vous et les chiffres dont  
21 on va parler.

22 R. Critère de fiabilité...

23 Q. **[97]** Je vais regarder plus particulièrement la  
24 partie qui dit « Pour les quatre prochaines  
25 pointes, l'espérance d'utilisation du programme par

1           année est la suivante : » et vous avez une série de  
2           boulets. Prenez le temps de lire le document pour  
3           vous replacer dans le contexte. Ça va, vous vous  
4           êtes reemplacé dans le contexte?

5           R. Il n'y a pas de question encore.

6           Q. **[98]** Oui. D'accord. Alors, comment peut-on  
7           expliquer que le nombre de jours/an baisse en deux  
8           mille vingt-deux mille vingt et un (2020-2021),  
9           alors que le bilan de puissance devient plus serré  
10          que l'hiver précédent?

11                        Si vous regardez deux mille vingt-deux  
12          mille vingt et un (2020-2021), on passe à un  
13          virgule vingt-trois jour/an (1,23 jour/an) comme  
14          espérance d'utilisation du programme par année - la  
15          série de boulets que vous avez dans l'engagement -  
16          et on a un bilan de puissance qui se resserre. Ça,  
17          on a déjà exposé ça ce matin mais si vous voulez,  
18          on peut référer au bilan de puissance.

19          (11 h 05)

20          R. Évidemment, le critère de fiabilité est appliqué  
21          sur l'ensemble des... l'ensemble de l'équilibre  
22          offre-demande du bilan du Distributeur, donc il  
23          tient compte autant de la prévision de la demande  
24          globale que de l'ensemble des moyens... que de  
25          l'ensemble des moyens qui sont là pour répondre à

1           cette demande-là. Et regarder une espérance  
2           d'utilisation spécifique pour un moyen, bien ça  
3           dépend évidemment de tous les autres moyens qui  
4           sont disponibles, de la hauteur des autres moyens  
5           et du positionnement de chacun des moyens à  
6           l'intérieur du modèle. Donc, possiblement que la  
7           diminution de l'espérance de délestage pourrait  
8           être expliquée par l'augmentation du nombre de  
9           mégawatts associé à la GDP à l'horizon vingt et un-  
10          vingt-deux (21-22).

11        Q. **[99]** Je ne sais pas si vous voulez compléter la  
12          réponse parce que vous aviez froncé les sourcils et  
13          vous aviez la main sur le bouton, alors j'ai été  
14          patient. D'accord. Bien écoutez, j'essaie peut-être  
15          juste de comprendre parce que vous avez des  
16          chiffres quand même assez précis, l'espérance  
17          d'utilisation du programme par année, vous avez  
18          fait un calcul et là, vous m'expliquez ce qui  
19          pourrait potentiellement rentrer dans... Mais  
20          qu'est-ce qui est arrivé dans ce cas-ci, là, pour  
21          arriver à 1,23? Alors vous étiez à 1,55 l'hiver  
22          deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-2020)  
23          dans l'engagement puis si vous regardez le bilan de  
24          puissance que vous avez affiché ce matin, si vous  
25          voulez y référer vous pouvez, mais on le sait tous,

1 on se parle assez souvent, de se dire que les  
2 besoins en puissance augmentent puis ils vont  
3 commencer à apparaître de façon plus aiguë dans les  
4 années dont on parle, vingt et un (21), vingt-deux  
5 (22) et ainsi de suite, là. Alors, comment on peut  
6 venir à en appeler moins de GDP Affaires alors  
7 qu'on a plus besoin de puissance? Vous comprenez ce  
8 que je veux dire, là?

9 R. C'est un peu le risque associé à ce genre  
10 d'information, donner ce genre d'information de  
11 façon spécifique, un modèle de cette façon-là. Ce  
12 que je vous dis, c'est que probablement qu'à  
13 l'horizon deux mille-dix-huit-deux mille dix-neuf  
14 (2018-2019), on a trois cents mégawatts (300 MW) de  
15 GDP alors qu'à l'horizon cinq ans plus tard, on a  
16 cinq cents (500) ou cinq cents mégawatts (500 MW).  
17 Donc, la contribution peut être variée dans le  
18 temps et il faut voir quels sont les autres moyens  
19 qui sont classés à ce moment-là. Je n'ai pas de  
20 réponse spécifique aujourd'hui, mais je ne pense  
21 pas que ce soit quelque chose qui soit déterminant  
22 pour notre dossier.

23 Q. **[100]** Merci pour votre réponse. Toujours dans  
24 l'engagement numéro 4, et je vous fais lecture du  
25 passage pertinent pour la question :

1 Le Distributeur tient à préciser que  
2 cette espérance inclut un grand nombre  
3 de cas sans jour d'utilisation du  
4 programme. Ceux-ci surviennent  
5 généralement lorsque les besoins en  
6 puissance simulés sont plus faibles,  
7 notamment en raison des conditions  
8 climatiques plus chaudes que la  
9 normale. L'utilisation du programme  
10 est beaucoup plus valorisée pour les  
11 cas de besoins en puissance plus  
12 élevés que le scénario moyen de  
13 demande (ce qui serait évidemment le  
14 cas pour des besoins en puissance  
15 comparables à ceux incluant la réserve  
16 tels que considérés dans le bilan en  
17 puissance du Distributeur).

18 La question est la suivante: Dans vos simulations  
19 pour répondre à l'engagement, quel est le  
20 pourcentage des cas sans jour d'utilisation du  
21 programme pour chacun des quatre hivers?

22 R. Cent jours d'utilisation, je n'ai pas cette  
23 information-là. Je vous rappelle que la valeur du  
24 programme, elle vient de sa... de son inscription  
25 au bilan de puissance et de sa capacité à fournir

1 l'énergie lorsque requis. Donc, qu'il soit appelé à  
2 la limite une heure, ou cent (100) heures, qui est  
3 le délai... le nombre d'heures maximum en vertu du  
4 programme, la valeur du programme est toujours  
5 présente.

6 (11 h 09)

7 Q. **[101]** Je comprends votre réponse, mais c'est parce  
8 que je vous lis ce que vous avez écrit, là,  
9 collectivement, là, pas vous personnellement, là,  
10 je ne le sais pas, mais vous dites, puis vous  
11 prenez le temps de nous le préciser, là, en  
12 commençant votre énoncé, vous nous dites :

13 Le Distributeur tient à préciser que  
14 cette espérance inclut un grand nombre  
15 de cas sans jour d'utilisation du  
16 programme.

17 Sans, S-A-N-S. Excusez-moi, vous n'aviez pas lu en  
18 même temps que je parlais. Vous aviez le texte  
19 devant vous, je pensais que vous l'aviez lu, je  
20 suis désolé. Vous pouvez reformuler votre réponse  
21 maintenant. Oui, je m'excuse, je suis de retour  
22 avec vous. Maintenant vous êtes de retour avec moi.

23 R. Oui, je pense que je vais maintenir ma réponse, que  
24 ce soit S-A-N-S ou C-E-N-T, dans les deux cas la  
25 réponse est bonne. Ceci dit, c'est sûr que pour des

1           hivers... des hivers chauds, bien, il y a moins  
2           d'utilisation ou pas d'utilisation de la GDP. Je  
3           n'ai pas le nombre de simulations qui font en sorte  
4           qu'on ne l'a jamais utilisé. Pour le modèle de  
5           fiabilité.

6           Q. **[102]** O.K. Mais... je vais vous poser la question à  
7           l'envers. Pourquoi vous me précisez ça dans votre  
8           engagement numéro 4, si... je résume votre réponse,  
9           ça n'a pas vraiment d'impact, vous ne le savez pas  
10          trop, ce n'est pas vraiment pertinent pour les fins  
11          de répondre à ma question. Pourquoi c'est dans  
12          l'engagement numéro 4 puis vous le précisez en  
13          commençant? J'ai de la difficulté à saisir pourquoi  
14          c'est important de le dire dans un engagement puis  
15          pourquoi, aujourd'hui, ce n'est plus...

16          R. Ce qu'on dit c'est qu'on a répondu en... Je vais  
17          juste relire la question. Bon.

18          Q. **[103]** Oui?

19          R. Je pense qu'on a été généreux dans la réponse.  
20          J'aurais... j'aurais dit, dans le fond, que le  
21          nombre de simulations n'est pas vraiment important  
22          du fait que la valeur du programme tient dans son  
23          inscription au bilan en puissance. Et que les  
24          simulations, à l'intérieur d'un modèle MARS, peut  
25          donner un ensemble de résultats, hein. Le modèle

1 MARS c'est toute la prévision de la demande telle  
2 qu'on la voit avec des incertitudes, des écarts  
3 types qui sont associés à cette demande-là. Une  
4 liste de moyens qui ont des taux  
5 d'indisponibilités, des probabilités de pannes et  
6 un séquençement des... un séquençement des moyens  
7 qui visent à donner une... à certifier que la  
8 probabilité de délestage est inférieure à point un  
9 jour par année.

10 C'est sûr que d'utiliser ça de façon plus  
11 spécifique ici, je... on a donné l'information, les  
12 "extrants" des simulations mais ce qu'on dit c'est  
13 que, dans le fond, il y a une grande panoplie de  
14 cas. Ça va de l'hiver hyperchaud à l'hiver  
15 hyperfroid et il y a une multitude de cas de  
16 distribution à l'intérieur de... à l'intérieur de  
17 cette distribution-là.

18 Mais les modèles de fiabilité visent à  
19 assurer la sécurité des approvisionnements ou la  
20 fiabilité des approvisionnements avec une  
21 probabilité de défaillances, entre guillemets, qui  
22 n'est pas supérieure à point un jour par année.  
23 Donc, ce qu'on dit ici c'est qu'un hiver très  
24 chaud, la probabilité d'utilisation est de zéro, on  
25 risque de l'appeler zéro fois dans une année alors

1 que pour un hiver très froid, bien, on pourrait  
2 jusqu'à l'utiliser cinquante (50), soixante (60) ou  
3 cent (100) heures par année.

4 Je pense que c'est ce qu'on a essayé de  
5 formuler dans la réponse.

6 Q. **[104]** Vous n'êtes pas en mesure d'estimer ou,  
7 enfin, de me confirmer, par exemple, que vous  
8 auriez utilisé cinquante pour cent (50 %) comme cas  
9 de sans jour d'utilisation du programme dans le  
10 cadre de vos simulations? Si je vous pose la  
11 question tout simplement, est-ce que vous utilisez  
12 cinquante pour cent (50 %) pour le sans jour  
13 d'utilisation dans vos simulations, est-ce que ça  
14 fait du sens ou ça ne fait pas de sens?

15 R. Les simulations sont basées sur une multitude de  
16 scénarios, là, je ne sais pas c'est combien de...  
17 il y a probablement dix mille (10 000) scénarios  
18 qui sont en arrière de cette simulation-là, avec  
19 des... avec un cas médian et des distributions  
20 statistiques autour de la probabilité de  
21 réalisation de chacun de ces scénarios-là. Donc, si  
22 vous me demandez dans combien de scénarios sur les  
23 dix mille (10 000) c'est utilisé à zéro?  
24 Aujourd'hui, maintenant, je n'ai pas cette  
25 information-là. Et, je réitère, ce n'est pas une

1 information qui est pertinentes aux fins de  
2 l'analyse du dossier.

3 (11 h 15)

4 Q. **[105]** C'est toujours « sans », S-A-N-S, à chaque  
5 fois qu'on a dit « sans ». Pour les fins de la  
6 sténographie jusqu'à maintenant, sauf dans la  
7 réponse où on s'est trompé en début... du côté de  
8 monsieur Zayat, là, c'était pas clair.

9 Alors donc je change de ligne de questions.  
10 Je vais aller dans la pièce B-0015, HQD-2, Document  
11 1 et à la page 19. Alors page 19, réponse 4.6. Est-  
12 ce que vous y êtes avec moi? Alors qui ne dit mot  
13 consent. Donc, je vais vous lire la question,  
14 c'est :

15 4.6 Veuillez fournir trois autres  
16 tableaux que celui de la référence  
17 iii) qui présentent, pour chacune des  
18 2904 heures des trois derniers hivers,  
19 l'ensemble des moyens  
20 d'approvisionnement du Distributeur en  
21 période de pointe et pas seulement  
22 ceux en provenance du Producteur. Ce  
23 tableau comprendra le total en  
24 provenance du Producteur, les achats  
25 de court terme, les options

1 d'électricité interruptible, GDP (le  
2 Programme), autres (préciser), avec la  
3 puissance correspondant à chaque heure  
4 et les coûts qui y sont associés.

5 Alors vous mentionnez à la réponse à 4.6 :

6 Le Distributeur ne possède pas  
7 l'information consolidée et n'est pas  
8 en mesure de la produire dans les  
9 délais impartis.

10 Il a toutefois déposé, pour l'année  
11 2017, le détail horaire de  
12 l'information sur l'utilisation des  
13 moyens de court terme dans le suivi de  
14 l'entente cadre ainsi que le détail  
15 journalier des transactions de court  
16 terme dans les suivis détaillés des  
17 activités d'achat du Distributeur.

18 Alors la question est la suivante : sur le site de  
19 la Régie pour deux mille dix-sept (2017), le suivi  
20 détaillé des activités d'achat du Distributeur et  
21 le suivi détaillé des activités d'achat du  
22 Distributeur par contrepartie ne sont pas  
23 accessibles parce que la confidentialité n'a pas  
24 encore été levée. Par les années passées, ces  
25 confidentialités étaient levées après un délai de

1 trois mois, tel que prévu dans la décision D-2007-  
2 44. Est-ce que c'est possible d'avoir accès au  
3 suivi deux mille dix-sept (2017) qui, normalement,  
4 devrait déjà avoir été libéré de la confidentialité  
5 ou peut-être m'expliquer pourquoi ils le sont  
6 encore sous confidentialité? Oui, on a vérifié  
7 évidemment pour essayer d'avoir l'information avant  
8 de vous poser la question, là.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Bien écoutez, moi, je n'avais pas accès à votre  
11 question avant, donc il faudra vérifier. Il faudra  
12 vérifier, il y a peut-être des raisons  
13 opérationnelles qui font en sorte que ce n'est pas  
14 rendu encore disponible sur le site de la Régie,  
15 mais je ne peux pas répondre à ce stade-ci.

16 Me STEVE CADRIN :

17 Q. **[106]** Alors je... peut-être parce que... Le suivi  
18 détaillé, on en a eu des bouts, avant, après, deux  
19 mille seize (2016) puis deux mille dix-huit (2018).  
20 Deux mille dix-huit (2018), on a fourni un  
21 engagement pour fournir la réponse en deux mille  
22 dix-huit (2018), mais on n'a comme pas deux mille  
23 dix-sept (2017), là, pour la raison qu'on... on ne  
24 le sait pas encore, mais on va faire les  
25 vérifications.

1                   Alors ce que ferais peut-être comme premier  
2 engagement, si vous me le permettez de le formuler  
3 comme ça, ce serait de vérifier s'il n'y a pas  
4 moyen de rendre tout simplement disponibles les  
5 informations sur le site de la Régie, mais peut-  
6 être aussi de les déposer dans notre présent  
7 dossier, là, pour qu'on puisse les avoir puis y  
8 avoir accès à court terme, compte tenu des délais  
9 qui nous sont impartis.

10 Me ÉRIC FRASER :

11 Bien c'était le sens de mon intervention, c'est que  
12 j'allais vérifier ce qui était possible, mais  
13 compte tenu que je n'avais pas eu accès à votre  
14 questionnement puis que je n'ai pas fait les  
15 vérifications, puis que c'est de l'information  
16 confidentielle qui est encadrée par une série de  
17 décisions, on ne pouvait pas donner l'information  
18 tout de suite, mais on va vous revenir avec ça.

19 Me STEVE CADRIN :

20 C'est ça, mais la question subséquente c'était de  
21 les fournir dans le do... de les déposer dans le  
22 dossier. Je comprends le premier bout, faites les  
23 vérifications qu'il faut, mais après ça peut-être  
24 les fournir dans le dossier ou les rendre tout  
25 simplement disponibles dans le cadre du présent

1 dossier pour qu'on puisse l'avoir dans la preuve.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 On va y réfléchir aussi, dans la mesure où on va  
4 rendre l'information disponible et il vous sera  
5 également loisible, à vous, de l'insérer dans votre  
6 dossier si vous voulez l'introduire en preuve.

7 Parce que s'il n'y a pas de raison de l'introduire  
8 en preuve, il ne sera peut-être pas nécessaire non  
9 plus de l'introduire au dossier.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Bien on l'a fait en deux mille seize (2016), on l'a  
12 fait en deux mille dix-huit (2018), Maître Fraser,  
13 on a tout ça, là, déjà. C'est juste parce que  
14 c'est...

15 Me ÉRIC FRASER :

16 La récurrence n'est pas un argument d'autorité,  
17 donc on va faire les vérifications puis...

18 Me STEVE CADRIN :

19 O.K.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Selon le calendrier, l'AHQ-ARQ en a jusqu'à la  
22 pause lunch de contre-interrogatoire. Vous aviez  
23 prévu un soixante minutes (60 min) et puis vous  
24 avez commencé à onze heures (11 h), donc ça nous  
25 amène à la pause lunch. Je ne le sais pas si

1           jusqu'après la pause lunch ça vous donne le temps  
2           de faire les vérifications, Maître Fraser? On  
3           pourrait revenir après la pause lunch à ce moment-  
4           là, puis vous pourrez nous dire si c'est un oubli  
5           administratif ou s'il y a des raisons plus  
6           sérieuses sur le fait que pourquoi les motifs n'ont  
7           pas été...

8           Me STEVE CADRIN :

9           Absolument.

10          LA PRÉSIDENTE :

11          ... le document n'a pas été rendu. Et puis si  
12          jamais il devait être rendu public, bien à ce  
13          moment-là on pourra le mettre public pour tout le  
14          monde et puis sur le site de la Régie vous auriez  
15          accès à ce moment-là au document. Est-ce que ça  
16          vous va comme ça?

17          Me STEVE CADRIN :

18          Moi, ça me convient totalement.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Parfait.

21          Me STEVE CADRIN :

22          Je réserverai mes questions à ce moment-là, s'il y  
23          en a d'autres, des complémentaires, après le lunch  
24          selon le cas.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ce ne sera pas un engagement pour l'instant, mais  
3 en fait j'ai un engagement moral avec maître  
4 Fraser, qui va vérifier d'ici la fin du dîner.  
5 (11 h 20)

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Faites-vous-en pas, Madame la Présidente, il faut  
8 d'ailleurs que je m'adresse au greffe de la Régie  
9 parce qu'il y a une partie de cette histoire-là qui  
10 se joue avec le greffe qui rend l'information  
11 publique, donc ça sera fait d'ici le retour du  
12 lunch.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Alors, mettons de côté cette ligne de questions, je  
17 vais juste aller vérifier où j'en suis.

18 Q. **[107]** Alors on saute cette ligne de questions, mais  
19 je vous amène maintenant à la pièce B-0018, HQD-2,  
20 Document 4, à la page 8. Ça va, vous êtes rendus au  
21 bon endroit? Alors, vous voyez une série de  
22 tableaux qui apparaissent là, qui sont les tableaux  
23 R-4.1-A, B et C, évidemment qui vont nous parler de  
24 chacun des hivers dont on parle où il y a eu des  
25 événements de GDP où on précise les événements GDP,

1 le mégawatt qui en est résulté. On voit, puis si je  
2 vous amène plus spécifiquement au tableau 4.1-A, R-  
3 4.1-A, on voit que le dix-neuf (19) janvier deux  
4 mille seize (2016) on a eu un événement GDP. Et  
5 dans les suivis détaillés, parce qu'on peut  
6 consulter ceux de deux mille seize (2016) sur le  
7 site de la Régie, on n'a retrouvé aucun achat pour  
8 cette journée. Êtes-vous en mesure de nous  
9 expliquer l'utilisation de ce GDP... de cet appel-  
10 là lorsque aucun achat n'a été nécessaire dans la  
11 même journée?

12 Si vous voulez prendre l'engagement de  
13 vérifier pourquoi, parce que dans tous les cas il y  
14 a eu des achats, ça fait que c'était assez simple  
15 de vous suivre, là, dans la démarche, mais là il  
16 n'y en a pas. Alors, si vous voulez vérifier les  
17 raisons, je ne veux pas vous prendre par surprise  
18 avec une question pointue comme ça.

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Non, ce n'est pas par surprise, je peux... C'était  
21 la première deux mille... donc l'hiver deux mille  
22 quinze-deux mille seize (2015-2016) était la  
23 première année de la GDP.

24 Q. **[108]** Oui.

25 R. De mémoire, c'était un hiver assez chaud, donc ça

1 se peut qu'il n'y ait eu aucun achat, mais pour  
2 nous, c'était une première année de GDP et on  
3 voulait juste s'assurer que le programme  
4 fonctionnait, donc on voulait être capable  
5 d'appeler les clients puis de mettre la base sur...  
6 pour une première année pour que le programme  
7 demeure et se perpétue. Donc, c'était une  
8 considération certainement importante aussi de  
9 notre côté.

10 Je pense que je l'ai exprimé plusieurs  
11 fois, mais je ne le dirai jamais assez souvent,  
12 l'importance du programme, c'est un programme en  
13 puissance, hein, et je trouve l'exercice de  
14 regarder chacune des heures est certainement  
15 intéressant, il permet d'éviter des achats, c'est  
16 sûr qu'il permet des achats, mais dans nos analyses  
17 et dans la façon dont on a présenté le dossier, on  
18 n'a présenté que la valeur en puissance, donc que  
19 la valeur... que la prime fixe, en fait, associée  
20 au programme. Et quand je disais tantôt que la  
21 prime fixe du programme ne représente que soixante  
22 pour cent (60 %) du coût évité de la prime fixe  
23 d'un programme comparable, donc toute valeur  
24 additionnelle, pour moi, la valeur en énergie, il y  
25 en a, je ne dis pas qu'il n'y en a pas, il y en a,

1           mais cette valeur-là elle ne ferait que bonifier la  
2           valeur du programme puisqu'à l'intérieur de la GDP  
3           on a de l'énergie gratuitement, entre guillemets.  
4           Autrement dit, chaque appel ne génère aucun coût  
5           additionnel alors que toute autre alternative,  
6           quand on appelle un moyen en puissance, il y a un  
7           coût associé à cette énergie-là.

8                         Donc, on a volontairement été plus  
9           conservateur, on a supposé qu'il n'y avait pas  
10          d'énergie et la valeur du programme est suffisante  
11          et largement explicable et justifiable uniquement  
12          sur la base de la prime fixe du programme. Donc,  
13          toute analyse supplémentaire sur la partie énergie  
14          ne ferait que bonifier la valeur du programme et  
15          l'attrait qu'occupe... que génère le programme.  
16          (11 h 25)

17         Q. **[109]** Je prends note de votre opinion sur cette  
18          question-là, Monsieur Zayat, mais je vais continuer  
19          sur un autre sujet, si vous me le permettez. Je  
20          reviens au document B-0015, donc HQD-2, Document 1,  
21          cette fois-ci, HQD-2, Document 1, page 18.

22                         Alors, vous étiez à la réponse 4.1 à la  
23          page 18. Je m'excuse, je ne vous ai peut-être pas  
24          donné la référence de la réponse avant de prendre  
25          une pause. On dit :

1                   Le Distributeur souligne que lors d'un  
2                   événement de GDP, l'ensemble des  
3                   participants sont sollicités. Le  
4                   Distributeur ne gère pas de façon  
5                   distincte les centaines de  
6                   participants au Programme.

7                   Et vous nous envoyez également à une réponse à la  
8                   question 3.2 pour pouvoir compléter. Juste pour  
9                   valider, lors d'un événement GDP, si l'effacement  
10                  de certains participants n'apporte rien à un moment  
11                  donné, on a parlé tout à l'heure de la question de  
12                  la puissance captive sur le réseau de transport ou,  
13                  du moins, les limites de transit sur le réseau de  
14                  transport, est-ce qu'il y a quelque chose qui vous  
15                  oblige ou devez-vous le faire systématiquement  
16                  d'appeler tout le monde ou il n'y a rien dans le  
17                  programme qui vous oblige de le faire et vous  
18                  pourriez régionaliser vos appels en fonction de vos  
19                  contraintes.

20                  Quand je dis « vos contraintes », ça peut  
21                  inclure le transport, mais ça peut inclure aussi  
22                  distribution, bien sûr, mais là, je donnais  
23                  l'exemple de la Côte-Nord puis les limites de  
24                  transit. Alors, moi ma compréhension c'est qu'il  
25                  n'y a rien dans le programme qui vous oblige à

1 appeler tout le monde à chaque fois, même si dans  
2 certaines mesures, ils ne sont pas utiles pour les  
3 fins de réduire votre demande de puissance dans une  
4 section de votre réseau.

5 Mme ANITA TRAVIESO :

6 R. En effet, il n'y a rien qui nous oblige d'appeler  
7 tout le monde. Par contre, il n'y a aucun critère  
8 dans le guide du participant qui dit qu'on va  
9 sélectionner des groupes par région. Donc, pour une  
10 simplicité, on revient au fait d'une simplicité du  
11 programme, de la gestion de son opération et pour  
12 nos clients quand on envoie un signal de la GDP  
13 Affaires, on l'envoie à l'ensemble des  
14 participants.

15 Q. **[110]** Juste pour valider, selon les discussions...  
16 parce qu'on a eu quelques discussions récemment,  
17 notamment sur la question des coûts évités, là,  
18 alors on a progressé dans notre réflexion  
19 collective sur ça alors, lors d'un événement GDP,  
20 encore une fois, si vous avez un problème de  
21 saturation dans une zone donnée du réseau, puis là,  
22 je reviens à un réseau de distribution ou de  
23 transport, allez-vous faire appel aux clients GDP  
24 qui pourraient permettre d'atténuer ce problème?

25 Je reviens un peu sur une question qui a

1 été posée par maître Falardeau et je ne veux pas  
2 faire de, on n'a pas de lit d'eau ici qui est  
3 impliqué dans la discussion, là, mais si vous avez  
4 des contraintes de réseau, il n'y a pas de place  
5 dans le lit d'eau. Alors, vous allez faire quoi?  
6 Est-ce que vous allez quand même appeler tout le  
7 monde même si ça ne vous aide pas dans votre  
8 contrainte des réseaux de distribution? Commençons  
9 par distribution.

10 M. HANI ZAYAT :

11 R. Pour l'instant, c'est comme ça que c'est prévu.  
12 C'est sûr que l'objectif, j'ai fait la comparaison,  
13 tout à l'heure avec le programme d'électricité  
14 interruptible. Lorsqu'on a constaté qu'il y avait  
15 un problème, entre guillemets, ou que certains  
16 clients pourraient être, bon, qu'on pourrait avoir  
17 de l'électricité captive dans certaines zones, on a  
18 adapté le programme pour refléter ça et refléter la  
19 vraie valeur du programme d'électricité  
20 interruptible à nos besoins.

21 La même logique s'applique pour moi, vous  
22 avez raison, cette logique s'applique aussi au  
23 programme GDP Affaires et, autrement dit, si on  
24 devait constater avec l'usage qu'il y avait un  
25 nombre de clients conséquents qui n'étaient pas

1           acheminables ou qui ne contribuait pas à la  
2           réduction de la demande pour nos besoins, on va  
3           faire ce qu'il faut pour que ça se reflète dans le  
4           programme et dans le guide du participant.

5       Q. **[111]** D'accord. Mais je comprends qu'aujourd'hui,  
6           il n'y a rien de spécifique, on en parle des coûts  
7           évités en ce moment puis on parle des contraintes  
8           de réseau. On a une ligne de transport qui va peut-  
9           être se construire en conséquence de ce qui se  
10          passe dans le sud versus le nord. Tous ces  
11          éléments-là, vous les avez dans votre machine à  
12          réfléchir à ce stade-ci et il n'y a rien qui a été  
13          mis en place en termes de justification ou de  
14          proposition, même dans le guide du participant  
15          parce qu'on approuve le programme pour toujours,  
16          pas juste pour cinq minutes, alors il n'y a rien  
17          qui est fait pour tenir compte de ça dans la  
18          sélection des participants, entre autres, dans le  
19          futur, pas juste ceux...

20                Je vais vous laisser discuter. Non, il n'y  
21                a pas de problème. Alors donc, il n'y a pas cet  
22                aspect-là qui est tenu en compte, le sud de la  
23                province, puis quand on dit « le sud » c'est pas  
24                très sud, finalement, pour les fins de la  
25                discussion, c'est beaucoup de monde, c'est une

1 bonne partie du réseau d'ailleurs.

2 (11 h 30)

3 Alors, ces gens-là sont très utiles, si je  
4 peux dire ça d'une certaine façon, à vous aider  
5 dans votre bilan de puissance puis à boucler,  
6 compte tenu des limites de transport, il y en a  
7 beaucoup qui est captif, là, au nord de notre  
8 limite, qu'on se disait tout à l'heure. Alors,  
9 comme vous nous proposez le Programme puis que vous  
10 nous proposez le Programme pour longtemps, on peut  
11 vous poser des questions à chaque dossier  
12 tarifaire : comment vous allez le comptabiliser,  
13 comment vous allez... mais est-ce que vous ne  
14 pensez pas que c'est des éléments que vous devriez  
15 mettre immédiatement de l'avant pour justifier  
16 d'avoir le Programme, premièrement? Parce qu'il y a  
17 des intérêts pour le sud; et puis deuxièmement,  
18 pour la prévision que vous allez faire dans le  
19 futur?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Oui, c'est... je veux dire je... pour l'instant, la  
22 contribution, on s'entend, ce sont essentiellement  
23 des clients Affaires institutionnels. On va voir  
24 quel est le nombre de clients puis le nombre de  
25 mégawatts qui sont au nord de la limite sud, et

1 c'est sûr que si ce nombre-là le justifiait, si on  
2 parlait d'un nombre suffisant de mégawatts qui  
3 mérite qu'ils soient traités de façon distincte et  
4 à part, on le fera puis pour moi, je le redis,  
5 c'est la même logique qui s'applique, il faut que  
6 chaque mégawatt soit contributif.

7 Q. **[112]** C'est ça. Donc, on est d'accord pour dire que  
8 c'est les mégawatts du sud, là, à cause des  
9 contraintes qu'on connaît puis des coûts. Parce  
10 qu'on parle de coûts évités de transport, là,  
11 maintenant, juste la sur la ligne de 40 52, il y a  
12 un intérêt à vous trouver le maximum de GDP  
13 Affaires dans le sud plus que dans le nord, dit  
14 bêtement.

15 R. Je vais le redire. Il faut que les mégawatts de la  
16 GDP Affaires soient contributifs au bilan où qu'ils  
17 soient.

18 Q. **[113]** O.K. Parce que votre Programme ne tient pas  
19 compte... votre proposition de quatre-vingt-dix  
20 dollars (90 \$), par exemple, du kilowatt, ne tient  
21 pas compte d'où je me trouve, moi...

22 R. Présentement...

23 Q. **[114]** ... les mégawatts ou les kilowatts se  
24 trouvent.

25 R. Je ne pense pas qu'on va en venir à changer l'appui

1 financier en fonction de la zone géographique.  
2 C'est plus s'il est acheminable, ce sera soixante-  
3 dix dollars (70 \$), s'il ne l'est pas, c'est une  
4 possibilité d'exclure du Programme, au même titre  
5 que dans l'électricité interruptible où on se  
6 réserve le droit de refuser un client qui est dans  
7 une zone où l'électricité est captive et qui n'est  
8 pas acheminable.

9 Q. [115] Si je reviens avec un autre exemple, toujours  
10 pour essayer de calculer correctement nos coûts  
11 évités, puis l'avantage d'avoir de la GDP Affaires,  
12 bien sûr, dans certaines zones plus spécifiques.  
13 Dans une zone de distribution qui est saturée,  
14 alors je reviens sur la zone de distribution cette  
15 fois-ci, même si on n'est pas en pointe sur  
16 l'ensemble du réseau, utilise-t-on le GDP pour  
17 « soulager cette » zone - c'est le meilleur mot  
18 qu'on a pu trouver, entre guillemets - et aider la  
19 problématique de cette zone qui est saturée? Alors,  
20 la pointe n'a pas nécessairement rapport à ce  
21 stade-ci, ça peut être tout simplement parce que le  
22 réseau est saturé. Est-ce que c'est un élément dont  
23 vous tenez compte?

24 R. Pour l'instant, non, donc je réitère, donc pour  
25 l'instant la valeur de la GDP est essentiellement

1 une valeur en ressource, donc en production  
2 mettons, mais c'est sûr que ce qu'on voudrait c'est  
3 arriver avec une... Je vais peut-être nuancer  
4 aussi. L'ensemble des moyens du Distributeur sont  
5 mis à la disposition du Transporteur pour la  
6 gestion du réseau. Donc, si jamais il devait y  
7 avoir des goulots d'étranglement ou des  
8 problématiques particulières, bien évidemment, les  
9 ressources sont disponibles.

10 Q. **[116]** Mais je ne suis pas en transport, je suis en  
11 distribution.

12 R. Non, je l'entends.

13 Q. **[117]** J'ai changé de registre, là.

14 R. Oui, oui, je l'entends. C'est juste que c'est pour  
15 faire un parallèle. Ça pourrait éventuellement  
16 faire l'objet d'une utilisation distincte pour  
17 résoudre certaines problématiques spécifiques de  
18 distribution. On parle beaucoup de ressources  
19 distribuées et c'est sûr que l'utilisation de  
20 ressources distribuées pour désengorger certaines  
21 zones va certainement contribuer à augmenter la  
22 valeur de ces ressources-là, que ce soit le GDP  
23 Affaires ou toute autre ressource du même type.

24 Q. **[118]** Qui fait qu'on s'efface dans différentes  
25 situations.

1 R. Qui fait qu'on s'efface, qu'on est capable de  
2 produire, qu'on est capable de gérer la demande,  
3 là. C'est sûr que c'est quelque chose qui peut être  
4 contributif.

5 Q. **[119]** C'est ma dernière question. J'en comprends  
6 que cette analyse-là dont on parle en ce moment,  
7 vous ne l'avez jamais faite?

8 (11 h 35)

9 R. On ne l'a pas... dans le cadre de la GDP Affaires  
10 spécifiquement, non. On a encore un nombre  
11 relativement restreint de mégawatts, on parle de  
12 trois cents mégawatts (300 MW), on ne parle pas de  
13 trois mille mégawatts (3000 MW). Il faudrait voir  
14 un peu la répartition géographique de ces  
15 mégawatts-là, la pérennité des mégawatts par zone  
16 distincte, donc je pense qu'on pourrait s'en  
17 reparler dans quelques années, une fois que le  
18 Programme sera bien assis et que les mégawatts  
19 seront plus importants, je l'espère.

20 Q. **[120]** Merci pour vos réponses, la générosité de vos  
21 réponses bien sûr. Merci beaucoup. Ça complète les  
22 questions, sous réserve évidemment de l'engagement  
23 dont on aura la discussion après le lunch, on  
24 comprend.

25 DISCUSSION

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci beaucoup, Maître Cadrin. Maître Pelletier,  
3 vous aviez réservé cinq minutes par participants.  
4 Est-ce que c'est... le Distributeur étant un  
5 participant, je vous ai mis un cinq minutes.

6 Me PIERRE PELLETTIER :

7 C'est pas beaucoup cinq minutes, hein! Je voudrais  
8 pouvoir l'utiliser correctement.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Allez-y.

11 Me PIERRE PELLETTIER :

12 En fait, je vais vous faire une demande qu'on  
13 appelle une demande d'être mis au pied du rôle  
14 devant les tribunaux civils. Il faut que je vérifie  
15 certaines choses avec mes gens ce midi, de sorte  
16 qu'il est possible que j'aie effectivement des  
17 questions, mais il est possible que non. Voilà!

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ça ne me dérange pas de vous mettre au pied du  
20 rôle, mais on s'entend qu'à ce moment-là, on ne  
21 part pas sur un quarante-cinq (45) minutes.

22 Me PIERRE PELLETTIER :

23 Ah! Non, non, non, non, non, non.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K. Toujours le même cinq minutes.

1 Me PIERRE PELLETTIER :

2 C'est toujours le même cinq minutes dont je vous  
3 disais qu'il faudrait l'utiliser avec efficacité.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Pas de problème. Je vous remercie beaucoup.

6 Me PIERRE PELLETTIER :

7 Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Alors, Maître Turmel, voulez-vous passer tout de  
10 suite ou je peux vous passer après le lunch parce  
11 que la pause lunch est à une heure et quart  
12 (13 h 15) d'habitude, mais on pourrait prendre  
13 jusqu'à une heure (13 h 00). Ça donnerait le temps  
14 peut-être au Distributeur de faire les  
15 vérifications qui s'imposent avec l'AHQ-ARQ. Alors,  
16 Maître Turmel, je vous laisse...

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 J'y vais maintenant.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Allez-y.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

22 Alors, bonjour, Madame la Présidente, bonjour aux  
23 Régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux  
24 Membres du panel et un bonjour tout spécial pour  
25 monsieur Rhéaume qu'on n'a pas encore entendu

1           aujourd'hui parler, alors qu'on salue en ses  
2           nouvelles capacités et fonctions. Alors, bienvenue.

3                       Alors, donc dans un premier temps, peut-  
4           être on peut m'éclairer. Encore ce matin, on  
5           essayait d'obtenir, dans un lien qui apparaît dans  
6           la preuve ou dans les DDR, le formulaire  
7           d'inscription du programme comme tel. Je ne sais  
8           pas si vous l'avez physiquement, mais on n'est pas  
9           capable d'accéder ou de voir à quoi il ressemble.  
10          Est-ce que vous l'avez physiquement? Si on peut le  
11          déposer parce qu'on aimerait ça voir quel est le  
12          contenu du formulaire.

13          M. RÉMI DUBOIS :

14          R. Il est sûrement en ligne, je comprends mal qu'on ne  
15          puisse pas y avoir accès, mais on va s'assurer que  
16          vous puissiez...

17          Q. **[121]** Bon. Si on peut vérifier.

18          R. ... vous puissiez l'avoir, soyez rassuré.

19          Q. **[122]** On n'était pas capable de l'obtenir. Le cas  
20          échéant, ce serait de l'obtenir parce qu'on aurait  
21          quelques questions. Parce que notre compréhension,  
22          normalement il y a plusieurs informations qui sont  
23          requisées ou demandées. C'est plus que c'est  
24          simplement de voir quelle couleur il est, là, bien  
25          sûr. Alors, donc ce sera sous réserve de voir,

1 Madame la Présidente, parce qu'on aura des  
2 questions en lien avec le formulaire. Et quand on  
3 l'aura, on reviendra, le cas échéant.

4 Me ÉRIC FRASER :

5 Le formulaire d'inscription a été déposé avec le  
6 Guide du participant. HQD-1, document 2, en annexe.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 O.K.

9 M. RÉMI DUBOIS :

10 R. Effectivement, on se rappelle l'avoir vu, mais on  
11 le confirme, on l'a...

12 Q. **[123]** Désolé. O.K. On l'a peut-être échappé. À ce  
13 compte-là, Madame la Présidente, compte tenu qu'on  
14 va prendre le temps de prendre... on va peut-être  
15 prendre la pause maintenant et ça va peut-être  
16 raccourcir les questions. Non. Bien, voilà! Nous  
17 serons efficaces. Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Exactement. Soyons efficaces. Alors, on va  
20 recommencer avec la FCEI.

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 D'accord.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 En fait, quand on va revenir à une heure, on aura  
25 la réponse de maître Fraser sur la pièce.

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il y aura peut-être une ou deux questions par  
5 maître Cadrin en suivi et puis ça sera vous par la  
6 suite.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Pas de souci. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, on va prendre la pause lunch maintenant et  
11 on va revenir à treize heures (13 h). Je vous  
12 remercie.

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 (12 h 59)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bonjour, Maître Fraser.

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Bonjour, Madame la Présidente. Si vous me  
20 permettez, j'aurais deux engagements à régler, là,  
21 tout de suite, rapidement. En ce qui concerne  
22 l'engagement numéro 1, je demanderais à madame  
23 Travieso de nous donner la réponse de vive voix.

24 Mme ANITA TRAVIESO :

25 R. En fait, on a fait des vérifications et il y a cinq

1 mégawatts sur deux cent quatre-vingt-sept (287) qui  
2 sont de la Côte-Nord. Et, la Côte-Nord, pour nous,  
3 c'est les deux postes considérés Baie-Comeau et  
4 Sept-Îles. C'est notre définition de Côte-Nord.

5 Q. **[124]** Je vous remercie.

6 En ce qui concerne l'engagement 2 ou, en fait, que  
7 j'appelle numéro 2 mais auquel... pour lequel je me  
8 suis engagé à revenir. J'ai communiqué avec le  
9 greffe et les documents vont être rendus publics,  
10 selon la procédure, là, directement sur le site.  
11 Donc, ils pourront être consultés par l'ensemble  
12 des intervenants. Évidemment, je fais référence au  
13 suivi des transactions de court terme deux mille  
14 dix-sept (2017). Voilà. Je vous remercie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Maître Cadrin, si vous pouviez venir, juste  
17 pour le micro. J'imagine que vous n'avez pas pu  
18 prendre, ni votre analyste, connaissance des  
19 chiffres parce que... Alors, je peux vous offrir  
20 deux choses. Soit je vous mets en bas du rôle,  
21 après maître Pelletier, puis dépendamment... au  
22 deuxième pied du rôle. Ou, dépendamment de l'heure  
23 à laquelle ça vous est rendu disponible, la Régie  
24 devait commencer demain matin ses questions... son  
25 contre-interrogatoire, je pourrais vous offrir de

1 passer demain matin, si vous préférez. Avez-vous  
2 une préférence entre fin de journée d'aujourd'hui  
3 ou demain matin?

4 Me STEVE CADRIN :

5 J'ai la préférence de vous revenir, si vous me le  
6 permettez, en fin de journée aujourd'hui pour vous  
7 dire ce qu'il en est. Et si jamais je vois que ça  
8 n'a pas été suffisant, de vous dire que ce sera  
9 demain matin au pis aller. Est-ce qu'on peut...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui. C'est parfait.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Oui. O.K., on s'entend là-dessus. Merci beaucoup,  
14 j'apprécie.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, on va revenir avec maître Turmel.

17 Me ANDRÉ TURMEL :

18 Alors, rebonjour, Madame la Présidente. Alors, je  
19 pense que j'en aurai pour moins longtemps que  
20 trente (30) minutes, effectivement. Les questions  
21 de ce matin et le fait qu'on a pu avoir  
22 l'information qu'on n'avait pas vue entre-temps  
23 nous a aidés à avancer.

24 Q. **[125]** Donc, nous allons, dans un premier temps,  
25 débiter avec... peut-être je vous demanderais de

1 prendre la pièce B-0038, tableau R-4.1. B-0038, je  
2 pense que c'est la DDR numéro 3 de la Régie. B-0038  
3 au tableau R-4.1.

4 M. RÉMI DUBOIS :

5 R. Est-ce que vous avez la page, s'il vous plaît?

6 Q. **[126]** Oui, excusez-moi, c'est à la page 14 de 33.

7 R. Merci.

8 Q. **[127]** Donc, à la page 14 de 33, tableau R-4.1, qui  
9 est intitulé... on donne des données corrigées,  
10 « Participation des clients au tarif LG au  
11 Programme hiver - 2017-2018 ». Et là on voit un peu  
12 qui sont inscrits au programme, par abonnement, par  
13 compteur. Et on exclut les réseaux municipaux et  
14 une colonne où on ajoute les réseaux municipaux, et  
15 on voit les totaux qui sont là.

16 Ma première question. Nous, on s'intéresse,  
17 la FCEI, beaucoup... bien, ceux qui participent,  
18 bien sûr, mais aussi beaucoup aux non-participants  
19 et à savoir pourquoi ils ne participent pas, comme  
20 vous avez vu dans notre preuve, au programme. Et,  
21 ma question, vous, est-ce que vous avez, en  
22 préparant ce tableau, investigué s'il y avait des  
23 facteurs qui distinguaient les participants des  
24 non-participants? Est-ce qu'il y a des facteurs qui  
25 vous apparaissent importants de souligner, qui font

1 en sorte que les tarifs... les non-participants au  
2 tarif LG ne participent pas?

3 (13 h 04)

4 Mme ANITA TRAVIESO :

5 R. Bien en fait, on n'a pas fait d'analyse sur ceux  
6 qui ne participent pas, on sait ceux qui  
7 participent. Maintenant, la raison pour laquelle  
8 ils ne participent pas, c'est soit qu'ils ne sont  
9 pas en mesure de s'effacer, soit qu'ils ne sont pas  
10 coïncidents et/ou les enjeux d'opération sont trop  
11 élevés pour eux afin de leur permettre de  
12 participer. On n'a pas vraiment appelé ou sondé les  
13 non-participants pour savoir pourquoi ils n'ont pas  
14 participé.

15 Q. **[128]** Puis au-delà de l'aide financière que peut-  
16 être... je ne sais pas si vous l'avez énuméré dans  
17 vos facteurs, est-ce qu'il vous apparaît que c'est  
18 plus des considérations techniques ou c'est l'aide  
19 financière qui est un facteur... le facteur le plus  
20 déterminant?

21 M. RÉMI DUBOIS :

22 R. Je ne pense pas que c'est un facteur plus  
23 déterminant que les autres dont a fait part madame  
24 Travieso. Il faut se rappeler LG, le type de  
25 clientèle qu'on a, il y en a beaucoup dans le

1       secteur institutionnel et de cette nature-là, donc  
2       c'est sûr qu'on est dans les services publics ou  
3       des choses de cette nature-là. Donc, la  
4       responsabilité que les clients ont en lien avec le  
5       service qu'ils ont à offrir souvent fait en  
6       sorte... essentiellement, fait en sorte que c'est  
7       une des raisons principales pour laquelle ils  
8       n'adhèrent pas. Pour pas compromettre les  
9       opérations et autres, là, c'est un facteur qui nous  
10      est souvent cité, mais c'est pas le prix de façon  
11      évidente non plus, qui a été mentionné.

12      Q. **[129]** O.K. Pourriez-vous juste... oui, un instant.  
13      L'analyste est content, on passe à la prochaine  
14      question. Alors... écoutez. Toujours dans le  
15      tableau 4.1, on voit donc que, bon, il y a trente-  
16      six (36) participants au tarif LG et dans une autre  
17      pièce, je vous donne la cote, je vous donne  
18      l'information, vous pourrez aller voir, là, au  
19      tableau 12.2b) on indique qu'il y a trente et un  
20      (31) compteurs avec un effacement supérieur à cinq  
21      cents kilowatts (500 kW) et que les compteurs  
22      représentent cinquante-cinq mégawatts (55 MW) sur  
23      les soixante (60 MW) provenant du tarif LG. Ce sont  
24      des données factuelles qui apparaissent. Ma  
25      question c'est, plus fondamentalement, est-ce qu'il

1 est exact qu'en général l'effacement au tarif LG  
2 provient, pour l'essentiel, d'un seul compteur  
3 participant? Sachant qu'un participant peut avoir  
4 quatre, cinq, six, sept, huit compteurs, mais qu'en  
5 général c'est un compteur qui va participer du  
6 grand... du grand effacement, si je peux m'exprimer  
7 ainsi.

8 R. Bien c'est pas ça que dit le tableau 4.1. Donc, on  
9 dit en gros, j'exclus ou pas les réseaux  
10 municipaux, si on prend la colonne de droite vous  
11 avez trente-six (36) abonnements, donc de clients  
12 qui ont inscrit soixante-dix (70) compteurs.

13 Q. **[130]** Oui.

14 R. Donc, c'est un pour... un pour deux à toutes fins  
15 pratiques.

16 Q. **[131]** Maintenant, juste quelques questions  
17 relativement aux agrégateurs ou au fonctionnement  
18 de l'agrégation. Juste nous confirmer que  
19 l'information qu'Hydro-Québec transmet aux  
20 agrégateurs, une fois que celui-ci a informé qu'il  
21 travaillait avec des clients ou un client, est-ce  
22 que cette information-là est désagrégée au niveau  
23 des compteurs? Est-ce que le... voilà.

24 Mme ANITA TRAVIESO :

25 R. L'agrégateur va chercher une multitude de clients

1 et donc avec une multitude de compteurs. C'est ces  
2 compteurs-là qui nous sont transmis. Donc, nous,  
3 c'est clair qu'on doit avoir chacun de ces  
4 compteurs-là pour évaluer l'effacement. Alors je ne  
5 sais pas si ça répond à votre question, mais on  
6 obtient l'information de chacun des compteurs qui  
7 doit faire partie du projet.

8 Q. **[132]** Et juste de manière générale pour bien  
9 comprendre, est-ce que dans ce programme-là - peut-  
10 être que l'information transparait quelque part -  
11 mais est-ce que plusieurs agrégateurs ont  
12 participé? Est-ce que vous en avez une dizaine, une  
13 centaine d'agrégateurs? Est-ce que c'est... ce sont  
14 des joueurs, comment dire, importants, là, dans  
15 tout ça ou si c'est une portion limitée?

16 R. Je pense qu'on a soumis un tableau qui donne le  
17 nombre d'agrégateurs et le nombre de projets soumis  
18 par agrégateur. On pourrait le retrouver.

19 Q. **[133]** O.K. Et dans l'information que vous  
20 fournissez aux agrégateurs, est-ce que vous donnez  
21 l'information, par exemple, relativement à la  
22 pointe réelle, à la pointe estimée, avant  
23 effacement ou après effacement? Quel niveau  
24 d'information donnez-vous?

25 R. Le même type d'information qu'on donne à nos

1 clients. Pour nous, ça devient un projet, donc on  
2 donne la référence, on donne l'effacement, puis on  
3 donne le détail. C'est pas différent que...

4 Q. **[134]** Il n'y a pas plus de détails, mais il n'y a  
5 pas moins de détails non plus.

6 R. Exact.

7 Q. **[135]** C'est comme si c'était le client finalement.  
8 En général, là.

9 R. C'est compteur par compteur.

10 (13 h 09)

11 Q. **[136]** O.K. O.K. D'accord. Merci. On va juste  
12 revenir à notre question pour laquelle, Monsieur  
13 Dubois, vous avez répondu. Prenez le tableau, la  
14 pièce, excusez-moi, B-0015, la page 39. Excusez-  
15 moi, il y a deux pièces : B-0038 avec laquelle on  
16 travaille depuis tout à l'heure, le tableau 4.1.  
17 Excusez-moi, bon, B-0038 mais la page c'est la page  
18 11. Donc, B-0038 à la page 11, c'est le tableau R-  
19 3.1-C. Vous me dites quand vous y êtes.

20 M. RÉMI DUBOIS :

21 R. Pour celui-là, on y est.

22 Q. **[137]** Parfait. Donc, dans ce tableau 3.1-C, on voit  
23 bien, confirmez-moi si à l'égard des clients, là,  
24 il y a plusieurs types de clients que l'on voit, et  
25 pour la rubrique 100 (cent) à mille kilowatts

1 (1000 kW), il y a bel et bien, dans un premier  
2 temps, dix (10) compteurs pour une moyenne de huit  
3 point six mégawatts (8,6 MW) à un facteur de cinq  
4 pour cent (5 %). C'est ce que vous voyez avec moi?

5 R. Tout à fait, c'est cinq cents (500) à mille  
6 kilowatts (1000 kW), oui, effectivement.

7 Q. **[138]** Cinq cents (500) à mille kilowatts (1000 MW),  
8 pardon. Et même chose de mille (1000) à deux mille  
9 kilowatts (2000 kW), on verra onze (11) compteurs,  
10 quinze virgule cinq mégawatts (15,5 MW) et un  
11 quatre pour cent (4 %).

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[139]** Et enfin, de plus de deux mille mégawatts,  
14 pardon, deux mille kilowatts (2000 kW) - on aime  
15 les mégawatts, hein? - dix (10) compteurs, trente  
16 et un virgule cinq mégawatts (31,5 MW), oui, c'est  
17 ça, et huit pour cent (8 %). O.K. Et donc, quand on  
18 fait la somme des compteurs, ça fait autour de  
19 trente et un (31) compteurs pour cinquante-cinq  
20 mégawatts (55 MW). Et tout à l'heure quand je vous  
21 disais - donc, trente et un (31) compteurs pour  
22 cinquante-cinq mégawatts (55 MW) - et quand je vous  
23 posais la question : est-ce que l'effacement au  
24 tarif LG provient pour l'essentiel d'un seul  
25 compteur par participant, est-ce que vous avez la

1 même réponse, si on regarde. Compte tenu qu'il y a  
2 trente-six (36) participants au tarif LG et que là,  
3 il y en a trente et un (31) ici.

4 R. Pour être franc, je vous ferais répéter la  
5 question, ça serait peut-être plus utile.

6 Q. **[140]** C'est-à-dire qu'on va prendre un  
7 engagement... Pardon, répéter ou un engagement?

8 R. Répétez la question s'il vous plaît.

9 Q. **[141]** Donc, vous avez vu les données du tableau qui  
10 nous donnent trente et un (31) compteurs pour un  
11 total de cinquante-cinq mégawatts (55 MW) et, par  
12 ailleurs, dans un autre tableau, à quelque part,  
13 l'information indique que pour le tarif LG, il y a  
14 trente-six (36) participants. C'est exact?

15 R. C'est pas bon, ça. Ce tableau-là n'est pas bon. Il  
16 est possible qu'il y ait une erreur dans le tableau  
17 parce que la colonne de droite devrait donner le  
18 même nombre de compteurs puis, visiblement, on l'a  
19 pas, là. Donc, il faudrait regarder ce qu'il en est  
20 pour... Non? Il faut qu'on me l'explique. Bon.

21 Q. **[142]** Je vais vous laisser regarder ça. Bien,  
22 regardez, on peut bien vous laisser prendre le  
23 temps de le regarder et de prendre l'engagement,  
24 prendre le temps de répondre à la question et de  
25 regarder le tableau, le cas échéant. Je ne veux pas

1 vous prendre par surprise.

2 Me ÉRIC FRASER :

3 Je pourrais poser une question si ça peut vous  
4 aider, si vous me permettez, Madame la Présidente.

5 Q. **[143]** C'est parce que ce qu'on constate au tableau,  
6 c'est qu'on ne voit pas les compteurs qui sont  
7 avant cinq cents kilowatts (500 kW). Est-ce qu'il y  
8 aurait un élément de réponse là?

9 Mme ANITA TRAVIESO :

10 R. En effet, c'est ce qui manque, c'est les tout  
11 petits compteurs, ça, on n'a peut-être pas réalisé  
12 qu'il y avait le zéro à cinq cents (0-500) qui  
13 était manquant dans ce tableau.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Q. **[144]** Bon. On pourra peut-être prendre l'engagement  
16 de corriger ce tableau-là mais ça ne change pas la  
17 question qui est posée, me dit-on. Si je répète la  
18 question, est-il exact que l'effacement au tarif LG  
19 provient, pour l'essentiel, d'un seul compteur par  
20 participant?

21 (13 h 14)

22 M. RÉMI DUBOIS :

23 R. Je vous répète ce que je vous ai dit tout à l'heure  
24 sur la base du quatre point un (4,1) qui, je pense,  
25 inclut l'ensemble des compteurs et des

1 participants. Donc, on a trente-six (36)  
2 abonnements pour soixante-dix (70) compteurs des  
3 clients LG qui participent. Donc, un seul, c'est  
4 plus proche d'un seul que douze (12), on va dire ça  
5 comme ça, mais ça ressemble plus à... c'est du un  
6 pour deux à ce niveau-ci.

7 Q. [145] O.K. Donnez-moi un instant. Alors, regardez,  
8 donc dans un premier temps, si on peut au moins  
9 prendre pour l'engagement de corriger la pièce pour  
10 nous permettre d'y voir un peu plus clair, de un.  
11 Et de deux, je vais faire une demande qui est à la  
12 mode ces jours-ci, de me mettre au pied du rôle  
13 pour revenir pour une dernière question pour  
14 m'assurer que, la question qu'on pose, elle est  
15 pertinente dans le cas... avec la bonne  
16 information. Je ne voudrais pas faire perdre le  
17 temps de la Régie indûment, là.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Là ce que vous voulez, c'est d'avoir le nombre de  
20 compteurs pour les zéro à cinq cents (0-500) pour  
21 voir si...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Non, non. Bien, c'est pas moi qui ai demandé ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bien...

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 On me dit qu'avec cette information-là qui apparaît  
3 manquante...

4 Me ÉRIC FRASER :

5 L'information n'est pas manquante, on a répondu à  
6 la question de la Régie qui était par segmentation.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Oui.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Donc, il ne faudrait pas dire que c'est une  
13 information manquante, c'est une information qui  
14 est juste.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 D'accord.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 C'est juste pour... ce que vous cherchez à... C'est  
19 parce que ce serait plus facile pour tout le monde,  
20 puis là je ne veux pas défaire votre ligne de  
21 questions, là, mais si on comprenait votre  
22 besoin...

23 Me ANDRÉ TURMEL :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... général, ce serait plus facile de vous  
3 répondre.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Le besoin général, tout à fait.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, si vous pouviez juste nous dire « bien,  
8 pourquoi on a besoin d'obtenir... »

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 Il existe...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je comprends que vous voulez concilier les  
13 chiffres, là, mais...

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Non, non. C'est pas juste... c'est pas de concilier  
16 pour s'amuser pour concilier. Ce qu'on recherche,  
17 c'est qu'il existe, dans les tarifs LG, une portion  
18 moins importante qu'il apparaissait... aujourd'hui  
19 qu'il n'apparaissait maintenant. Au début, on  
20 croyait que c'était soixante-dix pour cent (70 %)  
21 des clients LG qui participaient. Maintenant, avec  
22 les DDR, on apprend que c'est trente pour cent  
23 (30 %), de un.

24 Et là, de deux, les tarifs LG, ce sont,  
25 pour ce programme-là, de bons clients potentiels.

1 Et il existe quand même une portion de clients qui  
2 ne participent pas. On veut comprendre pourquoi ces  
3 clients-là ne participent pas.

4 HQ nous dit que les... l'offre... il y a  
5 les facteurs qu'on vient de voir. Notamment peut-  
6 être que l'offre financière ou d'autres aspects  
7 techniques ne le seraient pas. Bon.

8 Nous, on est dans le... à l'égard de  
9 l'effacement au tarif LG, on veut savoir : est-ce  
10 qu'en général les clients au tarif LG qui  
11 participent, souvent ils ont plusieurs compteurs.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Puis il y a quatre types de mesures qui sont  
16 prises. On veut savoir, c'est : est-ce que c'est  
17 souvent qu'un seul compteur qui participe du  
18 caractère le plus significatif de l'effacement?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et ça, ça va vous aider à savoir?

21 Me ANDRÉ TURMEL :

22 Ça, ça va nous aider à déterminer si le programme  
23 qui est offert est trop généreux ou pas, notamment.  
24 Quand vous lisez la preuve de la FCEI, c'est ça.  
25 Nous sommes en faveur du programme GDP, mais on se

1 demande si le programme n'est pas trop généreux  
2 financièrement pour ce qu'il est.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Ça fait que vous voulez savoir si, par  
5 exemple, monsieur Dubois nous a dit « c'est un  
6 facteur d'à peu près deux pour un parce qu'on voit  
7 soixante-dix (70) compteurs, trente-six (36)  
8 clients. » Vous voulez savoir, si, par exemple,  
9 soixante-dix pour cent (70 %) pour un client LG  
10 n'est pas sur un compteur puis l'autre deuxième  
11 compteur serait trente pour cent (30 %). C'est  
12 quelque chose comme ça? Je cherche à vous  
13 comprendre.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Oui. Bien, écoutez, alors on se rapproche.  
16 Permettez-moi donc de revenir, là, parce que...  
17 Donc, si vous permettez, il reste une ligne de  
18 questions là-dessus, juste pour vérifier, en toute  
19 équité pour... avec les autres intervenants.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Écoutez, cinq minutes à la fin.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Bien sûr.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 O.K.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Tout à fait. Non, c'était la dernière ligne de  
3 questions.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Ça va vous permettre de préciser votre question.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Oui, tout à fait. On va la clarifier. O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci beaucoup.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Merci. D'accord. Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Merci. Nous sommes rendus à maître Thibault-Bédard  
14 pour le GRAME.

15 (13 h 19)

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
17 (GRAME) :

18 Q. **[146]** Prunelle Thibault-Bédard pour le GRAME.

19 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur et Madame  
20 les régisseurs. Et bonjour aux témoins d'Hydro-  
21 Québec. Pour ma première ligne de questions, je  
22 vais m'intéresser un peu à la manière dont  
23 l'effacement est calculé, attribué aux clients et  
24 fait ensuite l'objet de l'aide financière. Est-ce  
25 que vous êtes prêt, Monsieur Zayat, ou avez-vous

1            besoin de quelques minutes? Parce que je vous vois  
2            regarder vos feuilles. Je ne veux pas vous prendre  
3            au dépourvu. Ça va, ça va, je ne veux juste pas  
4            être trop rapide. Vous avez abordé un petit peu  
5            plus tôt la manière dont l'effacement est déterminé  
6            et calculé. Vous avez parlé des relevés de  
7            compteurs qui sont faits aux cinq minutes.  
8            Pourriez-vous, s'il vous plaît, un tout petit peu  
9            plus en détail sur la manière dont on établit la  
10           valeur de référence? Donc, on va comparer, là, le  
11           relevé au compteur d'un client qui a accepté de  
12           s'effacer, versus une valeur de référence pour  
13           établir, pour calculer la valeur de l'effacement.  
14           Est-ce que ça serait possible de fournir un peu  
15           plus de détails, s'il vous plaît?

16           Mme ANITA TRAVIESO :

17           R. Comme j'ai mentionné auparavant, c'est vraiment on  
18           a des compteurs, on a des lectures sur les  
19           compteurs aux cinq minutes.

20           Q. **[147]** Oui.

21           R. Donc, on est capable de tracer une ligne. Et après,  
22           avec tous ces points-là, on fait une régression  
23           linéaire. Donc, si... lorsqu'on appelle le client  
24           parce qu'il y a une GDP, bien là, c'est sûr qu'on  
25           est capable d'identifier de combien il s'est effacé

1 par rapport à sa courbe normale qu'il aurait  
2 effectué durant cette journée-là à cette  
3 température-là.

4 Q. **[148]** D'accord. Merci. Ensuite, je ne pense pas que  
5 ça sera nécessaire de prendre la pièce, mais à la  
6 pièce B-0010, à la page 9, où vous traitiez des  
7 avantages et inconvénients à considérer le  
8 Programme, selon l'un ou l'autre des statuts  
9 juridiques, vous aviez mentionné un avantage de  
10 traiter la GDP comme de l'efficacité énergétique.  
11 Vous mentionniez la simplicité de la gestion du  
12 paiement étant donné l'utilisation du système de  
13 versements des appuis financiers d'efficacité  
14 énergétique. Comment est-ce que ce système-là se  
15 fait exactement, là, donc le système qui est  
16 utilisé pour le paiement des appuis financiers  
17 d'efficacité énergétique? Est-ce que c'est comme un  
18 seul paiement annuel qui est fait? Est-ce que c'est  
19 un chèque qui est envoyé une fois par année, deux  
20 fois par année? Qu'est-ce qui fait en sorte que  
21 c'est simple d'utilisation ce système?

22 R. Bien, il est simple dans le fait qu'on comptabilise  
23 c'est quoi le... on calcule le mégawatt effacé ou  
24 le kilowatt effacé et on émet un chèque à la fin de  
25 l'année, donc c'est un chèque unique. On a un

1 système de base de données où on obtient et on  
2 maintient tous les projets de nos clients, d'année  
3 en année, que ça soit en efficacité énergétique,  
4 que ça soit en gestion de la puissance. Donc, c'est  
5 un système unique qui englobe l'ensemble de nos  
6 données.

7 Q. **[149]** O.K. Et pour pouvoir utiliser ce système, le  
8 Programme doit absolument être qualifié de  
9 Programme d'efficacité énergétique? Ce même système  
10 pourrait-il être utilisé pour le versement d'un  
11 crédit compensatoire de manière annuelle découlant  
12 d'un programme qui n'est pas d'efficacité  
13 énergétique, découlant, par exemple, d'une option  
14 tarifaire?

15 M. RÉMI DUBOIS :

16 R. L'Option tarifaire va se calculer directement sur  
17 la facture du client. Donc, passer par le système,  
18 on va l'appeler SAP pour le commun des mortels,  
19 donc système de facturation des clients. Ce qu'on  
20 vous explique dans tout ce qui est offre  
21 commerciale de cette nature-là. C'est un système  
22 qui est, évidemment, à part, avec des agents  
23 attitrés pour répondre à ces besoins puis ces  
24 demandes-là des clients et qui ont à certifier ce  
25 qui a été fait, autant économie d'énergie qu'en

1 gestion de puissance. Donc, c'est la notion  
2 d'émettre un chèque en lien avec le résultat  
3 obtenu. Donc, l'externe.

4 Q. **[150]** Parlant justement de la manière dont l'aide  
5 financière est versée dans le cadre d'un tarif,  
6 donc vous venez d'y faire référence, vous aviez  
7 indiqué qu'un inconvénient à considérer, la GDP  
8 Affaires, à titre d'option tarifaire, serait  
9 l'incapacité du système de facturation à traiter ce  
10 volume de clients. De quelle incapacité est-ce  
11 qu'on parle ici?

12 Mme ANITA TRAVIESO :

13 R. Je pense qu'on faisait référence au fait que ce  
14 programme-là, il y a des agrégateurs, il y a des  
15 partenaires et lorsqu'on parle d'une option  
16 tarifaire, ça va dans la facture du client. Donc,  
17 on éliminerait et on élimine les acteurs du marché  
18 qui participent et qui viennent mousser le  
19 Programme pour nous. Donc, c'est des agents  
20 livreurs pour nous sur le terrain. Et en le faisant  
21 en programme, on est capable de donner un...  
22 d'émettre un chèque à la fin de l'année, soit au  
23 participant, directement au client, au partenaire  
24 et/ou à un agrégateur.

25 Q. **[151]** Merci. Lorsqu'on parle d'option tarifaire,

1 est-ce que l'aide financière doit obligatoirement  
2 être versée sous forme de crédit à chaque période  
3 de facturation ou est-ce qu'on ne pourrait pas  
4 envisager une simplification avec un crédit qui  
5 serait remboursable, mais versé... un crédit qui  
6 serait versé seulement une fois à l'année, qu'on  
7 aurait compilé?

8 M. RÉMI DUBOIS :

9 R. Il faudrait voir avec les modalités des systèmes de  
10 facturation de l'entreprise, mettons que ce n'est  
11 pas... J'imagine que ce n'est pas improbable ou  
12 impensable, mais je n'ai pas la réponse aussi fine  
13 que ça, là.

14 (13 h 24)

15 Q. **[152]** Merci. Et est-ce que... je comprends que vous  
16 avez dit qu'il faudrait faire des vérifications  
17 mais, dans l'hypothèse où une telle adaptation  
18 serait possible et que ce serait possible de verser  
19 le crédit de manière annuelle, est-ce que ça  
20 pourrait venir contourner la problématique que vous  
21 avez identifiée, à l'effet que le système de  
22 facturation est incapable de traiter... serait  
23 incapable de traiter la GDP Affaires sous forme  
24 d'options tarifaires, si on arrivait à simplifier  
25 le versement du crédit?

1 Mme ANITA TRAVIESO :

2 R. Apporter des modifications au système de  
3 facturation SAP, comme disait monsieur Dubois, est  
4 quand même relativement complexe. Mais il faut  
5 aller au-delà de ça. Nous, pour nous, c'est  
6 vraiment la flexibilité d'une offre commerciale  
7 qu'on regarde. Donc, être en mesure de modifier des  
8 paramètres du programme, des règles... lorsqu'on va  
9 voir certaines tendances, pouvoir s'ajuster  
10 facilement. Et donc, être à l'extérieur du...  
11 vraiment de la facturation et des services de base  
12 du client nous donne cet avantage.

13 Q. **[153]** D'accord. Toujours face à la perspective de  
14 considérer le programme GDP Affaires, à titre de  
15 tarifs, j'ai bien entendu vos remarques jusqu'ici  
16 mais j'ai encore quelques questions. Vous aviez  
17 identifié une difficulté, et vous y avez fait  
18 référence un peu plus tôt, en lien avec le rôle des  
19 agrégateurs. Donc, une difficulté, que vous avez  
20 identifiée, était liée avec la définition de  
21 « clients » que l'on retrouve aux Tarifs.

22 Le GRAME entrevoit deux solutions possibles  
23 pour régler cette difficulté. Ou bien on fait des  
24 modifications du côté du texte des Tarifs ou bien  
25 on tente de faire des modifications dans l'entente

1 avec les agrégateurs. Est-ce que l'une ou l'autre  
2 de ces pistes vous semble envisageable pour  
3 solutionner cette problématique liée à la  
4 définition du « client » versus considérer la GDP  
5 Affaires comme une option tarifaire?

6 M. RÉMI DUBOIS :

7 R. Mais j'aimerais comprendre votre type d'entente.

8 Vous parlez de faire des ententes entre qui et qui?

9 Q. **[154]** Je parle par rapport... Je vais reprendre,  
10 peut-être que c'est ma compréhension qui n'est pas  
11 exacte, vous me corrigerez, s'il vous plaît.

12 Donc, j'ai cru comprendre qu'un des enjeux  
13 à qualifier la GDP Affaires d'options tarifaires  
14 tourne autour de la définition d'« un client »,  
15 dans les Tarifs, et étant donné que la GDP Affaires  
16 est parfois réalisée via des agrégateurs, ces  
17 agrégateurs-là ne correspondraient pas directement  
18 à la définition de « clients ».

19 Ma question, suite à ce constat, c'est est-  
20 ce qu'on peut régler cette problématique... du  
21 moins, je vois deux avenues possibles pour régler  
22 la problématique. Ou bien on s'en va jouer dans le  
23 texte des Tarifs, c'est d'ailleurs une éventualité  
24 que la Régie avait soulevée dans l'une de ses DDR  
25 et vous aviez évoqué certaines modalités qui

1 devraient être tenues en compte pour ça. Donc,  
2 d'une part, soit on va faire des modifications au  
3 texte des Tarifs; d'autre part, soit c'est la  
4 relation avec l'agrégateur, là, qui doit être revue  
5 pour correspondre à la définition de « client ».

6 Alors, ma question, c'est, face à ces deux  
7 avenues, est-ce que l'une ou l'autre ou les deux  
8 vous semblent possibles?

9 R. Ce qui serait plus simple c'est peut-être de dire,  
10 on rentre dans des complexités qu'on ne souhaitait  
11 pas avoir avec une offre commerciale comme elle est  
12 là. La première option, ce que j'entends, si on  
13 voulait ouvrir le texte des Tarifs, c'est de rendre  
14 un agrégateur comme un client d'Hydro-Québec. Je  
15 pense qu'on crée un précédent puis on va avoir de  
16 la difficulté à s'expliquer. Ça prend un compteur,  
17 ça prend un compte de contrats, ça prend un certain  
18 nombre d'abonnements. Je pense que cette option-là  
19 me semble extrêmement complexe.

20 La deuxième, elle est peut-être plus  
21 commerciale mais, encore là, c'est... c'est pour ça  
22 que la vertu du programme, tel qu'on le propose,  
23 c'est de l'internaliser en vertu d'un programme  
24 commercial pour que, justement, cette contrainte-  
25 là, qui pourrait s'avérer, encore une fois,

1 beaucoup plus complexe que moins, soit levée. Donc,  
2 je ne suis pas sûr non plus que ce soit une avenue  
3 qui est très, très...

4 Mais, en termes de faisabilité, j'aime à  
5 penser que rien n'est impossible mais à quel coût,  
6 à quel prix et à la conclusion de à quoi ça va  
7 servir à la fin de la journée? Je pense qu'il  
8 faudrait se poser la question.

9 (13 h 29)

10 Q. **[155]** Merci. Je vais vous demander un petit  
11 instant, s'il vous plaît. Et j'ai deux toutes  
12 petites dernières questions. Dans votre  
13 présentation, c'était à la planche 5, vous avez  
14 cité trois éléments de coûts évités qui sont tenus  
15 en compte dans la rentabilité du programme. Le  
16 premier était la prime de puissance de long terme  
17 établie à cent dix dollars le kilowatt-an (110  
18 \$/kW-an). Est-ce que c'est exact que ces coûts  
19 évités ne correspondent pas aux coûts des moyens  
20 d'approvisionnement réels qui auraient été encourus  
21 par le Distributeur en l'absence d'un programme de  
22 GDP Affaires?

23 M. HANI ZAYAT :

24 R. Non, ça correspond... en fait, ce qu'on a mis là,  
25 ça correspond à une alternative d'approvisionnement

1 pour remplacer un programme de type GDP Affaires,  
2 donc on a utilisé le moyen en puissance qu'on a...  
3 qu'on a acquis par appel d'offres en deux mille  
4 quinze (2015) et qui sera en service au premier  
5 (1er) décembre deux mille dix-huit (2018) et qui...  
6 qui a une prime fixe annuelle de cent douze dollars  
7 du kilowatt (112 \$/kW).

8 Q. [156] Et ma dernière question : est-ce que vous  
9 considérez que les coûts marginaux aux heures de  
10 forte pointe où le programme a été utilisé sont  
11 représentatifs des coûts qui auraient été encourus  
12 sans la GDP Affaires à l'hiver deux mille dix-sept-  
13 deux mille dix-huit (2017-2018)?

14 R. Pas nécessairement. Pas nécessairement. Je pense  
15 que je suis revenu là-dessus plusieurs fois ce  
16 matin. Pour moi, les coûts... la composante énergie  
17 ou je veux dire la composante variable associée à  
18 un programme pourrait être différente. Là, si je  
19 devais être à... l'alternative au programme GDP, je  
20 vais revenir là-dessus, c'est... c'est notre  
21 contrat de puissance acquis en deux mille quinze  
22 (2015), qui va entrer en service en décembre deux  
23 mille dix-huit (2018). Donc, ce contrat-là a une  
24 prime de... une prime fixe, je vais l'appeler...  
25 oui, une prime fixe de cent dix dollars du

1 kilowatt... du kilowatt-an (110 \$/kW-an) et il a  
2 une prime variable. Donc, lorsque la centrale est  
3 appelée ou lorsque le moyen est appelé, il a une  
4 prime variable à l'utilisation, donc qui est de  
5 l'ordre de soixante dollars du mégawattheure  
6 (60 \$/MWh). Donc, lorsqu'on... lorsqu'on compare  
7 l'alternative... l'alternative, bien c'est une prime  
8 fixe de cent douze (112) et une prime variable de  
9 soixante (60).

10 Q. **[157]** Je vais juste... sur le même sujet, là, juste  
11 pour s'assurer qu'on soit sur la même longueur  
12 d'onde. Là, je suis dans HQD-1, Document 2 à la  
13 page 15, le tableau 12. Donc, simplement pour  
14 assurer ma bonne compréhension, est-ce que ce  
15 tableau-là présente le coût qui se serait appliqué  
16 si la GDP Affaires n'avait pas été utilisée?

17 R. Excusez-moi. Donc, ce tableau regarde le passé,  
18 donc l'utilisation du moyen pour les hivers deux  
19 mille quinze-deux mille seize (2015-2016), seize-  
20 dix-sept (2016-2017) et dix-sept-dix-huit (2017-  
21 2018). Alors que lorsqu'on regarde le Programme et  
22 on fait l'analyse économique du Programme, on  
23 regarde vers l'avant. Donc, c'est ça la... par  
24 contre, ici on répondait aux questions, dans le  
25 fond, et pour dire : bien l'énergie, au moment où

1 le Programme a été utilisé pour ces années-là,  
2 aurait été de l'ordre de cent quatre-vingt-dollars  
3 du mégawattheure (180 \$/MWh). Mais par contre, on  
4 pense que quand on regarde en avant, l'alternative  
5 au Programme c'est un moyen en puissance avec une  
6 prime fixe de cent dix (110 \$/kW-an) ou cent douze  
7 dollars du kilowatt-an (112 \$/kW-an) et une prime  
8 variable, qui est équivalente à celle qu'on a au  
9 contrat pour le cinq cents mégawatts (500 MW), qui  
10 est de soixante dollars du mégawattheure  
11 (60 \$/MWh).

12 Q. [158] D'accord. Merci. Je vous ai menti, il me  
13 restait une question, j'avais oublié de tourner ma  
14 dernière page. Ce sera bref. Si, encore une fois,  
15 là, pour revenir sur le questionnement quant à la  
16 nature juridique, si la GDP Affaires était reconnue  
17 à titre de Programme d'efficacité énergétique,  
18 pourriez-vous préciser le traitement comptable qui  
19 serait retenu, puisque normalement les aides  
20 financières versées pour les programmes en  
21 efficacité énergétique sont capitalisées et  
22 amorties sur la durée relative des mesures, alors  
23 que pour la GDP Affaires les résultats relatifs à  
24 l'effacement de la demande doivent être renouvelés  
25 à chaque année. Est-ce qu'il y a un comptable dans

1 la salle?

2 (13 h 35)

3 R. Non. Mais, sans s'improviser comptable, c'est sûr  
4 que le programme... en tout cas, la nature des  
5 dépenses est plus du genre « charges » étant donné  
6 que c'est des... Je vais refaire le parallèle avec  
7 le contrat d'approvisionnement du cinq cents  
8 mégawatts (500 MW). Bien, c'est imputé aux charges  
9 à chaque année, c'est un coût d'approvisionnement  
10 aux charges à chaque année. C'est un peu le même  
11 genre.

12 Maintenant, je ne pourrais pas vous  
13 répondre de façon spécifique, comptablement, mais  
14 je m'attends à ce qu'ils soient aux charges.

15 Q. **[159]** Mais, les aides financières qui sont versées  
16 sont comptabilisées annuellement. Est-ce qu'elles  
17 pourraient être amorties sur la même période de  
18 temps que des mesures en efficacité énergétique?

19 M. DAVE RHÉAUME :

20 R. Je vais tenter une réponse, mais... Non, je ne  
21 pense pas que ça fonctionnerait. Prenez par exemple  
22 un cycle de dix (10) ans puis présumons que les  
23 aides financières sont amorties sur dix (10) ans.  
24 Si vous faites ça, bien la première année vous  
25 allez avoir un dixième du coût, la deuxième année,

1 deux dixièmes, troisième trois dixièmes, vous allez  
2 créer une espèce d'effet à la hausse significatif  
3 sur les tarifs parce qu'à l'année dix (10), vous  
4 allez être en train d'amortir le un dixième des dix  
5 (10) dernières années de frais pour ensuite  
6 redescendre. Donc, ça ne refléterait pas  
7 l'utilisation du programme qui est un besoin annuel  
8 au niveau de la gestion de la pointe. Contrairement  
9 à des aides financières en efficacité énergétique  
10 où la sortie d'argent de la part d'Hydro-Québec,  
11 elle se fait une fois pour aider à l'acquisition de  
12 l'appareil. Et ensuite, le bénéfice en efficacité  
13 énergétique, lui, on présume, a une durée de vie  
14 approximative de dix (10) ans.

15 Q. **[160]** Parfait. Ça conclut mes questions. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je vous remercie. Je vais peut-être vous demander  
18 de rester parce que je sais qu'on a inversé ROÉÉ et  
19 RNCREQ. Je ne sais pas si vous voulez passer pour  
20 le RNCREQ tout de suite ou...

21 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

22 Il faut juste que j'aie chercher mon autre  
23 feuille de notes, mais, oui, il n'y a pas de  
24 problème.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pas de problème. O.K.

3 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

4 Donnez-moi une minute.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je m'excuse, je ne sais pas pourquoi on met  
7 toujours ROEÉ avant le RNCREQ, alors  
8 qu'alphabétiquement parlant, le N vient avant le O,  
9 là. Il y a de ces choses...

10 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD  
11 (RNCREQ) :

12 Rebonjour. J'ai changé de chapeau. Prunelle  
13 Thibault-Bédard pour le RNCREQ cette fois.

14 Q. **[161]** Alors, vous avez mentionné, dans la  
15 présentation de votre preuve ce matin, un délai  
16 typique de quatre ans pour acquérir de nouvelles  
17 ressources en puissance. Quel est le délai typique  
18 pour implanter une nouvelle centrale  
19 hydroélectrique?

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. Présumément beaucoup plus long que quatre ans. Par  
22 contre, ici on parle d'un moyen en puissance, donc  
23 on présumait que c'était pas nécessairement une  
24 centrale hydroélectrique. Quand on dit quatre ans,  
25 c'est pour être sûr que, dans le fond, tout le

1 monde peut participer à un éventuel appel d'offres  
2 à travers soit des moyens déjà construits ou des  
3 moyens à construire.

4 Q. **[162]** D'accord. Et toujours dans votre  
5 présentation, vous avez identifié, en tenant compte  
6 du maintien du Programme GDP Affaires », il y  
7 aurait néanmoins, à l'année deux mille vingt-deux,  
8 deux mille vingt-trois (2022-2023), des besoins en  
9 puissance à combler. Donc, on se comprend ici que  
10 l'ajout d'une centrale n'est pas envisagée pour  
11 combler ces besoins en puissance à l'horizon deux  
12 mille vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-  
13 2023)?

14 R. Bien, c'est sûr comme Distributeur, on ne construit  
15 pas de centrale. Donc, la façon de nous  
16 approvisionner, c'est à travers des appels d'offres  
17 qui visent à susciter la concurrence et à avoir des  
18 offres du marché, donc qui pourraient venir soit  
19 par une... l'implantation d'une nouvelle centrale  
20 ou à travers une centrale existante. On ne se  
21 prononce pas sur le type de centrale qui pourrait  
22 fournir ce genre de service.

23 Q. **[163]** Pourriez-vous valider, s'il vous plaît, que  
24 les achats de court terme de type UCAP peuvent être  
25 modulés sur une base mensuelle, c'est-à-dire que

1 les volumes achetés peuvent varier d'un mois à  
2 l'autre?

3 (13 h 40)

4 R. Effectivement, pour ce qui est du marché du UCAP,  
5 il y a différents types de produits et, oui, bien,  
6 il y a un marché, oui, il y a un marché pour du  
7 UCAP mensuel. Par contre, le Distributeur,  
8 évidemment, ne participe pas directement au marché  
9 du UCAP sur le marché de New York mais plus à  
10 travers des ententes avec des intervenants sur le  
11 marché.

12 Q. **[164]** Merci. Ma prochaine question va sans doute  
13 requérir un engagement. J'aimerais, afin de valider  
14 la valeur qui est utilisée pour établir le prix de  
15 puissance de court terme de vingt dollars le  
16 kilowatt-hiver (20 \$/kW-hiver), est-ce que ça  
17 serait possible de connaître le prix moyen des  
18 achats de puissance de court terme à l'hiver deux  
19 mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) en  
20 dollars par kilowatt-mois?

21 R. Je suis pas sûr si ces données-là ont déjà été  
22 déposées ou non mais je réitère que l'alternative  
23 c'est pas le moyen du UCAP, on fait de la  
24 planification à long terme et le moyen GDP, donc,  
25 ne peut être remplacé par du UCAP mais c'est plus

1 par un approvisionnement de long terme et c'est  
2 pour ça qu'on a utilisé le coût de  
3 l'approvisionnement de long terme, donc de la  
4 centrale qui pourrait venir remplacer un programme  
5 GDP.

6 Q. [165] Néanmoins, pour compléter sa preuve et  
7 comparer adéquatement les valeurs qui sont  
8 utilisées par le Distributeur pour défendre la  
9 rentabilité du programme et les analyses du RN, ces  
10 données qui, je crois, sont facilement accessibles  
11 de votre part, nous seraient très utiles. Donc, si  
12 ce n'est pas trop vous demander de les fournir.

13 R. Non, on peut les fournir mais, encore une fois, je  
14 vais, même si je ne devais pas parler de  
15 l'alternative qui est le moyen en puissance à long  
16 terme, donc le cent dix dollars (110 \$), le coût  
17 évité, même pour ce qui est de UCAP, le coût évité  
18 qu'on utilise pour le UCAP, c'est un vingt dollars  
19 (20 \$) du kilowatt-hiver, donc c'est un peu comme  
20 je l'ai mentionné tantôt pour l'énergie, ce qui  
21 compte c'est pas tant ce qu'on a payé l'année  
22 dernière mais c'est quoi la valeur de ce qu'on  
23 risque de payer à l'avenir. Mais ces données  
24 peuvent être rendues publiques si elles ne le sont  
25 pas déjà.

1 Q. [166] D'accord, donc ce serait un engagement.

2 Sommes-nous à... J'ai perdu le fil des numéros, 1,  
3 2?

4 Le 1 pour moi, oui, c'est vrai. Oui?

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Bien, je vais attendre la question.

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est l'engagement numéro 2 du RNCREQ.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Oui, l'engagement numéro 2 mais je voulais juste  
11 attendre que vous le formuliez pour que... C'est  
12 pas clair dans ma tête ce que vous demandez  
13 exactement.

14 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

15 Oui, bien sûr. Donc, veuillez indiquer le prix  
16 moyen des achats de puissance de court terme à  
17 l'hiver deux mille dix-sept-deux mille dix-huit  
18 (2017-2018) en dollars par kilowatt-mois.

19

20 E-2 (HQD) : Indiquer le prix moyen des achats en  
21 puissance de court terme à l'hiver  
22 2017-2018 en dollars par kilowatt-mois  
23 (demandé par le RNCREQ)

24

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Sous réserve de la disponibilité de l'information,  
3 donc on va prendre l'engagement.

4 Me PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD :

5 Merci.

6 Q. [167] Finalement, toujours dans votre allocution de  
7 ce matin, vous avez évoqué la possibilité de tenir  
8 compte de certaines contraintes régionales liées  
9 aux capacités de transport pour l'adhésion au  
10 programme GDP. Je me demandais si vous tenez  
11 également compte de ce type de contraintes  
12 régionales liées aux capacités de transport pour  
13 les achats en puissance de court terme.

14 R. Oui, bien sûr, la réponse c'est oui. Évidemment,  
15 pour les achats de puissance de court terme, il  
16 faut que l'énergie, si elle est appelée, soit  
17 acheminable. Donc, oui, c'est tenu compte.

18 Q. [168] Merci. Un instant s'il vous plaît. Merci, ça  
19 met fin à mes questions. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Merci beaucoup. On va passer avec maître Gertler du  
22 ROÉÉ. Bonjour Maître Gertler.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Bonjour Madame la Présidente, Monsieur, Madame les  
25 Régisseurs. Tout d'abord, Franklin Gertler pour le

1 ROEÉ. Bonjour aux membres du panel.

2 (13 h 46)

3 Q. [169] Alors, j'ai quatre lignes de questions, elles  
4 ne devraient pas être très longues mais on va voir  
5 combien on nous donne comme réponse également.  
6 Alors, je commence dans la demande de renseignement  
7 numéro 3 de la Régie qui est le B-0038, et ça se  
8 trouve à être, pour ceux qui sont bilingues, pour  
9 la HQD-2, Document 1.2. Puis je suis à la question  
10 6.4, si vous permettez, qui se retrouve avec un  
11 très long, long préambule, mais qui se retrouve à  
12 la page 28 du document. Alors, ce n'est pas très  
13 long comme question, je vais le lire. Alors, 6.4,  
14 c'était :

15 Veuillez élaborer sur la possibilité  
16 que le Programme puisse permettre  
17 « d'éviter » un appel d'offres de long  
18 terme.

19 Puis là, on fait référence à quelque chose qui  
20 était dit dans la référence iii), puis la réponse  
21 c'était :

22 Si le Programme devait connaître une  
23 forte participation des clients,  
24 au-delà des cibles fixées par le  
25 Distributeur, les quantités de

1                                   puissance obtenues et les marchés de  
2                                   court terme combleraient tous les  
3                                   besoins en puissance sur l'horizon du  
4                                   plan d'approvisionnement.

5           Alors, j'aimerais juste vous demander d'élaborer,  
6           si vous permettez, là, si vous êtes capable,  
7           davantage. Alors, qu'est-ce qui ferait en sorte,  
8           quand on parle de plus forte participation, qu'est-  
9           ce qui ferait en sorte qu'il y aurait une plus  
10          forte participation, selon vous?

11          M. HANI ZAYAT :

12          R. Je vais répondre en deux étapes. Donc, ce qui  
13          ferait qu'il y aurait une plus grande  
14          participation, c'est un engouement pour le  
15          Programme et qu'on puisse répondre aux réticences  
16          des clients qui ne participent pas, pour les amener  
17          à participer au Programme et qui pourraient nous  
18          amener à une participation qui est au-delà du cinq  
19          cents mégawatts (500 MW) qui est projeté  
20          présentement.

21          Q. **[170]** O.K.

22          R. Ceci dit, pour aller plus loin, je dirais que même  
23          si ce n'était pas le cas, même si on devait se  
24          contenter du cinq cents mégawatts (500 MW)  
25          planifié, bien ça viendrait... ce n'est peut-être

1 pas un... ça ne viendrait peut-être pas éviter un  
2 appel d'offres de long terme, mais ça viendrait  
3 certainement réduire l'appel d'offres de long  
4 terme. En tout cas, il y a un cinq cents mégawatts  
5 (500 MW) qui aurait été comblé par un  
6 approvisionnement de long terme qui serait ici  
7 comblé par le Programme de GDP Affaires. Donc, ça  
8 permet d'éviter et/ou de réduire le besoin d'un  
9 approvisionnement de long terme.

10 Q. **[171]** Et est-ce qu'on parle aussi, là, il y a  
11 l'importance de l'éventuel appel d'offres de long  
12 terme, mais... approvisionnement de long terme,  
13 mais aussi il y a une question de cas. Est-ce que  
14 ça permettrait aussi possiblement de le repousser  
15 dans le temps? Vous serez d'accord avec moi?

16 R. Tout à fait, ça permettrait aussi de repousser dans  
17 le temps, comme on l'a vu, je pense, dans ma  
18 présentation ce matin et dans la preuve. Sans le  
19 Programme, bien les besoins pour un  
20 approvisionnement de long terme seraient  
21 pratiquement immédiats. Et en pratique, on est  
22 presque... bien, pas presque, on est pratiquement  
23 hors délai pour pouvoir un moyen de long terme.

24 Q. **[172]** Et là, je trouve ça intéressant, vous parlez  
25 de passer outre ou permettre de résoudre les

1 réticences, je pense, des clients potentiels, je  
2 trouve ça intéressant. Est-ce que vous pouvez juste  
3 un peu nous décrire vos efforts ou qu'est-ce que  
4 vous proposez pour passer outre les cinq cents  
5 (500)?

6 (13 h 54)

7 M. RÉMI DUBOIS :

8 R. Bien, commercialement, on a depuis trois ans,  
9 déployés... en fait, fait part du Programme à tous  
10 nos clients et/ou partenaires et agrégateurs, là,  
11 selon les différents rendez-vous qu'on pouvait  
12 avoir, qu'on a même convoqués, aussi, ou provoqués  
13 au fil des années. Donc, s'assurer que ces gens-là  
14 comprennent l'offre et ses modalités. Donc,  
15 évidemment, ce modus operandi-là on l'a un petit  
16 peu interrompu pour la présente cause, là, mais  
17 typiquement, quand on sort d'un hiver, bien on se  
18 relance tout de suite pour l'hiver qui suit avec  
19 les modalités qui sont là pour s'assurer qu'on  
20 aille couvrir la majorité de la clientèle, en fait,  
21 toute la clientèle à laquelle elle est assujettie,  
22 à laquelle le Programme s'adresse. Donc, il y a  
23 toutes sortes de modalités qu'on peut faire en  
24 termes de publicité, en termes d'événementiel. On  
25 passe par les associations aussi, pas juste la

1 clientèle elle-même, donc les partenaires, tous  
2 ceux qui sont en lien direct avec nos clients sont  
3 très au fait de notre offre. Ils en deviennent le  
4 promoteur, en quelque sorte. Donc, c'est  
5 typiquement de cette façon-là qu'on peut mousser le  
6 produit.

7 Q. **[173]** Hum hum. Hum hum. On est content d'entendre  
8 que vous êtes d'attaque là-dedans, là, pour vous  
9 dépasser. Maintenant, Monsieur Zayat, nous avons  
10 écouté votre présentation ce matin et je pense que  
11 vous avez dit, dans votre présentation ou en  
12 faisant votre présentation, je ne suis pas sûr que  
13 ces mots-là soient dedans, là, alors c'est pour ça  
14 que j'aimerais que vous me corrigiez, mais que  
15 votre cible ou les cibles en puissance de cinq  
16 cents mégawatts (500 MW) étaient ambitieuses et  
17 réalistes. Est-ce que ça serait juste de dire ça?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Je pense que ce sont les mots que j'ai utilisés ce  
20 matin, effectivement.

21 Q. **[174]** Puis là, juste pour être clair dans la  
22 preuve, parce que ce n'est pas clair pour moi.  
23 Quand vous parlez de cinq cents mégawatts (500 MW),  
24 c'est sur quel horizon, quand est-ce qu'on arrive  
25 là, selon votre... Ah! je pensais que c'est quelque

1 chose que vous sauriez tout de suite, là.

2 R. Bien, j'ai toujours un aide-mémoire qui... c'est  
3 souvent plus facile. Puisque vous risquez de me le  
4 ressortir...

5 Q. **[175]** Si vous le savez, là.

6 R. Oui, bien, si vous regardez le bilan que j'ai  
7 présenté ce matin, on parlait d'interventions en  
8 gestion de la demande en puissance qui sont de cinq  
9 cents mégawatts (500 MW) en vingt-deux-vingt-trois  
10 (22-23), cinq cent dix (510) en vingt-trois-vingt-  
11 quatre (23-24) et cinq cent quarante (540) à  
12 l'horizon vingt-cinq-vingt-six (25-26). Donc, on  
13 est dans ces horizons-là.

14 Q. **[176]** Puis est-ce que si j'ai bien compris, puis  
15 peut-être vous avez un peu répondu tout à l'heure.  
16 Mais, si j'ai bien compris, vous présentez les cinq  
17 cents mégawatts (500 MW) comme cible et non pas  
18 plafond, là. Est-ce que j'ai bien compris ce que  
19 vous avez dit ce matin?

20 R. Oui, tout à fait. Pour moi, il n'y a pas de... en  
21 tout cas, vu d'aujourd'hui, il n'y a pas de raison  
22 d'avoir un plafond. C'est sûr que tous les moyens  
23 qui peuvent éviter la construction ou l'acquisition  
24 d'une ressource physique sont bienvenus. Si ce sont  
25 des moyens chez les clients, c'est encore plus

1 bienvenu. Si c'est des moyens qui contribuent à la  
2 gestion du bilan, qui sont bons pour le client, qui  
3 sont bons pour Hydro-Québec et qui sont bons pour  
4 la société en général, donc on n'a pas de raison de  
5 mettre un plafond.

6 On présente, ici, ce qu'on considère être  
7 une cible vue d'aujourd'hui. Si on devait avoir...  
8 évidemment, on fait un état d'avancement et un  
9 plan... enfin, un état d'avancement, on met à jour  
10 notre planification à tous les ans et si on devait  
11 avoir des raisons suffisantes pour changer la  
12 planification, on le ferait certainement. Et, si  
13 c'est à la hausse, c'est tant mieux.

14 On a déjà présenté des moyens de gestion de  
15 la demande en puissance chez la clientèle  
16 résidentielle qui, malheureusement, ont tardé à se  
17 matérialiser, mais c'est sûr que, là aussi,  
18 lorsqu'on aura enlevé les obstacles, bien, j'espère  
19 que ça va pouvoir contribuer à la gestion du bilan.

20 Q. [177] O.K. C'est à mon tour d'avoir des problèmes  
21 d'ordinateur, là. C'est histoire-là, de faire ça à  
22 l'ordinateur, ça a ses limites. Donnez-moi un  
23 instant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bienvenu dans le club.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Oui.

3 R. Je peux vous recommander une tablette, c'est assez  
4 fiable.

5 (13 h 56)

6 Q. **[178]** O.K. Bon, bien, vous vendez des tablettes  
7 aussi! Bon, ça devrait marcher. Bon, alors je vous  
8 ai parlé de ça comme étant un plafond. Là, vous  
9 avez dit aussi ce matin qu'une fois les cinq cents  
10 (500 MW) ou en tout cas, les cinq cents mégawatts  
11 (500 MW) atteints, vous ajusteriez. Alors, j'ai  
12 quelques questions. C'est juste, c'est ça que vous  
13 avez dit?

14 R. Oui, j'ai dit qu'on pourrait se reposer des  
15 questions lorsque... je veux dire, en fait, on se  
16 pose les questions à tous les ans pour l'ensemble  
17 de nos programmes : est-ce que ça répond à la  
18 demande? Est-ce que ça fait le travail que c'est  
19 supposé faire? Est-ce qu'il y a besoin d'ajuster le  
20 programme? C'est dans cet esprit-là et oui, s'il y  
21 a des besoins d'ajuster le Programme, on le fera.

22 Q. **[179]** Alors, si je comprends bien, ça va être en  
23 continu et non pas seulement à terme, une fois  
24 atteint les cinq cents mégawatts (500 MW), si j'ai  
25 bien compris.

1 R. S'il y a des raisons suffisantes de faire des  
2 modifications, oui.

3 Q. [180] Alors, ce serait quoi des raisons suffisantes  
4 pour vous?

5 R. Pour l'instant, je pense qu'on a un sacré bon  
6 Programme sur la table et on va compter là-dessus  
7 et on va s'assurer qu'il fonctionne bien, puis on  
8 fera le bilan si on constate qu'il y a des choses  
9 qui ne marchent pas.

10 Q. [181] O.K. Maintenant, justement, vous avez dit  
11 tout à l'heure que c'est un scénario ou une cible  
12 réaliste. Est-ce que vous aviez également fait un  
13 scénario optimiste, un peu moins peut-être  
14 conservateur ou plus optimiste? Moins prudent.

15 Mme ANITA TRAVIESO :

16 R. En fait, quand on s'est lancés, c'était le premier  
17 Programme de cette nature, donc on a estimé  
18 vraiment le potentiel, on n'a pas réévalué. C'est  
19 clair, comme le mentionne monsieur Zayat, compte  
20 tenu qu'on a un fort besoin en puissance, c'est  
21 clair que de façon annuelle, on va voir c'est quoi  
22 la tendance. Si on voit un plafonnement, bien on va  
23 se poser des questions sur : est-ce qu'on devrait  
24 en donner plus? Est-ce qu'on devrait changer des  
25 paramètres? Au contraire, si on voyait qu'on arrive

1 à un plafond plus rapide, bien on se poserait  
2 d'autres questions. Ou dans certains secteurs,  
3 comme ce matin il a été mentionné, si la valeur  
4 n'est pas ce qu'elle est, bien on pourrait ajuster.  
5 C'est tout ça qu'on regarde de façon en continu.  
6 Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question,  
7 mais de façon continue, on se repose plusieurs  
8 questions sur la nature de nos programmes.

9 Q. [182] O.K. Un instant. Alors, justement, dans votre  
10 présentation de ce matin, c'est la HQD-4, Document  
11 2, puis excusez-moi, je n'ai pas la cote Régie,  
12 puis c'est à la planche numéro 3, je ne sais pas si  
13 c'est des numéros de page, mais c'est l'« Appui  
14 financier ». Et vous mentionnez là au premier petit  
15 « bullet », vous dites « fixé », « appui  
16 financier » et :

17 Fixé à un niveau permettant une  
18 participation suffisante des clients  
19 pour atteindre des cibles de  
20 réduction.

21 Alors, j'aimerais juste vous entendre, c'est quoi,  
22 vous fixez le niveau d'appui pour une participation  
23 suffisante, qu'est-ce que vous entendez par  
24 « suffisante » dans ce contexte-là?

25 R. Bien, ça revient à dire ce qu'on vient de

1 mentionner il y a quelques minutes, « suffisant »,  
2 c'est d'atteindre la cible, donc c'est clair que si  
3 on n'atteint pas... ou en tout cas, ce qu'on s'est  
4 fixé comme objectif. Donc, si on voyait que, comme  
5 je le dis, que ça plafonne ou que ça ne pénètre pas  
6 au niveau qu'on s'attendait avec les appuis  
7 financiers sur la table, donc le soixante-dix (70),  
8 bien il faudrait se questionner. Est-ce qu'on va à  
9 quatre-vingts (80)? Est-ce qu'on va à différentes  
10 modalités? C'est à ce niveau-là qu'on se  
11 questionne.

12 Q. **[183]** O.K. Et dans une optique optimiste,  
13 j'aimerais vous entendre sur quel pourrait être  
14 l'apport du Programme. On a comme cible le cinq  
15 cents (500 MW), est-ce qu'on peut parler de sept  
16 cent cinquante (750 MW)? Est-ce qu'on peut parler  
17 de mille mégawatts (1000 MW) possiblement comme  
18 apport de ce Programme-là?

19 R. Bien, là, c'est trop tôt pour le savoir, on est  
20 dans le début des programmes. Comme tout, il faut  
21 avoir un petit peu d'historique pour savoir si la  
22 tendance va se maintenir ou non. Cette année, c'est  
23 clair...

24 Q. **[184]** Bien là, c'est le cas de le dire aujourd'hui.  
25 On se maintient.

1 (14 h 01)

2 R. Effectivement. Donc, c'est sûr que cet hiver, on  
3 n'aura pas vraiment le réel portrait de si...  
4 qu'est-ce que ça aurait pu être étant donné qu'on  
5 est limité à ce qui s'est passé l'année passée.  
6 Donc, on vient de reculer d'un pas, j'allais dire,  
7 sur la tendance, mais on verra par la suite.

8 Q. **[185]** O.K. Puis les ajustements dont vous parliez,  
9 ça pourrait être le niveau de la subvention ou de  
10 l'apport, j'imagine, ça vous venez de le dire, je  
11 pense?

12 R. Pour le moment, on ne voit pas de raison de  
13 modifier quoi que ce soit, on trouve que la  
14 vitesse est bonne, le taux de pénétration du  
15 projet et des clients est bon, c'est rentable.  
16 Donc, nous, on ne voit pas la raison de modifier  
17 pour le moment.

18 Q. **[186]** O.K. Maintenant, j'aimerais vous amener dans  
19 les réponses, c'est les réponses du RNCREQ aux  
20 demandes de renseignements de la Régie, c'est le  
21 C-RNCREQ-0011. Puis là, dans la référence, je suis  
22 dans la question 1.5 de la Régie, puis dans la  
23 référence qui réfère à la preuve du RNCREQ qui est  
24 le RNCREQ-0009, on a le préambule qui dit, c'est à  
25 la page...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Ça ne sera pas long, Maître Gertler, je pense que  
3 les témoins prennent connaissance de la preuve du  
4 RNCREQ.

5 Me FRANKLIN S. GERTLER :

6 Hum hum. Oui, O.K. Mais je vais le lire, de toute  
7 manière, ce n'est pas bien compliqué. C'est-tu 9 ou  
8 11, je ne le sais pas?

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je pense qu'on est correct.

11 Me FRANKLIN S. GERTLER :

12 O.K. Alors, allons-y avec ce qu'on a. O.K. Alors,  
13 la Régie, dans le préambule, dit, au chiffre romain  
14 I, en citant le RN, là :

15 À notre avis, la meilleure solution  
16 est d'abord de reconnaître que le  
17 programme existant s'adresse à trois  
18 clientèles distinctes.

19 Ils disent :

20 1) Ceux qui ont des génératrices  
21 d'urgence déjà en place, et qui  
22 peuvent les utiliser afin de réduire  
23 leur demande de puissance lorsque  
24 nécessaire;

25 2) Ceux qui peuvent réduire leur appel

1 en puissance, sur demande, en  
2 réduisant leurs activités, ou en les  
3 déplaçant dans le temps;  
4 3) ceux qui se sont dotés, ou qui  
5 peuvent se doter, d'équipements non  
6 émetteurs de GES qui leur  
7 permettraient de réduire leur appel en  
8 puissance sur demande. Ces équipements  
9 peuvent inclure des systèmes de  
10 stockage d'énergie.

11 (14 h 05)

12 Alors, la question c'était 1.5, de la Régie :

13 Considérant ses propositions  
14 concernant le traitement des deux  
15 premiers groupes...

16 Alors c'est dire que ceux qui vont avoir recours à  
17 des génératrices d'urgence et ceux qui peuvent  
18 modifier leurs activités :

19 [...] veuillez confirmer que le RNCREQ  
20 est d'accord avec l'idée d'une  
21 réduction significative de la  
22 contribution du programme GDP Affaires  
23 au bilan en puissance.

24 Puis là le RN répond :

25 Nous sommes conscients que

1 l'imposition d'une restriction au  
2 programme GDP Affaires limitant la  
3 participation aux clients n'utilisant  
4 pas de génératrice fonctionnant avec  
5 des combustibles fossiles aura  
6 potentiellement un impact à la baisse  
7 sur l'offre de ce programme à court  
8 terme. Ceci étant dit, rien n'indique  
9 que la totalité des clients qui  
10 utilise présentement de l'énergie de  
11 remplacement cessera de participer au  
12 programme en raison de cette  
13 restriction. De plus, comme mentionné  
14 à la réponse de la question 1.4, il  
15 existe un potentiel de croissance chez  
16 les agrégateurs [...].

17 Puis, bon, je vous fais grâce de la longue  
18 référence. Puis là, ma question pour vous est la  
19 suivante. On comprend... nous, on comprend de la  
20 question que la Régie, en mentionnant la réduction  
21 de la contribution du programme au bilan de  
22 puissance, elle réfère surtout à l'idée qu'on va  
23 éliminer... on éliminerait les groupes  
24 électrogènes, on n'aurait pas recours aux groupes  
25 électrogènes.

1 Et mes questions pour vous sont les  
2 suivantes. Selon vous, de combien de mégawatts est-  
3 ce que l'objectif du programme serait amputé si on  
4 interdisait les génératrices électrogènes compte  
5 tenu qu'elles représentent plus du tiers du  
6 potentiel technico-économique total de la gestion  
7 d'une demande en puissance?

8 M. RÉMI DUBOIS :

9 R. De mémoire, on a parlé d'une cinquantaine de pour  
10 cent dans le cadre du projet pilote, l'année 1 des  
11 adhésions qu'on a eues. Je ne pense pas qu'on ait  
12 le score aujourd'hui sur les deux cent quatre-  
13 vingt-sept mégawatts (287 MW), là, mais c'est à peu  
14 près ce qu'on avait à l'époque, lorsqu'on avait  
15 vingt-cinq mégawatts (25 MW) au dossier. Donc, je  
16 ne peux pas présumer du reste.

17 Mais ce que vous avez mentionné, je pense  
18 qu'on doit le dire aussi, qu'on est d'accord avec  
19 ça. C'est à défaut d'avoir des génératrices comme  
20 moyen, il y aurait peut-être d'autres moyens qui  
21 pourraient être rendus disponibles. Nos clients...  
22 la beauté de ce programme-là, pensons-nous, en  
23 gros, c'est que la façon de le faire leur  
24 appartient et ils peuvent être créatifs, là, selon  
25 les dispositions qu'ils ont dans leurs

1 installations.

2 Mais on n'a pas un autre chiffre depuis  
3 celui qu'on avait déjà mis en preuve, d'ailleurs,  
4 là, le cinquante pour cent (50 %) de... en lien  
5 avec le pilote, en deux mille quinze -seize  
6 (2015-16).

7 Q. [187] Maintenant, est-ce que vous aimeriez mieux  
8 éliminer complètement la contribution des groupes  
9 électrogènes au programme en leur accordant, à ces  
10 participants-là, une aide financière moindre afin  
11 de réduire leur importance dans le mix?

12 R. Ce n'est pas notre intention du tout de réduire les  
13 moyens, quels qu'ils soient, d'aucune façon. Pour  
14 l'instant. Donc, on vous répète que le programme  
15 est à son année 3. Après un pilote d'un an, on  
16 pense qu'on a un produit suffisamment attrayant  
17 pour l'ensemble de l'oeuvre, on n'a pas encore la  
18 maturité, on n'a pas d'indication à l'effet qu'on  
19 paie trop ou trop peu. Puis, au fil du temps, on  
20 verra s'il y a lieu de s'ajuster mais, pour  
21 l'instant, les moyens, nous, on ne s'en  
22 privilégiait pas vraiment. Ce qu'on dit, par  
23 contre, c'est sûr qu'il y en a qui utilisent des  
24 génératrices, on est bien conscient de ça, mais on  
25 ne pense pas que c'est une bonne avenue pour

1 l'instant dans le cadre du présent programme.

2 Q. [188] Si on accepte... puis ça semblait être un peu  
3 le cas, vous acceptez un peu la "texonomie", si je  
4 peux m'exprimer ainsi, de RNCREQ, disons différents  
5 types de participants, est-ce que vous serez  
6 d'accord avec moi que ça pourrait être, du point de  
7 vue de l'investissement du client, pas nécessaire  
8 de payer soixante-dix dollars (70 \$) du  
9 kilowattheure pour demander à quelqu'un qui a déjà  
10 une génératrice de mettre du diesel dans son  
11 réservoir? Accepte qu'il y ait différents types de  
12 participants.

13 (14 h 10)

14 R. Je n'ai pas... enfin, si j'ai compris la question,  
15 je n'ai pas la réponse précise. Une seule chose, ce  
16 moyen-là, ironiquement, il y a des dépenses qui  
17 viennent avec du côté du client. Donc, réduire de  
18 soixante-dix (70), pour des gens qui doivent  
19 décaisser des sous pour faire tourner des machines  
20 au diesel ou autre, je ne suis pas sûr que ce  
21 serait la meilleure solution, mais je laisse ça à  
22 ce niveau-là pour l'instant. Nous, l'important  
23 c'est les kilowatts qui sont rendus disponibles par  
24 nos clients en fonction de la rémunération qu'on va  
25 leur donner pour ça. Et on se limite à ça pour

1 l'instant.

2 Q. [189] Mais est-ce que vous serez d'accord avec moi  
3 que, par opposition au cas que je viens de vous  
4 mentionner, quelqu'un qui doit faire des  
5 investissements, qui appartient à la troisième  
6 catégorie, si on veut, du RN, troisième type,  
7 l'investissement nécessaire pour stocker de la  
8 chaleur de l'électricité risque d'avoir besoin  
9 de... qu'il y ait une part financière qui est  
10 plus... plus épique, qui a plus de besoins  
11 d'apport.

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. Je... en fait, l'appui financier ici est fait de  
14 façon globale, donc autant en fonction des  
15 alternatives pour le Distributeur, mais aussi en  
16 termes d'analyse du point de vue des clients en  
17 général, qu'est-ce que ça prend pour déclencher une  
18 adhésion de nos clients à ce type de programme.  
19 C'est sûr que c'est pas une analyse qui est faite  
20 cas par cas, on ne se met pas dans la peau de  
21 chacun des clients pour savoir : lui, qu'est-ce  
22 qu'il a comme coûts, mais plus un regard plus  
23 global.

24 Et je pense que ce que monsieur Dubois dit,  
25 c'est que, dans le fond, même les gens qui ont déjà

1 une génératrice, bien pour la faire démarrer et  
2 fonctionner pendant les trois heures lorsque le  
3 Distributeur en a besoin, ils vont devoir encourir  
4 des coûts d'approvisionnement en combustible pour  
5 pouvoir contribuer à la... aux besoins du  
6 Distributeur. Donc, ce serait difficile d'imaginer  
7 que ceux qui ont des coûts variables à assumer  
8 seraient... auraient une... pas une contribution  
9 financière, mais un appui financier moindre, alors  
10 qu'ils ont des coûts pour pouvoir... pour pouvoir  
11 assumer le fonctionnement des génératrices.

12 Q. [190] Oui, mais on n'est pas en désaccord avec  
13 qu'est-ce que vous dites là, mais c'est parce que  
14 vous demandez... la demande à la Régie c'est  
15 d'approuver le programme avec une certaine...  
16 certains paramètres, certains appuis financiers,  
17 puis je veux explorer avec vous s'il y a lieu  
18 d'avoir une diversité ou la possibilité ou  
19 l'intérêt d'une diversité de conditions et niveaux  
20 d'appui financier. C'est ça la question. Je  
21 comprends c'est quoi le programme qui est proposé,  
22 mais c'est pas ça ma question vraiment. Si vous  
23 pouvez nous aider là-dessus, là.

24 Mme ANITA TRAVIESO :

25 R. Je veux juste ajouter... c'est sûr que la

1 simplicité du programme fait en sorte aussi que,  
2 nous, on laisse libres, comme on a mentionné  
3 auparavant, les clients de faire ce qui est, pour  
4 eux, le plus rentable ou le plus facile, selon les  
5 cas. Donc, aller de cette façon-là nous...  
6 impliquerait de vraiment aller par type de mesure,  
7 par type d'événement ou par équipement, donc on  
8 revient à dire qu'on serait en train de  
9 complexifier davantage le programme commercial. Et  
10 là, ça remet en cause l'entièreté, c'est un nouveau  
11 programme à concevoir ou à revoir. Je ne suis pas  
12 sûre que ce serait plus rentable, plus facile et,  
13 et caetera.

14 Q. [191] O.K.

15 M. HANI ZAYAT :

16 R. Je rajouterais même que, dans le fond, la  
17 philosophie pour les programmes de gestion de la  
18 demande en puissance, c'est de laisser la liberté  
19 aux clients de mettre en place les mesures qui sont  
20 nécessaires et utiles pour qu'ils puissent répondre  
21 à notre programme. Notre responsabilité, c'est de  
22 définir des programmes qui sont attrayants et qui  
23 compensent le client de façon appropriée, à un  
24 certain niveau. On va définir ce niveau et après  
25 ça, on va laisser le marché... le marché/le client



1                   autre que l'utilisation d'énergies  
2                   fossiles. Si oui, veuillez indiquer  
3                   les critères ou les moyens utilisés  
4                   pour ce faire. Sinon, veuillez  
5                   justifier.

6           Puis là, je ne vais pas le lire, vous donnez la  
7           réponse en haut de la page 29, essentiellement,  
8           quelque chose de similaire à qu'est-ce que vous  
9           venez de dire, finalement, que pour vous, ça arrête  
10          au compteur, si on veut. Vous n'allez pas sur le  
11          plancher des vaches. Là, je suis en train de  
12          mélanger mes métaphores mais c'était  
13          essentiellement ça. Bon, durant le verglas, il y a  
14          eu des vaches qui ont été électrocutées mais ça,  
15          c'est d'autre chose.

16                   Mais là, j'aimerais comprendre. C'est votre  
17          choix de pas le faire. Je savais pas qu'on faisait  
18          pas de la philosophie à la Régie mais je m'en  
19          réjouis, pas seulement à la Régie mais dans les  
20          programmes il y a des philosophies. Mais je  
21          comprends le choix que vous mettez de l'avant,  
22          qu'Hydro-Québec a fait ici mais j'aimerais plus  
23          comprendre : est-ce que c'était impossible à faire  
24          d'avoir une diversité dans les appuis financiers si  
25          c'est de sources fossiles ou d'autre chose. C'est

1           ça votre témoignage, que c'était impossible?

2           M. RÉMI DUBOIS :

3           R. Je vais reprendre la phrase que j'ai dite ce matin  
4           pour un autre sujet : rien n'est impossible. Donc,  
5           évidemment, c'est quelque chose qui pourrait être  
6           fait. Mais on réitère ici que la beauté du  
7           programme, à sa face même, de la façon qu'il a été  
8           designé, la couverture des marchés qui sont visés,  
9           une clientèle extrêmement hétérogène, de petite  
10          taille jusqu'à des tailles assez importantes, dans  
11          de l'industriel, dans de l'institutionnel, dans du  
12          commercial. C'est ça qu'on visait le plus, donc  
13          avoir quelque chose qui soit suffisamment simple  
14          applicable à l'ensemble de cette clientèle-là pour  
15          qu'ils puissent réagir et le montant d'aide  
16          financière, bien, il vise à calibrer ça et à  
17          enlever les freins pour que les gens puissent  
18          adhérer à ça. On est rendus à deux cent quatre-  
19          vingt-sept mégawatts (287 MW), on ne vous dit pas  
20          que plus tard il y aura peut-être d'autres facettes  
21          qu'on pourra regarder.

22                    Mais je pense pas que ça serait judicieux à  
23          ce stade-ci de commencer à modifier ces modalités-  
24          là ou à l'année 3 de quelque chose qui est long à  
25          construire, on parle d'une notoriété d'un programme

1 commercial.

2 Je pense qu'il y a une expérience éloquente  
3 derrière nous en matière d'efficacité énergétique  
4 et autre donc rien n'est impossible mais, pour  
5 l'instant, ce qu'on s'est donnés comme mode de  
6 fonctionnement avec ce programme-là, évidemment,  
7 c'est la simplicité, la facilité de l'application,  
8 compréhension commune pour tout le monde et que le  
9 moyen pour le client pour nous est assurément une  
10 bonne avenue. Donc, on en est là pour l'instant.

11 Q. **[193]** Parce que nous, je suggère qu'on pourrait  
12 avoir sur le formulaire assez facilement, bon, tant  
13 si vous faites ça fossile, tant si vous faites ça  
14 autrement. Alors, je ne vois pas la complexité ou  
15 que ça va vraiment nuire à la simplicité. C'est  
16 pour ça que j'essaie de comprendre avec vous parce  
17 qu'on a le...

18 R. Non, mais d'un point de vue opérationnel, le jour  
19 où on fait ça, donc, c'est de niveau fossile. Donc,  
20 qu'est-ce que le fossile, est-ce qu'il a parti ses  
21 affaires au bon moment, est-ce qu'on va aller  
22 vérifier les litres qui ont été consommés par le  
23 client, est-ce que c'est vraiment le moyen qu'il a  
24 utilisé? Vous comprenez les complexités? Quand on  
25 vient dans les opérations, c'est à ça qu'on va

1 avoir à se buter. Alors que là, on a un compteur  
2 qui descend, on a une mesure qui est prise en  
3 fonction d'une puissance de référence puis on  
4 envoie un chèque. Pas mal simple.

5 Q. [194] O.K. Alors c'est bon, je comprends votre  
6 point de vue. Juste une dernière question puis on  
7 va me corriger sûrement parce que je connais pas  
8 assez le dossier mais vous avez parlé du fait que  
9 vous allez regarder ça, je pense qu'il y aura des  
10 efforts d'amélioration de suivi là-dedans puis je  
11 voulais savoir, face à la Régie, là, nous sommes  
12 dans une demande pour un programme un peu stand-  
13 alone puis on n'est pas dans un dossier de  
14 planification, ni dans le dossier annuel et  
15 j'aimerais savoir qu'est-ce qui est prévu au niveau  
16 du suivi avec la Régie sur ces efforts-là de  
17 vérification et d'amélioration du programme au fur  
18 et à mesure.

19 (14 h 20)

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Ce qui est demandé dans ce cas-ci, c'est  
22 d'approuver le Programme. On pense que c'est un  
23 programme, puis je pense que monsieur Zayat et  
24 monsieur Dubois ont été très clairs là-dessus,  
25 c'est un programme qui est hautement bénéfique puis

1 on pense qu'une fois approuvé, on a besoin des  
2 prochaines années au moins pour l'amener à ce que  
3 j'appellerais son point de maturité qui est visé,  
4 de l'ordre de cinq cents mégawatts (500 MW). Si, en  
5 cours de route, avant de se rendre, on constate  
6 qu'il y a des enjeux avec le Programme, bien le  
7 Distributeur les présentera à la Régie de l'énergie  
8 dans le cadre des dossiers tarifaires lorsque  
9 viendra le temps de faire approuver les budgets.  
10 Pour l'instant, c'est ça qui est proposé. On ne  
11 pense pas qu'il y a de... on n'a pas entendu de  
12 point qui justifie à ce point-ci qu'il faudrait  
13 mettre déjà un suivi pour des événements en  
14 particulier, on pense que le Programme est  
15 hautement bénéfique puis pour l'instant, il devrait  
16 être approuvé dans sa forme actuelle.

17 Q. [195] O.K. Autre commentaires là-dessus? Non?

18 M. HANI ZAYAT :

19 R. Ça dit tout.

20 Q. [196] Est-ce que le... je vais poser la question,  
21 est-ce que vos efforts de... comment vous a... je  
22 ne sais pas comment vous appelez ça à l'intérieur,  
23 mais de vérification en continue et amélioration,  
24 est-ce que ça a une forme, est-ce que c'est quelque  
25 chose que vous mettez des rapports annuels

1 internes? Comment ça marche, là?

2 R. Je pense que monsieur Rhéaume vous a répondu. S'il  
3 y avait des changements, on vous reviendrait à  
4 l'intérieur d'une tarifaire, peu importe la façon  
5 dont on fait le travail chez nous, en bout de ligne  
6 ça se cristallise dans des changements qui seraient  
7 appliqués dans une tarifaire.

8 Q. [197] Non, mais j'aimerais juste comprendre. Ce  
9 n'est pas ça ma question, Monsieur Zayat, je ne  
10 vous demande pas de le produire, mais juste  
11 comprendre comment ça marche. Parce qu'on me parle  
12 depuis tout à l'heure d'une espèce de vérification  
13 en continue pour être sûr qu'on a le bon niveau  
14 d'appui et ces choses-là, alors j'aimerais ça  
15 savoir, au niveau de gestion et de matériel,  
16 comment ça se manifeste cet effort-là?

17 R. Ce que je vous dis, c'est que si jamais il y avait  
18 des changements, ça se matérialiserait dans une  
19 tarifaire et on vous expliquera, à ce moment-là,  
20 qu'est-ce qui nous a amenés à faire les  
21 changements. Pour l'instant, il n'y en a pas de  
22 changement, c'est ça qui est présenté. Mais si on  
23 devait se rendre à des changements, ça serait dans  
24 une tarifaire puis on va devoir se justifier de  
25 pourquoi on fait les changements et qu'est-ce qui

1 nous a amenés à faire ces changements-là.

2 Q. [198] Mais je ne pense pas que ça soit ma question.

3 Parce que...

4 R. Non, je...

5 Q. [199] ... vos collègues me disent qu'ils font un  
6 effort puis ils surveillent, mesurent de manière  
7 continue s'il est nécessaire de faire un  
8 changement, alors je vous demande de me décrire, à  
9 l'intérieur, un peu comment ça marche, comment  
10 ça... Vous faites une réunion à tous les mois, aux  
11 six mois, un rapport du service annuel? C'est quoi,  
12 là, comment ça se matérialise?

13 R. Je ne pense pas que ça soit nécessaire ici de  
14 décrire nos façons de travailler. Je pense que ce  
15 qui est nécessaire, c'est de justifier nos dossiers  
16 lorsqu'ils sont amenés à la Régie. Et je pense que  
17 la réponse a été très claire, nos dossiers sont...  
18 lorsque... notre dossier, s'il y avait des  
19 changements, il serait amené dans le cadre d'une  
20 tarifaire et il sera expliqué à ce moment-là s'il y  
21 a des changements. Les réunions qu'on fait à  
22 l'interne, le nombre de réunions, avec qui on se  
23 réunit, comment on suit nos projets, ce n'est pas  
24 de ça qu'on parle. On a un projet qui est soumis à  
25 la Régie pour approbation avec des modalités et on

1 a été pour dire que s'il y avait des changements,  
2 on en parlerait. Vous avez posé la question  
3 légitime pour savoir comment ça serait amené et je  
4 pense qu'on a répondu à cette question-là.

5 Q. [200] Mais c'est... j'aimerais vous demander, vous  
6 dites à la Régie soixante-dix dollars (70 \$), c'est  
7 le bon niveau d'aide, puis les témoins, vos  
8 collègues me disent, monsieur Dubois et madame...  
9 excusez-moi, votre nom m'échappe, mais vous nous  
10 dites : « On mesure ça, on regarde comment ça  
11 marche, si on a le bon niveau, on va... » Vous,  
12 votre témoignage, vous-même, Monsieur Zayat,  
13 c'est : « On va voir en continu si c'est... si on a  
14 la bonne formule. » Alors, je vous demande, si vous  
15 me dites : « On fait ça parce que c'est de la  
16 pratique puis on est des experts puis on sait  
17 comment faire », parfait, mais je vous demande,  
18 est-ce qu'il y a des écrits ou est-ce qu'il y a  
19 des... un système de gestion pour vérifier que le  
20 soixante-dix dollars (70 \$) soit le bon niveau? Je  
21 vous donne la chance de me dire comment c'est  
22 vérifié, c'est tout, là. Si la réponse est... c'est  
23 plus au niveau de... du... je ne sais pas, du  
24 « pifomètre », ou de votre bonne expérience, bien  
25 c'est bon. Je comprends que vous... je ne vous pose

1 pas une question du prochain dossier, là, je vous  
2 parle de qu'est-ce qui est dit ici aujourd'hui.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 J'ai l'impression qu'on s'égare, Madame la  
5 Présidente, puisque les réponses qu'il recherche  
6 sont partout dans le dossier sur la justification  
7 et pourquoi le Distributeur considère que son  
8 projet est adéquat.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Excusez-moi, des réponses comment? Excusez-moi,  
11 Maître.

12 (14 h 25)

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Les réponses à votre dernière question ont été  
15 données et font partie de la preuve globale sur  
16 l'évaluation que le Distributeur en fait. Ensuite  
17 de ça la question qui précédait, c'était les  
18 processus internes du Distributeur. Ici, on ne va  
19 pas là, on n'est pas ici pour faire... pour rendre  
20 des témoignages sur les processus opérationnels de  
21 suivis et d'évaluations que fait le Distributeur.  
22 Donc, sur cette base-là, moi, je m'objecterais sur  
23 la question. La preuve, elle est complète, les  
24 témoins ont déjà répondu.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Gertler, avez-vous un mot à dire là-dessus?

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Bien, le seul mot que je voudrais dire, c'est que  
5 c'est... ma question ne porte pas sur les prochains  
6 dossiers qu'ils vont amener et ne porte pas sur  
7 leurs processus. Mon confrère me dit « nous ne  
8 sommes pas ici pour répondre à telle ou telle  
9 chose » mais c'est pas ça la question. La question,  
10 c'est je suis en droit de vérifier s'il y a une  
11 certaine substance à l'affirmation qu'on fait ça.  
12 On fait une espèce de... là je n'ai pas les mots  
13 exacts, mais on fait une vérification, on se  
14 vérifie en continu pour voir si on a la bonne  
15 recette. Alors, moi, je demandais comme si c'est...  
16 S'ils me disent « c'est juste opérationnel »,  
17 c'est... soit. Mais, s'il y a une façon de le  
18 faire, c'est ça que je pose la question. Comment  
19 ils s'y prennent? C'est quoi? Est-ce qu'il y a des  
20 écrits attachés à ça? C'est pas... il n'y a pas de  
21 gêne à me dire « non, il n'y en a pas. »

22 Me ÉRIC FRASER :

23 Mais, c'est une partie de pêche.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Gertler, je vais vous avouer que quand...

1 parce que pour l'instant, jusqu'en ce moment, ils  
2 nous ont répondu sur comment ils avaient...

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Hum, hum.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 ... évalué le soixante-dix dollars (70 \$) et  
7 comment ils avaient évalué les mégawatts jusqu'en  
8 vingt vingt-six (2026). Quand vous demandez du  
9 suivi en continu, bien évidemment, moi, de la façon  
10 que je comprends votre question, c'est qu'à partir  
11 de ce point-ci jusqu'au prochain dossier tarifaire  
12 où ils vont nous déposer le nombre de mégawatts  
13 avec le budget en conséquence. Bien, dans le  
14 prochain dossier tarifaire, vous pourrez faire ou  
15 leur demander comment ils en sont arrivés à ce  
16 nombre de mégawatts-là avec ce budget-là. Parce  
17 que le suivi en continu, il va se faire à partir du  
18 point d'aujourd'hui ou, du moins, du point de la  
19 décision sur ce dossier-là aujourd'hui jusqu'au  
20 prochain dossier tarifaire. Alors, si vous voyez...  
21 Excusez-moi, je vais reprendre le bilan en  
22 puissance.

23 Si dans le prochain dossier tarifaire qui  
24 serait pour vingt vingt et un - vingt vingt et un  
25 (2020-2021) bien, si vous voyez qu'ils n'arrivent

1 pas aux quatre cent vingt mégawatts (420 MW) ou  
2 qu'ils arrivent plus élevé ou en dessous, avec le  
3 budget qui est en conséquence, vous pourrez leur  
4 demander s'ils ont effectivement fait le suivi en  
5 continu dont ils avaient discuté aujourd'hui puis  
6 vous pourrez les contre-interroger sur cette  
7 question-là. Mais, sinon, je ne vois pas comment  
8 votre question s'insère sur aujourd'hui qu'est-ce  
9 qu'ils ont fait en continu jusqu'à aujourd'hui  
10 parce qu'ils nous l'ont expliqué dans certaines  
11 réponses.

12 Me FRANKLIN S. GERTLER :

13 Mais, je... on va arrêter d'insister, j'imagine. Je  
14 comprends bien, je connais le tabac, mais... Moi,  
15 ma question, c'est comment... pas comment est-ce  
16 qu'ils ont fait aujourd'hui. Ils témoignent sur le  
17 fait qu'ils vont s'ajuster si nécessaire en cours  
18 de route.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui. Mais, vous voulez quoi? Un rapport bimensuel?

21 Me FRANKLIN S. GERTLER :

22 Bien, qu'est-ce que je veux savoir...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je ne comprends pas.

25

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 ... s'il y a l'arbitraire dans le soixante-dix  
3 (70 \$).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui.

6 Me FRANKLIN S. GERTLER :

7 Eux, ils me disent « on a un niveau d'aide mur à  
8 mur qui n'est pas modulé en fonction de la façon  
9 que la production est faite ». Alors, je pose des  
10 questions qui aident à... qui peuvent aider à  
11 savoir s'il y a une rigueur dans l'établissement ou  
12 c'est juste une affaire assez arbitraire  
13 finalement, le soixante-dix (70 \$). Puis aussi,  
14 quand ils me disent qu'ils vont vérifier au fur et  
15 à mesure, est-ce que c'est... est-ce que ça se  
16 matérialise en quelque sorte ou est-ce que c'est...  
17 est-ce que c'est simplement une affirmation sans  
18 rien derrière? Je pense, c'est ça la question qui  
19 est très légitime.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui. Votre question est légitime, mais ils ont déjà  
22 répondu quand ils ont déjà indiqué que le soixante-  
23 dix dollars (70 \$) avait été fait suite à un,  
24 excusez l'anglicisme, un « focus group » de deux  
25 mille quinze (2015) et qu'ils n'ont pas révisé le

1           montant depuis et qu'ils n'ont pas l'intention de  
2           le réviser.

3           Me FRANKLIN S. GERTLER :

4           O.K. Bon. O.K.

5           LA PRÉSIDENTE :

6           Mais, si la réponse est différente, je ne voudrais  
7           pas témoigner à la place des gens d'Hydro-Québec,  
8           alors... Voilà! C'est ma compréhension de la preuve  
9           jusqu'à maintenant.

10          Me FRANKLIN S. GERTLER :

11          En tout cas, c'est bon. Alors, on va le faire dans  
12          notre preuve et on va le plaider. Merci. Merci,  
13          Messieurs, Dames.

14          LA PRÉSIDENTE :

15          Merci, Monsieur Gertler... Maître Gertler. Je  
16          m'excuse. On va passer à UC, Maître Sicard.

17          CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

18          Bonjour. Hélène Sicard pour l'Union des  
19          consommateurs. Alors, bonjour à tout le monde, je  
20          ne vais pas tous vous énumérer.

21          (14 h 31)

22          Q. **[201]** Alors, pour commencer, je vous réfère à la  
23          pièce B-0007 du Guide du participant, à la fin, à  
24          la page 7. Si vous m'entendez mal, dites-le-moi.  
25          Alors, la page 7, c'est bien ça. Alors, vous avez,

1 au paragraphe 1.1.2 la description du seuil  
2 d'admissibilité, qui dit :

3 Un Projet est accepté uniquement si la  
4 Réduction de puissance estimée est  
5 d'au moins 200 kW.

6 Pouvez-vous nous rappeler pourquoi vous avez choisi  
7 un seuil d'admissibilité de la réduction de la  
8 puissance estimée d'au moins deux cents kilowatts  
9 (200 kW)?

10 Mme ANITA TRAVIESO :

11 R. Le deux cents (200) a été fixé, en fait, pour une  
12 question d'efficience de traitement, de un. Et  
13 c'est pour ça que les plus petits de ce montant-là  
14 sont uniquement admissibles par des agrégateurs.  
15 Donc, pour éliminer une charge... c'est pour  
16 vraiment une question de rentabilité, là, pour le  
17 programme.

18 Q. **[202]** Donc, est-ce que je dois comprendre que, si  
19 vous avez accepté des projets dont la réduction de  
20 puissance estimée est plus petite que deux cents  
21 kilowatts (200 kW), et c'est ce qu'on voit à la  
22 pièce B-0030, page 4 de 4 et à la pièce B-0020,  
23 page 14, c'est parce que ces plus petits que deux  
24 cents (200) étaient uniquement dans le contexte des  
25 agrégateurs?

1 R. Effectivement.

2 Q. **[203]** Mais, pour vous, le travail, est-ce qu'il  
3 n'est pas le même puisque vous calculez tout par  
4 compteur pour que ce soit efficace, là, d'aller  
5 chercher une réduction puis que ce soit simple pour  
6 vous?

7 R. On fait, effectivement, la vérification compteur  
8 par compteur, toutefois il y a un contrat, un  
9 chèque, une émission. Donc, on n'émet pas trois  
10 cents (300) chèques ou cinquante (50) chèques, ça  
11 va faire un traiteur.

12 Q. **[204]** C'est l'agrégateur qui...

13 R. Donc, c'est l'agrégateur qui reçoit et un et unique  
14 chèque de la part d'Hydro-Québec.

15 Q. **[205]** À son nom à lui et c'est lui qui est  
16 responsable de le distribuer entre les clients,  
17 est-ce que j'ai bien compris?

18 R. Exact.

19 Q. **[206]** Et tous les contrats avec les agrégateurs  
20 sont identiques?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[207]** Je vais maintenant déposer une pièce. Alors,  
23 ce sera sous la cote C-UC-0010. Il s'agit, en  
24 fait... je la dépose pour votre information, c'est  
25 la pièce B-0052, qui se retrouve dans les

1 observations. Alors, j'aurais besoin d'explications  
2 de votre part puisqu'on lit, premier paragraphe :

3 Dans le cadre du programme de gestion  
4 de la demande de puissance (GDP),  
5 Hydro-Québec nous demande de fournir  
6 les coûts supportés par notre  
7 entreprise lors du délestage de  
8 charges de période grand froid.

9 Et là il donne... le client donne ses coûts.

10 Pouvez-vous nous expliquer qui, quand, pourquoi...

11 on voit que, cette lettre-là, elle est datée du  
12 vingt-huit (28) juin deux mille dix-huit (2018),

13 Hydro-Québec a demandé... le Distributeur a demandé  
14 ça? Qui du Distributeur a pris l'initiative de  
15 demander ces renseignements?

16 M. RÉMI DUBOIS :

17 R. Votre lettre est adressée au secrétaire de la Régie  
18 de l'énergie.

19 Q. **[208]** Oui, sauf que la lettre dit : « Dans le cadre  
20 du programme de gestion de la demande de puissance,  
21 Hydro-Québec nous demande de fournir les coûts  
22 supportés »...

23 R. C'est ce que la lettre dit, je suis capable de le  
24 lire comme vous.

25 Q. **[209]** Oui, oui.

1 R. Est-ce que cette lettre-là est rentrée dans nos  
2 bureaux, chez nous? Je n'en ai aucune idée.

3 Q. **[210]** Non, mais avez-vous, vous, fait une demande à  
4 Graymont de...

5 R. Bien, je ne pense pas.

6 Q. **[211]** ... fournir les coûts supportés par son  
7 entreprise?

8 R. Pas à ma connaissance.

9 (14 h 36)

10 Q. **[212]** Avez-vous communiqué avec Graymont quand vous  
11 avez vu ça déposé sur le site de la Régie, au mois  
12 de juin, pour voir d'où ça venait et pourquoi?

13 R. Je ne pense pas, non. On va vérifier mais je ne  
14 pense pas.

15 Q. **[213]** Bon, alors engagement, c'est de vérifier avec  
16 Graymont si, de fait, il y a eu une demande par  
17 Hydro-Québec à Graymont ou pas...

18 Me ÉRIC FRASER :

19 Bien là, on va pas vérifier auprès de... On va  
20 vérifier nous à l'interne...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 O.K.

23 Me ÉRIC FRASER :

24 ... si on a fait une...

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Parfait.

3 Me ÉRIC FRASER :

4 Donc, les témoins vont vérifier si Hydro-Québec a  
5 fait une demande spécifique...

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Un suivi à Graymont.

8 Me ÉRIC FRASER :

9 ... à cette entreprise-là. Évidemment, on a un  
10 document qui a été déposé, j'imagine, dans la  
11 section des observations ici.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Oui, oui. Et mon suivi de question là-dessus  
14 c'est : est-ce que vous pourriez vérifier si vous  
15 auriez fait ce genre de demande à d'autres clients?  
16 Si c'est vous qui avez fait la demande, avez-vous  
17 fait la demande à d'autres clients? Si oui...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 On peut s'entendre que l'engagement... Je m'excuse,  
20 je pensais que vous aviez terminé.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Oui, oui, je continue. En fait...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 ... je présume qu'ils ne pourront me répondre  
3 puisqu'ils ne peuvent répondre pour Graymont alors  
4 je continuerais une liste sur le même engagement, à  
5 savoir : est-ce qu'ils ont fait cette demande; si  
6 c'est eux qui l'ont faite, est-ce qu'ils l'ont  
7 faite à d'autres clients; et s'ils ont fait toutes  
8 ces demandes, est-ce qu'il y a eu une analyse des  
9 résultats puis nous la donner s'il y en a une.

10

11 E-3 (HQD) : Vérifier si HQD a fait une demande du  
12 genre de celle qui a été faite à  
13 Graymont à d'autres clients. Si oui,  
14 est-ce qu'il y a eu une analyse des  
15 résultats, et en fournir copie si  
16 disponible (demandé par UC)

17

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Ça fait que ça, ça serait l'engagement global  
20 numéro 3.

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Voilà, c'est ça.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Est-ce que ça va comme engagement, Maître Fraser?

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Oui, on va faire les vérifications.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Merci. Je vais déposer maintenant la pièce C-UC-  
5 0011. Il s'agit d'une présentation sur le programme  
6 de gestion de puissance qui a été fait à l'hiver  
7 deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018)  
8 par Hydro-Québec lors du Symposium énergie 2017. La  
9 présentation, je vous le dis tout de suite, elle  
10 n'est pas complète, c'est juste les quelques  
11 premières pages parce que c'était très volumineux  
12 mais je suis certaine qu'on peut la retrouver s'il  
13 le faut.

14

15 C-UC-0011 : Présentation du 25 avril 2017  
16 intitulée Programme Gestion de la  
17 demande de puissance Hiver 2017-2018,  
18 BOMA Québec - Symposium énergie 2017

19

20 Oops, j'ai donné... Attendez une seconde, je pense  
21 que... Ah non, ça va. O.K.

22 Q. **[214]** Si je vous amène à la dernière page, on a une  
23 belle carte « Gestion de la demande en puissance  
24 2016-2017 » et vous avez des chiffres sur chacune  
25 des régions. Qu'est-ce que ça représente ces

1 chiffres-là, 21, 25, 31, 33, 24, 54, 92? Est-ce que  
2 ça serait par hasard le nombre de participants pour  
3 deux mille seize-deux mille dix-sept (2016-2017)?

4 Mme ANITA TRAVIESO :

5 R. On n'a jamais vu cette présentation, il faudrait  
6 qu'on valide d'où elle sort.

7 Q. **[215]** Alors... Bien, j'ai juste une page, j'ai tout  
8 donné mes copies.

9 Me ÉRIC FRASER :

10 Non, ça me prend une copie supplémentaire parce  
11 que...

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Oui, oui. J'en ai donné deux. C'était pas assez,  
14 O.K.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Non, c'était pas suffisant.

17 M. RÉMI DUBOIS :

18 R. Bien, je peux m'essayer. Dans la mesure où il y a  
19 une carte puis ça ressemble au Québec étrangement,  
20 donc je vois la vallée la Matapédia donc c'est bon  
21 signe. Bien, ce qu'il y a là-dedans, je ne sais pas  
22 à quelle date on parle mais on a deux cent quatre-  
23 vingt-quatorze (294) projets qui semblent être  
24 répartis régionalement pour ce qui a été reçu. On  
25 parle de bâtiments. Je sais pas s'il y a des usines

1           l a-dedans mais il faudrait voir ce qu'il y a. Mais  
2           c'est s ur que  a doit  tre en lien avec des  
3           projets.

4           Q. **[216]** Donc, c'est...

5           R. Je peux pas aller plus loin.

6           Q. **[217]** Pourriez-vous confirmer, peut- tre par  
7           engagement...

8           Me  ERIC FRASER :

9           Avant qu'on prenne un engagement...

10          Me H EL ENE SICARD :

11          Oui...

12          Me  ERIC FRASER :

13          ... on s'entend, Madame la Pr sidente, l a, on me  
14          d pose deux documents qui n'ont pas  t  d pos s en  
15          preuve au pr alable, qui ne nous ont m me pas  t   
16          transmis pour qu'on v rifie de quoi il s'agit. Et  
17          l a, on nous demande de bonifier la preuve. Donc,  
18          avant qu'on nous demande un engagement, j'aimerais  
19           a qu'on me fasse une d monstration de la  
20          pertinence d'aller donner de l'information  
21          suppl mentaire   une pr sentation qui a  t  faite  
22          alors... parce que s'il n'y a pas d'objet   la  
23          question, je ne crois pas que ce soit opportun pour  
24          nous d'aller plus loin sur le questionnement sur  
25          une pr sentation qui a  t  faite,   moins qu'il y

1 ait quelque chose que je ne vois pas.

2 (14 h 36)

3 M. RÉMI DUBOIS :

4 C'est une présentation qui date d'avril deux mille  
5 dix-sept (2017).

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 C'est ça, alors dans un premier temps, cette  
8 présentation, elle émane d'Hydro-Québec. Ce sont  
9 ses propres documents, c'est sa propre présentation  
10 et on voit, par le titre, que ça a été fait à un  
11 symposium en énergie pour promouvoir le Programme  
12 de gestion de la demande de puissance. Ça fait  
13 partie de ses éléments de promotion. Une carte est  
14 jointe à ça et on a entendu ce matin - et on a  
15 cette préoccupation également - que les coûts  
16 évités de... les... la distribution n'a pas les  
17 mêmes coûts évités ou les mêmes besoins selon les  
18 régions. C'est-à-dire que si, par exemple, j'ai  
19 quatre-vingt-douze (92) participants dans la région  
20 de Montréal où c'est beaucoup plus congestionné,  
21 ils sont efficaces ces participants-là. Par contre,  
22 si j'en ai vingt et un (21) - puis là ce matin on  
23 nous a parlé de neuf pour la Côte-Nord il y a  
24 quelques minutes, les chiffres ne sont pas les  
25 mêmes, je vais vouloir comprendre ça aussi en

1 demandant peut-être une mise à jour pour deux mille  
2 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018) - ces  
3 participants-là n'ont pas vraiment d'efficacité  
4 parce qu'ils ne viennent pas réduire la pointe, ils  
5 ne sont pas intégrés au réseau.

6 Et ça, ça nous indique que quelque part, le  
7 Programme, si vous deviez penser à l'approuver, il  
8 faudrait mettre des balises de modification et de  
9 précision. On va revenir plus tard sur le coût,  
10 mais là on en est sur la géographie. Et quel  
11 participant est vraiment utile pour réduire la  
12 pointe et pourquoi on paierait des gens, à  
13 concurrence de ce qui est proposé, soixante-dix  
14 kilowattheures (70 kWh), alors que c'est  
15 complètement inutile pour réduire la pointe? Et  
16 c'est dans ce sens que cette carte est là, parce  
17 qu'elle nous amène à constater des chiffres, des  
18 régions, le nombre de projets, mais ça ne me parle  
19 pas des volumes. Mais c'est un... c'est un  
20 commencement d'information.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 L'hésitation est la suivante, Maître Sicard.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Oui.

25

1 LA PR ESIDENTE :

2 On va vous le permettre, mais de fa on limit e  
3 parce qu'on est tard quand m eme dans le processus,  
4 l a, puis commencer   vouloir segmenter le Programme  
5 par r egion, alors qu'on a toujours parl e du  
6 Programme dans son ensemble, bien vous  tes    
7 minuit moins cinq, l a.

8 Me H EL ENE SICARD :

9 Je comprends.

10 LA PR ESIDENTE :

11 L a, ce qu'on va vous permettre de demander au  
12 Distributeur ou on va demander au Distributeur  
13 c'est : ce tableau-l a, de fournir les informations  
14 qui sont pertinentes pour vous et vous ferez votre  
15 argumentation et votre preuve en fonction des  
16 informations qui sont en lien avec ce tableau-l a.

17 Me H EL ENE SICARD :

18 Q. **[218]** Alors ce que j'aimerais savoir c'est : est-ce  
19 que les co ts  vit s sont les m emes dans toutes les  
20 r egions?  a, c' tait ma premi re question. Je pense  
21 qu'on y a r epondu ce matin, la r eponse c' tait  
22 « non ». C'est bien  a?

23 Me  ERIC FRASER :

24 Moi, je me... la r eponse a  t e donn e, l a, je ne me  
25 mettrai pas   t moigner, l a, mais...

1 Me H EL ENE SICARD :

2 Q. [219] Est-ce que... bien je demande si c'est bien  
3  a.

4 M. HANI ZAYAT :

5 R. Non, on n'a pas r epondu  a. Je pense qu'on a  
6 r epondu, puis je vais tenter de r esumer peut- tre  
7 l'avant-midi en deux mots, ce qu'on a dit c'est  
8 qu'il y avait... il pourrait y avoir un goulot  
9 d' tranglement du c t  de la... au nord de la  
10 limite sud, donc essentiellement la C te-Nord. Que  
11 s'il y avait des quantit s significatives de GDP  
12 qui  taient constat es et qu'on consid rait non  
13 acheminables, on en tiendrait compte  ventuellement  
14 dans les modalit s. Et comme compl ment, on a dit  
15 que sur les deux cent quatre-vingt-sept m gawatts  
16 (287 MW), pr esentement on en avait un maximum de  
17 cinq m gawatts (5 MW) qui proviendrait de cette  
18 r gion-l . Donc, je pense qu'avec  a on r pond    
19 vos interrogations, dans le sens que sur le deux  
20 cent quatre-vingt-sept m gawatts (287 MW), il y  
21 aurait potentiellement cinq m gawatts (5 MW) qui  
22 seraient... qui seraient   risque, sujet    
23 validation,  videmment, qu'ils ne sont vraiment pas  
24 acheminables, parce que c'est une chose d'avoir  
25 deux cents m gawatts (200 MW), et l  on peut

1 constater qu'ils ne le sont pas, mais cinq  
2 mégawatts (5 MW) à travers les... je veux dire la  
3 flexibilité opérationnelle du gestionnaire de  
4 réseau, probablement qu'il n'y a aucun enjeu.

5 Q. **[220]** Est-ce que le cinq mégawatts (5 MW) dont vous  
6 me parlez c'était pour deux mille seize-deux mille  
7 dix-sept (2016-2017) ou deux mille dix-sept-deux  
8 mille dix-huit (2017-2018)?

9 M. RÉMI DUBOIS :

10 R. C'est ce qui est sorti du dernier hiver.

11 Q. **[221]** Donc, deux mille dix-sept-deux mille dix-huit  
12 (2017-2018)?

13 R. Exact.

14 (14 h 48)

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vais juste, avant qu'on aille plus loin, là,  
17 l'engagement numéro 4, je voulais juste qu'on le  
18 nomme, c'est de fournir les chiffres qui  
19 soutiennent la... excusez, il me faut mes lunettes  
20 astreuse, la planche numéro 8...

21 Me HÉLÈNE SICARD :

22 Diversité géographique.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça va pour fournir ça?

25

1 Me   RIC FRASER :

2   a sera donc l'engagement num  ro 4.

3 Me H  L  NE SICARD :

4 Q. **[222]** Et avez-vous   t   en mesure...

5 LA PR  SIDENTE :

6 Je veux juste clarifier, l  , le travail de chacun,  
7 l  .

8 M.   RIC FRASER :

9 Oui. Donc, lorsqu'on demande de donner plus  
10 d'information sur le tableau, j' imagine que c'est  
11 identifier les r  gions, confirmer si les chiffres  
12 qui s'y retrouvent concernent des clients.

13 LA PR  SIDENTE :

14 Ou des projets.

15 Me   RIC FRASER :

16 Ou des projets.

17 M. R  MI DUBOIS :

18 R. Ou des compteurs, en avril deux mille dix-sept  
19 (2017).

20 Me   RIC FRASER :

21 Excellent.

22 Me H  L  NE SICARD :

23 Q. **[223]** O.K.

24 Me   RIC FRASER :

25 Est-ce que   a compl  te?

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 En fait, qu'est-ce que ça représente ces chiffres-  
3 là, je pense que...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui, c'est ça.

6 Me HÉLÈNE SICARD :

7 Q. **[224]** Et si vous pouviez avoir les... Je vais vous  
8 demander deux choses sur la même ligne, si c'est  
9 possible, les mégawatts d'effacement par région qui  
10 ont bonifié la réduction de votre bilan de  
11 puissance et est-ce que vous avez la carte, la  
12 même... le même genre de carte, en avez-vous une  
13 pour deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
14 2018), avec les mêmes informations.

15 R. On peut regarder ce qu'on a pour reconstituer ça.  
16 Je répète, avril deux mille dix-sept (2017), voir  
17 si on a les mégawatts qui viennent avec, je ne le  
18 sais pas du tout, là, je ne sais même pas si  
19 l'hiver était terminé au sens qu'on avait vraiment  
20 fait la pleine compilation, là. C'est un événement  
21 momentané, on sortait de l'hiver, donc sous toute  
22 réserve, sous toute réserve.

23 Q. **[225]** C'est parce que je me permets de vous le  
24 demander, là, entre autres parce qu'on aimerait  
25 l'avoir, mais aussi parce que vous me dites que

1 pour deux mille dix-sept-deux mille dix-huit (2017-  
2 2018), vous savez déjà qu'il y a cinq mégawatts à  
3 la Côte-Nord. Alors si vous me donnez les mégawatts  
4 par région, mêmes régions que celles qu'on voit sur  
5 la carte, puis que vous me dites si ça a été utile  
6 pour la réduction de la puissance, et si... C'est  
7 qu'il y a des régions qui sont plus congestionnées  
8 que d'autres. Ce que je cherche également à savoir,  
9 c'est le niveau de congestion Gaspésie, là où il y  
10 a le chiffre 31, là, je ne sais pas... est-ce que  
11 c'est peut-être la Beauce?

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Vous voulez le niveau de congestion?

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 Bien s'il y a... C'est parce qu'on calcule les  
16 coûts évités de distribution. Je m'exprime peut-  
17 être mal, là, mais pour qu'il y ait un coût évité  
18 en distribution, ça veut dire que j'évite de  
19 construire quelque chose en distribution pour  
20 desservir mes clients. Il y a des procureurs, ce  
21 matin, qui ont parlé de transport. Moi je ne parle  
22 pas de transport, je parle des coûts évités de  
23 distribution qui sont calculés dans le Programme  
24 pour tout le monde. Il y a des régions, il y a des  
25 coins où il y a de la place pour avoir plus de

1 monde et ça ne va causer aucune congestion et le  
2 réseau a de la place pour les prendre sans aucun  
3 ajout. Alors, pourquoi ces coûts évités là  
4 seraient-ils pris en compte quand il calcule ses  
5 coûts?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est parce que Maître Sicard, ma compréhension, en  
8 ce moment, c'est que le coût évité qu'on utilise  
9 usuellement dans nos dossiers c'est un coût évité  
10 que je qualifierais de provincial.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Voilà.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 On n'utilise pas de coût évité régionalisé ou par  
15 subdivisions, encore moins par code postal. Je ne  
16 sais pas à quel niveau vous voulez aller dans le  
17 coût évité, là, mais...

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Bien, je pourrais commencer avec les régions qui  
20 sont identifiées là, c'est ça, parce que...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Mais à quoi ça va vous servir?

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 On nous dit que ce programme est un programme  
25 d'efficacité énergétique. Ça sert à quoi de faire

1 de l'efficacité énergétique pour réduire la demande  
2 si on a la place en masse pour y répondre à cette  
3 demande-là dans un district en particulier? Puis ça  
4 sert à quoi de charger à... de payer, en fait, un  
5 coût évité alors qu'il n'y en a pas?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 C'est parce que là, ce que vous nous dites, c'est  
8 que vous voulez régionaliser le Programme.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Y penser puis peut-être de faire la proposition.

11 (14 h 52)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Bien on peut y penser, mais là, nous sommes le  
14 premier (1er) octobre, nous sommes dans une  
15 audience qui ne devait pas avoir lieu.

16 Me HÉLÈNE SICARD :

17 Je suis...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et vous aviez une DDR à poser, une preuve à faire.  
20 Ça n'a jamais été mentionné cette régionalisation-  
21 là de façon... Et là vous arrivez un petit peu  
22 comme un cheveu sur la soupe à minuit moins cinq  
23 pour commencer à dire qu'il faudrait régionaliser  
24 le programme. Bien, ce serait probablement, si  
25 jamais le programme devait être accepté, dans une

1           étape subséquente si jamais vous voulez l'amener.

2           Mais là, il est tard. Là si vous voulez refaire la  
3           preuve au complet pour faire les coûts évités  
4           régionalisés...

5           Me HÉLÈNE SICARD :

6           Non.

7           LA PRÉSIDENTE :

8           ... puis quelles régions, là. C'est des régions  
9           administratives, ensuite on va tomber dans les  
10          villes puis le code postal...

11          Me HÉLÈNE SICARD :

12          O.K.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Là à un moment donné, là, ça fera. On peut-tu  
15          passer à quelque chose qui va être utile? Parce que  
16          si vous voulez faire une argumentation que le  
17          programme n'est pas bon parce qu'il y a des bouts  
18          de la province qui n'en ont pas de besoin, lâchez-  
19          vous lousse.

20          Me HÉLÈNE SICARD :

21          Voilà! O.K.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Mais là, commencer à faire sortir ces informations-  
24          là à cette heure-ci, là, j'ai beaucoup de  
25          difficulté.

1 Me H  L  NE SICARD :

2 O.K. Bon. Alors, on passe maintenant, je change  
3 de...

4 Me   RIC FRASER :

5 Je vais simplement terminer si l'engagement num  ro  
6 4 a   t   bien... Je vais essayer de le reformuler  
7 puis ma consoeur...

8 Me H  L  NE SICARD :

9 O.K.

10 Me   RIC FRASER :

11 En fait, la premi  re chose,   a va   tre de v  rifier  
12 le tableau, la page 8... le tableau apparaissant     
13 la page 8 de la pr  sentation d  pos  e par ma  tre  
14 Sicard sous C-UC-0011, donc v  rifier les  
15 informations qui sont l   et les confirmer puisqu'on  
16 voit qu'il y a des informations qui r  f  rent    des  
17 projets. V  rifier s'il est possible de refaire le  
18 m  me tableau pour l'hiver deux mille dix-sept, deux  
19 mille dix-huit (2017-2018). Est-ce que cela est  
20 correct?

21 Me H  L  NE SICARD :

22 Avec les m  gawatts en effacement puis s'ils ont   t    
23 utilis  s.

24 Me   RIC FRASER :

25 Donc, associer... O.K. Si l'information est

1 disponible, associer le nombre de m  gawatts avec  
2 les r  gions qui semblent   tre identifi  es et les  
3 projets qui semblent   tre identifi  s dans la carte.

4 Me H  L  NE SICARD :

5 Et l'utilisation de vos programmes, si   a a   t    
6 utile. Voil  !

7 Me   RIC FRASER :

8 Parfait.

9 Me H  L  NE SICARD :

10 Fini. Je passe    autre chose. Merci.

11

12 E-4 (HQD) : V  rifier et confirmer les informations  
13 contenues au tableau apparaissant    la  
14 page 8 de la pr  sentation d  pos  e sous  
15 la cote C-UC-0011; v  rifier s'il est  
16 possible de refaire le tableau pour  
17 l'hiver 2017-2018, incluant les  
18 m  gawatts en effacement en sp  cifiant  
19 s'ils ont   t   utilis  s et, si  
20 l'information est disponible, associer  
21 le nombre de m  gawatts avec les  
22 r  gions et les projets indiquer si le  
23 programme a   t   utile (demand   par UC)

24

25 Alors, je vais vous d  poser une autre pi  ce qui va

1 être C-UC-0012 qui est un extrait du dossier R-  
2 4000, la preuve d'Hydro-Québec. Alors, c'était leur  
3 pièce B-0013, c'était le projet... le dossier des  
4 projets de conversion de deux mille dix-sept  
5 (2017).

6

7 C-UC-0012 : Extrait de la pièce B-0013, HQD-1,  
8 document 1, page 20 de 21, dans le  
9 dossier R-4000

10

11 Le projet, là, je vous rappellerai qu'il a été  
12 refusé dans la décision D-2017-119. Et je vous  
13 amène... nous sommes à la page 20, je vous amène à  
14 la ligne 17 :

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Les projets de conversion devraient  
toucher en bonne partie des clients  
des marchés commercial et  
institutionnel de petite et moyenne  
tailles. Or, le réseau du Distributeur  
a généralement une marge suffisante  
pour accueillir des charges  
additionnelles de cette envergure.  
Dans le cours normal des activités du  
Distributeur, les demandes  
d'intégration au réseau ou

1 d'augmentation de puissance pour des  
2 charges comparables sont  
3 habituellement traitées sans étude de  
4 réseau préalable. Toutefois, le  
5 Distributeur procéderait à une telle  
6 étude, comme il est d'usage, si  
7 plusieurs demandes devaient se situer  
8 sur une même ligne ou dans une  
9 localisation géographique  
10 particulière.

11 Pouvez-vous concilier le fait que, dans le cadre de  
12 votre demande pour le programme de conversion, le  
13 Distributeur ne prévoyait pas de coûts  
14 supplémentaires en distribution alors que pour  
15 l'effacement de charges en pointe, il crédite tous  
16 les coûts évités en distribution dans l'analyse de  
17 rentabilité du présent dossier?

18 (14 h 57)

19 M. HANI ZAYAT :

20 R. Donc, ce qu'on dit essentiellement dans le dossier  
21 de conversion, c'est que, dans le fond, s'il y  
22 avait des... Bon. C'est un programme qui a été  
23 refusé, soit dit en passant, et...

24 Q. **[226]** Oui. Je sais, mais...

25 R. ... et ce qu'on disait, c'est que si jamais il

1 devait y avoir des analyses des impacts majeurs, on  
2 les traitait au cas par cas. Donc, on se réservait,  
3 d'une certaine façon, le droit de refuser les  
4 projets s'ils devaient se situer sur des projets de  
5 lignes là qui déclencheraient immédiatement des  
6 projets.

7 Dans le cas de l'effacement ici, ce qu'on  
8 dit, c'est qu'à terme, dans le fond, on a des  
9 projets de croissance de façon, comment je dirais,  
10 permanente en termes de planif. C'est pas  
11 nécessairement par zone, mais sur l'ensemble du  
12 réseau. Il y a des sorties... il y a régulièrement  
13 des postes qui viennent à maturité, des postes qui  
14 viennent à maturité, des postes qui viennent à...  
15 pas à maturité, mais à capacité. Et donc, quand on  
16 regarde en moyenne le programme d'investissement du  
17 Distributeur, puisque je pense que votre question  
18 s'applique au réseau de distribution, bien ça  
19 serait approprié de tenir compte du coût évité en  
20 distribution puisque l'impact du réseau... l'impact  
21 de l'effacement va se traduire ultimement par une  
22 réduction des investissements sur le réseau de  
23 distribution et sur le réseau de transport.

24 Q. **[227]** Même là où il y a une marge de manoeuvre  
25 suffisante pour accueillir de nouvelles charges?

1 R. Dans la mesure o u le programme d'investissement en  
2 distribution est provincial et que c'est une  
3 moyenne, dans le fond, oui, il peut y avoir des  
4 zones qui sont  a capacit e, d'autres qui ne le sont  
5 pas. Mais l'intention n'est pas de faire justement  
6 un programme r egional, mais plus qui tienne compte  
7 de l'ensemble des investissements sur le r eseau de  
8 distribution.

9 Q. [228] Et est-ce que vous  etes... L a je reviens, l a,  
10 vous allez peut- etre m'arr eter, ou mon confr ere,  
11 mais je vais... pour qu'on soit clair, est-ce que  
12 le Distributeur peut identifier toutes les r egions  
13 o u il dispose de marges de manoeuvre pour  
14 accueillir de nouvelles charges de puissance? Est-  
15 ce qu'il est en mesure de le faire? Juste oui ou  
16 non. Je ne vous demande pas de les identifier, l a,  
17 je vous demande juste si vous  etes en mesure, vous,  
18 de les identifier.

19 Me  ERIC FRASER :

20 Oui, bien je vais tout de suite m'objecter parce  
21 que la question suivante  a va  etre...

22 Me H EL ENE SICARD :

23 Non, il n'y en a pas de suivante, regarde, ma page  
24 s'en va l a. Je veux juste une r eponse  a  a.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 Ça fait que c'est une promesse? C'est la seule  
3 question?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 À condition qu'elle soit répondue.

6 Me ÉRIC FRASER :

7 Bien ça peut se répondre par oui ou par non, donc  
8 je n'ai pas de doute là-dessus, je vais laisser  
9 aller.

10 M. RÉMI DUBOIS :

11 R. Et la question est?

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Q. **[229]** Le Distributeur peut-il identifier toutes les  
14 régions où il dispose d'une marge de manoeuvre pour  
15 accueillir de nouvelles charges, entre autres, en  
16 puissance?

17 R. La réponse c'est on peut. Rien n'est impossible,  
18 pour faire mes répètes. Mais évidemment, un réseau  
19 c'est vivant, vous le savez, donc en aucun temps le  
20 réseau a un statut qui fait qu'il ne bouge plus  
21 dans le temps, on parle de cent dix mille  
22 kilomètres (110 000 km) de réseau, on parle de  
23 quatre cents (400) postes, donc c'est un travail  
24 absolument colossal de faire cet exercice-là.  
25 L'exercice de planif annuelle, entre autres, permet

1 de faire vraiment une approche beaucoup plus  
2 globale, donc... Mais je ne me lancerai pas sur cet  
3 exercice-là.

4 Q. **[230]** O.K. Mais je vais juste... J'ai promis pas  
5 d'autres questions, là, mais dans votre  
6 planification annuelle on retrouverait ça?

7 R. Pris globalement à l'échelle de la province.

8 Q. **[231]** O.K. Maintenant, le Distributeur propose  
9 d'utiliser, pour l'analyse de rentabilité du  
10 Programme de GDP, un coût évité de puissance de  
11 cent dix dollars (110 \$) du kilowatt, deux mille  
12 dix-huit (2018), soit la valeur d'une annuité  
13 croissante du coût de puissance sur dix (10) ans.  
14 Et je pense que la pièce, là, c'est HQD-1, Document  
15 4. Donc, B-0035, à la page 3 ou 4. Est-ce que le  
16 Distributeur a toujours utilisé cette approche pour  
17 évaluer la rentabilité d'un effacement de  
18 puissance? Puis là, je vais vous demander  
19 d'élaborer un petit peu, là.

20 M. HANI ZAYAT :

21 R. C'est quoi la question?

22 Q. **[232]** Vous proposez d'utiliser, pour l'analyse de  
23 rentabilité du Programme GDP, un coût évité de  
24 puissance, puis vous nous avez fait l'analyse, là,  
25 le calcul, vous arrivez à cent dix dollars (110 \$),

1 c'est le coût, selon vous, des appels d'offres long  
2 terme qui auraient lieu pour combler à partir de  
3 deux mille vingt-deux-deux mille vingt-trois (2022-  
4 2023) parce qu'on va avoir besoin de puissance à ce  
5 moment-là si GDP n'est pas là et n'est pas bien  
6 répondu, c'est ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[233]** Voilà. Alors là, ça c'est la... puis vous...  
9 soit la valeur d'une annuité croissante du coût de  
10 puissance sur dix (10) ans. Cent dix kilowatts  
11 (110 KW) ça représente ça, est-ce que c'est ça?  
12 (15 h 04)

13 Mme STÉPHANIE GIAUME :

14 R. Oui.

15 Q. **[234]** C'est bien ça? Voilà. Est-ce que cette  
16 méthode, pour calculer votre coût évité de  
17 puissance, que le Distributeur utilise là, est-ce  
18 que vous avez toujours utilisé la même approche  
19 pour évaluer la rentabilité d'un effacement de  
20 puissance ou s'il y a eu d'autres approches, puis  
21 élaborerez?

22 R. Bien, typiquement, quand on analyse la rentabilité  
23 d'un programme essentiellement en puissance... je  
24 vous dirais même que ce tableau-là, il est un peu  
25 trop généreux, dans le sens où on considèrerait

1 uniquement ce qui a trait à puissance et donc, on  
2 enlèverait les pertes de revenus du tableau là.

3           Donc, si on refait l'analyse comme, nous,  
4 on l'aurait faite, parce que finalement on a  
5 répondu à une des demandes de la Régie, on aurait  
6 considéré uniquement les coûts en puissance. Donc,  
7 au niveau du coût de la GDP, ça serait l'appui  
8 financier et les charges d'exploitation, qui nous  
9 amènera un montant de cent quatre-vingt-cinq  
10 millions (185 M) sur dix (10) ans, en valeur  
11 actualisée. Puis les coûts économisés du Programme  
12 GDP, donc ça serait les coûts de puissance, juste  
13 la prime fixe, donc qui est deux cent dix (210)  
14 indexée...

15 Q. **[235]** Je veux sauver du temps, mais je vous parle  
16 de la puissance uniquement.

17 R. J'y viens. On a considéré, oui, toutes les  
18 variables relatives à la puissance, c'est-à-dire  
19 coûts évités fourniture puissance, coûts évités  
20 transport distribution en puissance. On éviterait  
21 donc un coût évité de l'ordre de cinq cents  
22 millions (500 M).

23 Q. **[236]** Alors, ce qu'on aimerait savoir, si vous avez  
24 toujours calculé ça sur la base d'une annuité  
25 croissante?

1 R. Oui.

2 Q. **[237]** Dans tous vos calculs, dans tous les dossiers  
3 où il s'agit de puissance... d'éviter de la  
4 puissance?

5 R. Oui.

6 Q. **[238]** Dernière question. Je m'excuse. Ce programme,  
7 selon vous, et c'est votre proposition, est bien...  
8 est un programme d'efficacité énergétique. Correct?  
9 Vous le présentez comme un programme d'efficacité  
10 énergétique.

11 R. Il est présenté comme ça?

12 M. HANI ZAYAT :

13 R. C'est exact.

14 Q. **[239]** Oui?

15 R. Oui, c'est exact.

16 Q. **[240]** O.K. Maintenant, êtes-vous d'accord avec moi  
17 qu'un programme en efficacité énergétique devrait  
18 nous permettre de viser un maximum d'efficacité?

19 R. Oui.

20 Q. **[241]** Pouvez-vous m'expliquer pourquoi vous ne  
21 ciblez pas directement et uniquement des zones ou  
22 régions où la contribution du client en efficacité  
23 énergétique sera réelle et actuelle?

24 R. Je vais redire ce que j'ai redit tantôt. Quand on  
25 parle de congestion sur le réseau de transport, le

1 seul endroit où ça peut être relativement simple de  
2 le traiter, c'est là où il y a de la congestion,  
3 donc le côté de... au nord de la limite sud, donc  
4 la Côte-Nord.

5 Pour ce qui est de réseaux de distribution,  
6 on parle... ce n'est pas des régions mais c'est  
7 plus un programme d'investissement global, il y a  
8 plus de quatre... quatre cents (400) postes, c'est  
9 bien ça? Quatre cents (400) postes qui peuvent être  
10 utilisés, qui peuvent être maillés, à certains  
11 endroits qui peuvent être rééquilibrés.

12 Et donc, pour ce qui est des  
13 investissements au niveau des postes, ce n'est pas  
14 tant la structure régionale que l'équilibre, je  
15 vais le dire simplement, l'équilibre global du  
16 réseau qui compte. Et donc, non, on ne pense pas  
17 que ce soit une bonne idée de... dans le cadre d'un  
18 programme de cette nature, de régionaliser à  
19 outrance un programme de ce type.

20 Q. **[242]** Sans aller à outrance, vous avez mentionné la  
21 Côte-Nord, c'est quand même assez grand. Est-ce  
22 qu'il y a... la Gaspésie, est-ce que ce n'est pas  
23 un peu dans la même situation que la Côte-Nord?  
24 Est-ce qu'il n'y a pas de la place pour plus de  
25 clients, plus de puissance?

1 (15 h 08)

2 R. Si vous faites référence au plafonnement en  
3 Gaspésie, il a plus lieu en été qu'en hiver, donc  
4 il n'y a pas de... et le programme, ici, vise les  
5 périodes hivernales.

6 Q. **[243]** Voilà.

7 R. Donc, il n'y a pas de... il n'y a pas de contrainte  
8 de transport en Gaspésie.

9 Q. **[244]** Du côté de la Gaspésie.

10 R. Et pour ce qui est de la Côte-Nord, on a parlé  
11 tantôt d'un maximum de cinq mégawatts (5 MW), donc  
12 à peu près un point cinq pour cent (1,5 %)... un  
13 point cinq pour cent (1,5 %) du programme, avec...

14 Q. **[245]** Et pour la Gaspésie?

15 R. Non, le programme... en Gaspésie, a priori, en  
16 hiver il n'y en a pas de problème. Le problème,  
17 c'est en été et c'est pas un programme qui vise  
18 l'effacement en été. Puis...

19 Q. **[246]** Oui, mais avez-vous des clients, des  
20 participants en Gaspésie? Sur la carte qu'on  
21 regardait tout à l'heure il y en avait.

22 R. C'est ce que je... je le redis. Il n'y a pas de  
23 problème d'acheminement d'énergie en Gaspésie en  
24 hiver. Le programme d'acheminement de l'énergie de  
25 la Gaspésie est plus présent en été, lorsque les

1 éoliennes poussent fort et que la demande est très  
2 faible.

3 Q. **[247]** O.K. Ça complète mes questions, je vous  
4 remercie.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci, Maître Sicard. Maître Pelletier, vous êtes  
7 le... vous êtes le premier du... des derniers au  
8 rôle.

9 Me PIERRE PELLETIER :

10 Le premier des derniers. Je suis content de ne pas  
11 avoir été qualifié de dernier des derniers. Non, je  
12 n'aurai pas de questions additionnelles.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je vous remercie, Maître Pelletier. Maître Turmel.  
15 Avez-vous eu le temps de peaufiner votre question?

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui, mais dans les faits c'est une autre question  
18 qui est venue parce qu'elle a chassé l'autre, c'est  
19 comme une nouvelle.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 O.K.

22 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. **[248]** Alors prenez simplement... et c'est une ligne  
24 de questions, peut-être une seule question en lien  
25 avec la pièce B-0015 dans une DDR. Je crois que

1 c'est la DDR numéro 2 à la Régie. Dans les faits,  
2 la Régie demande, j'y vais de mémoire, là, demande  
3 à HQ de donner un peu l'explicatif, là, sur le fait  
4 que certains clients participent ou ne participent  
5 pas au dossier. Et là, vous... c'est à la ligne 24  
6 de la page 13, donc B-0015 à la page 13 autour de  
7 la ligne 24, là, ça se lit ainsi :

8 Selon le Distributeur, le fait que des  
9 partenaires ont indiqué qu'à leur avis  
10 plusieurs clients ne participeraient  
11 pas au Programme

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 Excusez-moi, excusez-moi, Maître Turmel.

14 Q. **[249]** Oui.

15 R. C'est pas la... c'est pas la DDR... la demande de  
16 renseignements 2 de la Régie, donc on n'a pas  
17 devant nous ce que...

18 Q. **[250]** Ah! Bon. Excusez-moi, vous avez raison.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 La B-0015, c'est la demande de renseignements  
21 numéro 1 de la Régie.

22 M. RÉMI DUBOIS :

23 HQD-2, Document 1.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Dans B-0020, c'est B-0020, HQD-2, Document 6, page

1 14. Excusez-moi, là, je n'ai pas mes lunettes, mais  
2 donc vous l'avez à la page 14, HQD-2? Donc...  
3 d'accord, excusez-moi. Donc, il y a un passage où  
4 on dit :

5 Selon le Distributeur, le fait que des  
6 partenaires ont indiqué qu'à leur avis  
7 plusieurs clients ne participeraient  
8 pas au Programme parce que, pour ces  
9 clients, les modalités proposées  
10 induisent des contraintes d'opération  
11 ou des risques d'affaires trop  
12 importants, qu'un appui financier ne  
13 parvient pas à compenser suffisamment,  
14 comme le Distributeur l'a déjà  
15 mentionné. Le Distributeur y voit le  
16 signe qu'au niveau actuel, l'appui  
17 financier n'est pas excessif, sans  
18 quoi les clients n'auraient aucune  
19 hésitation.

20 Quand vous faites cette affirmation-là, c'est un  
21 peu générique ou est-ce que... ou c'est à l'égard  
22 d'un tarif LG? Est-ce que vous parlez de clients en  
23 général ou de clients spécifiques? On parle-tu du  
24 G, du M, du LG? Ça nous apparaissait très général  
25 comme affirmation.

1 M. RÉMI DUBOIS :

2 R. Je n'ai pas retrouvé la référence, mais je pense  
3 qu'on peut y répondre quand même.

4 Q. **[251]** Oui.

5 R. C'est effectivement en général.

6 Q. **[252]** En général. O.K.

7 R. C'est pas spécifique à une clientèle donnée.

8 Q. **[253]** Donc, vous n'avez pas documenté de manière  
9 plus spécifique, comment dire, là, cet énoncé?

10 Mme ANITA TRAVIESO :

11 R. Non.

12 Q. **[254]** D'accord. Je vous remercie. Ça termine mes  
13 questions.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Merci beaucoup, Maître Turmel. Maître Cadrin?

16 Me STEVE CADRIN :

17 Alors bonjour, Steve Cadrin pour l'AHQ-ARQ. Nous  
18 avons discuté de l'engagement qui n'était pas un  
19 engagement de maître Fraser tout à l'heure. On a  
20 aussi échangé, maître Fraser et moi, par la magie  
21 de l'Internet entretemps et on devrait avoir la  
22 libération du bon document; c'était pas celui qui a  
23 été libéré plus tôt en après-midi. Alors on ne l'a  
24 toujours pas, je viens de le vérifier avant de  
25 venir vous voir en avant, le suivi, dans le fond,

1 qui est le suivi détaillé des activités d'achat du  
2 Distributeur deux mille dix-sept (2017), en lien  
3 avec la décision D-2017-140. Alors ce suivi-là  
4 n'est toujours pas libéré pour l'instant. Alors  
5 non, je n'aurai pas d'autres questions pour ce  
6 suivi-là. Mais comme il y a des éléments qui  
7 venaient en lien avec ça, je me pose la question,  
8 est-ce que je pose la question maintenant, parce  
9 qu'il y aura peut-être des vérifications à faire  
10 pour fournir la réponse et comme la nuit porte  
11 conseil...

12 (15 h 13)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous voulez avoir un document, vous posez des  
15 questions d'avance sur un document pour qu'il  
16 puisse se... Je ne suis pas sûre de ce que vous  
17 voulez dire.

18 Me STEVE CADRIN :

19 Je vais vous dire quelle est la question, vous  
20 allez comprendre peut-être.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K.

23 Me STEVE CADRIN :

24 Je présume que nous verrons dans le document  
25 « Suivi détaillé des activités d'achat du

1 Distributeur 2017 » des achats sur le marché court  
2 terme lorsqu'il y aura des événements GDP à faire,  
3 aux mêmes heures. Alors la question suivante, qu'on  
4 aurait posée en lien avec ça, présumant qu'il y a  
5 des achats, ce qui a été le cas sauf une fois, je  
6 pense, en deux mille seize (2016), on en avait  
7 parlé tout à l'heure, en janvier deux mille seize  
8 (2016), la question suivante, c'est, sachant que  
9 ces données... on veut avoir les prix d'achat, en  
10 fait, excusez-moi, peut-on avoir les prix d'achat  
11 les plus chers effectués auprès des marchés  
12 seulement aux heures où il y a eu des événements  
13 GDP Affaires des trois derniers hivers? C'est une  
14 information qu'on voulait compiler à l'ensemble des  
15 trois derniers hivers et donc, évidemment, l'hiver  
16 deux mille dix-sept (2017), là, en fait le suivi  
17 deux mille dix-sept (2017).

18 Alors voilà, ça c'est la question  
19 supplémentaire qui viendrait en présumant qu'il y a  
20 des achats. Donc, aux mêmes heures que GDP  
21 Affaires, quels ont été les achats les plus chers  
22 en même temps, de façon coïncidente sur le marché  
23 court terme? Ça serait la question qu'on poserait.  
24 Je comprends que ça ne sera pas une réponse qu'on  
25 va avoir live aujourd'hui, alors je voulais la

1           poser maintenant pour donner le temps aux témoins  
2           de pouvoir y répondre.

3           LA PRÉSIDENTE :

4           Q. **[255]** Est-ce que vous pensez être en mesure d'y  
5           répondre demain? Je ne sais pas si...

6           M. HANI ZAYAT :

7           R. Bien, elle n'est pas plus... pas plus pertinente  
8           dans la mesure où je suis revenu souvent sur la  
9           question...

10          Me STEVE CADRIN :

11          Écoutez, ça serait bien que monsieur Zayat ne fasse  
12          pas ses propres objections. Je veux dire, ce n'est  
13          pas méchant, là, mais... Je ne veux pas avoir la  
14          discussion avec monsieur Zayat, je ne sais pas  
15          comment la faire avec lui, d'ailleurs, sur cette  
16          question de pertinence là. Alors, la question on la  
17          pose, si la Régie ou si mon confrère, Maître  
18          Fraser, soulève l'objection de pertinence, qu'il la  
19          fasse, qu'on en débattenne entre avocats puis qu'on  
20          règle ça entre nous. Mais je comprends que nous on  
21          veut discuter de la valeur de ces heures-là et  
22          donc, on peut, éventuellement on va avoir cet  
23          élément-là puis j'ai compris que ça va possiblement  
24          bonifier leur dossier. Bien tant mieux pour eux.

25

1 Me ÉRIC FRASER :

2 De toute façon, on va essayer de réussir à obtenir  
3 l'engagement, donc la levée de la confidentialité  
4 et si c'est impossible, on va le transmettre  
5 directement, là, c'est un document qu'on a transmis  
6 à la Régie. Et puis on verra les informations qu'il  
7 y a là-dedans.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Mais est-ce que vous seriez en mesure, si vous avez  
10 l'information, de fournir cette réponse-là demain?  
11 C'est parce que c'est juste que si ce n'est pas  
12 répondu demain, c'est peut-être un engagement qui  
13 va être à prendre puis à ce moment-là, bien ça  
14 souligner d'autres questions après.

15 Me ÉRIC FRASER :

16 Bien, je pense que l'information va... Bien le  
17 problème c'est qu'ils pourront faire les  
18 démonstrations qu'ils voudront à partir du moment  
19 où ils auront le suivi des engagements. Le suivi  
20 des transactions de court terme, les prix vont  
21 apparaître, là. Ça fait longtemps que je n'ai pas  
22 consulté ce document-là, mais à ce moment-là...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 C'est juste que si on a la réponse demain, c'est  
25 une chose, si on l'a la semaine prochaine, c'en est

1 une autre. Il faut que j'en tienne compte pour  
2 quand est-ce que les plaidoiries doivent être  
3 faites. Moi je veux juste savoir... je veux essayer  
4 d'organiser tout ça.

5 Me ÉRIC FRASER :

6 Juste un petit instant.

7 Me STEVE CADRIN :

8 Je peux-tu juste peut-être préciser, là... Bien, je  
9 vais le laisser finir sa discussion.

10 Ce que j'expliquais à maître Fraser hors  
11 micro, puis pour être sûr qu'on se comprenne, on va  
12 dire, bien on... ce qu'il me disait c'est : « Vous  
13 allez être capables de le faire avec le suivi  
14 détaillé des activités d'achat du Distributeur »,  
15 mais c'est des suivis qui sont journaliers, c'est  
16 un coût moyen pour l'ensemble de la journée. Ce  
17 qu'on a posé comme question, c'est, la coïncidence  
18 entre les événements GDP Affaires, donc les heures  
19 GDP Affaires et les coûts d'acquisition aux heures  
20 GDP Affaires de court terme. Alors oui, le suivi  
21 c'est déjà une première chose, là, pour la journée,  
22 en tant que telle, mais on n'a pas la coïncidence  
23 avec les heures parce que la donnée par heure  
24 n'existe pas dans le suivi comme tel.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me STEVE CADRIN :

4 On comprend que c'est en dessous du dossier de la  
5 journée où on fait la moyenne, là, j'ai compris ça,  
6 là, mais il y a un autre fichier à aller consulter  
7 derrière.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Par ailleurs, on me dit que ça va être dans les  
10 prochaines minutes que ça va être... vous allez  
11 avoir accès à ce document-là dans les prochaines  
12 minutes. En ce qui concerne les achats horaires...

13 Me ÉRIC FRASER :

14 Bien à ce moment-là, on nous demande de  
15 l'information qui va au-delà des transac... de ce  
16 qui se retrouve dans le document « Suivi des  
17 transactions de court terme », on nous demande...  
18 parce qu'on retrouve une moyenne journalière, on  
19 nous demande les prix des achats aux heures  
20 coïncidentes des événements GDP.

21 (15 h 18)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 La question, c'est parce que maître Cadrin a fait  
24 référence à... il voulait faire un suivi historique  
25 sur trois ans.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Exact.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que vous avez eu... c'est parce que là je ne  
5 m'en souviens pas par coeur, là, c'est les deux  
6 autres... les deux premières années, avez-vous eu  
7 de la documentation pour le faire?

8 Me STEVE CADRIN :

9 Pour la coïncidence à l'heure?

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Oui.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Du coût d'acquisition à l'heure? Non.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Non.

16 Me STEVE CADRIN :

17 On a pris le coût moyen, ce qui était disponible.  
18 Oui, mais la question actuellement s'applique sur  
19 les trois pour les horaires. On peut présumer, là,  
20 peut-être juste pour expliquer un peu le  
21 raisonnement parce que parfois vous cherchez où  
22 est-ce qu'on s'en va avec ça, alors j'essaie de  
23 vous l'expliquer.

24 On peut présumer que les heures vont  
25 utiliser le GDP Affaires, de l'ensemble de la

1 discussion qu'on a aujourd'hui, ce sont des heures  
2 plus, c'est pas le bon mot, « critiques », là, mais  
3 plus chères ou, en tout cas, plus difficiles à  
4 obtenir, de faire les acquisitions qu'on a besoin  
5 de faire si on allait sur les marchés de court  
6 terme. Donc, l'incidence sur le prix, c'est essayer  
7 de pouvoir plus matcher, là, ou appareiller, dans  
8 le fond, la valeur finalement de cet...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Et ça, ça va vous aider dans votre établissement de  
11 coûts évités que vous aviez mis dans votre preuve?

12 Me STEVE CADRIN :

13 On vous a fourni un calcul détaillé de ça, basé sur  
14 les coûts moyens, ceux qu'on avait, deux mille  
15 seize, deux mille dix-huit (2016-2018). Là on n'a  
16 pas deux mille dix-sept (2017) moyen. Puis nous, on  
17 voudrait aller à l'étape suivante qui est le  
18 fichier derrière le coût moyen, bien évidemment,  
19 là, il existe tout simplement d'avoir les heures  
20 puis les coûts d'acquisition à l'heure puis d'avoir  
21 les mêmes heures appareillées avec le GDP Affaires.  
22 Il n'y en a pas mille (1000) cas de GDP Affaires.  
23 Il y en a quelques-uns, ils sont peu nombreux, mais  
24 il y en a quand même quelques-uns à regarder. Je  
25 comprends qu'il y a un travail, là, mais c'est pas

1 deux cent cinquante-trois (253) jours à regarder,  
2 là.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Enfin, on va vous demander de regarder si c'est  
5 possible de fournir l'information. Vous nous  
6 reviendrez demain matin avec l'information et puis  
7 on pourra en rediscuter demain main à neuf heures  
8 (9 h 00).

9 Me STEVE CADRIN :

10 Merci. J'apprécie.

11 Me ÉRIC FRASER :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K. Alors, il n'y a pas d'engagement. Hydro-Québec  
15 va nous revenir demain matin à neuf heures (9 h 00)  
16 pour nous dire où ils en sont là-dessus, sur leur  
17 capacité à fournir l'information demandée. Et puis  
18 là-dessus, je vais vous souhaiter un bon vote. Et  
19 on va suspendre les audiences demain jusqu'à neuf  
20 heures (9 h 00). Merci.

21

22 AJOURNEMENT

23

24

---

1

2

3

4

SERMENT D'OFFICE :

5

6

Je, soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

7

certifie sous mon serment d'office que les pages

8

qui précèdent sont et contiennent la transcription

9

exacte et fidèle des notes recueillies au moyen du

10

sténomasque, le tout conformément à la Loi.

11

12

ET J'AI SIGNÉ:

13

14

15

16

17

---

CLAUDE MORIN (200569-7)